Commune de Les Bons Villers

Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.181
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142

★★★★★

SPW

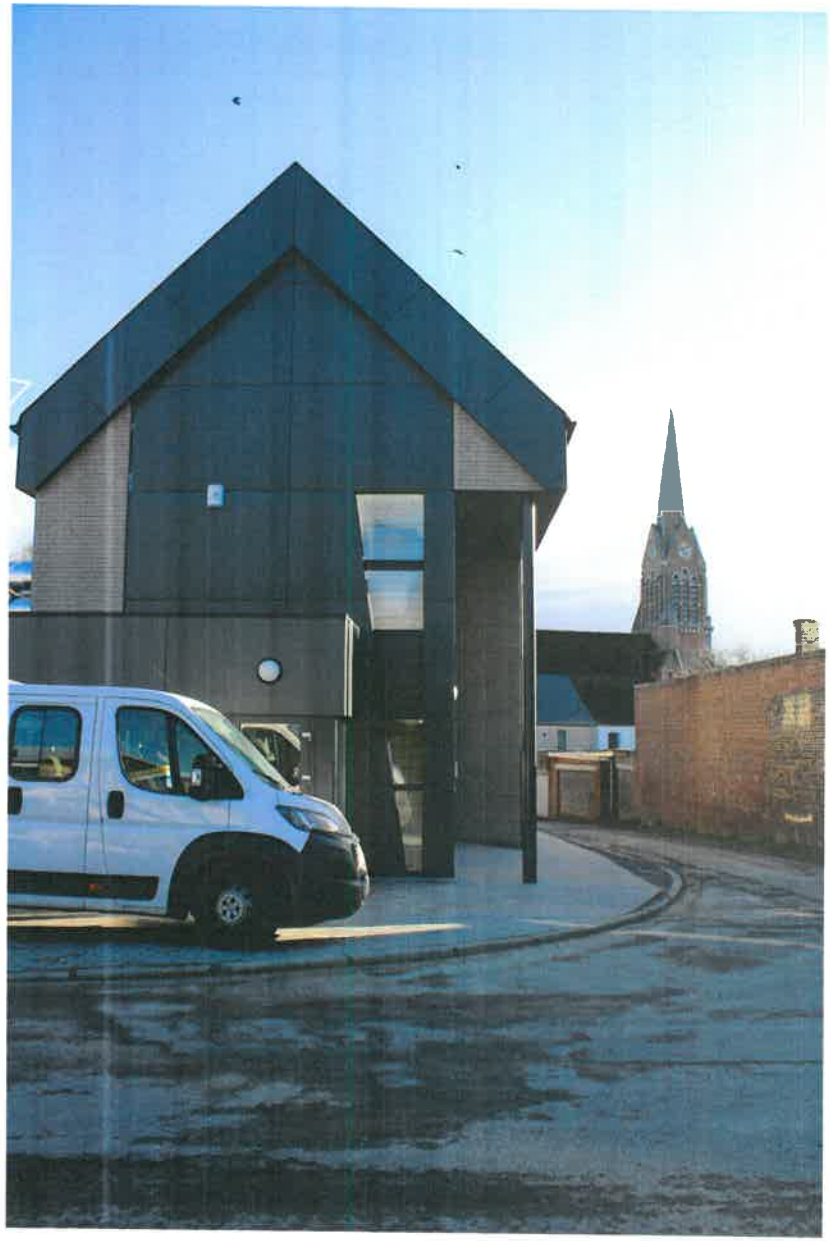
Service public de Wallonie

FRW

RAPPORT ANNUEL 2023
Activités 2022

Opération de développement rural – 3ème phase

Approbation gouvernementale au 16 mars 2020



Province de Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune des Bons Villers

Commune des Bons Villers

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil communal

Conseil du 21 mars 2023

SÉANCE PUBLIQUE

PRESENTS : MM. **M. PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT;**
A. MATHELART, P. JENAUX, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins;
A.-L. DESMIT, Présidente du CPAS;
A. LEMMENS, E. WART, M. LARDINOIS, J.-L. ART , P. BARRIDEZ, N. MEURS-VANHOLLEBEKE, M.-C. LORIAU, J. BRETON, E. VANCOMPERNOLLE, M. JANDRAIN, C. PIRET-de FAUCONVAL, B. MGHARI, D. DE CLERCQ, M. GHOS, Conseillers communaux;
B. WALLEMACQ, Directeur général.

EXCUSÉ(S) : MM. **P. CUVELIER, G. DE CONCILIIS, Conseillers communaux.**

OBJET. **Opération de développement rural - Rapport annuel 2023 - Activités 2022 - Approbation**

20230321 - 4227

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural abrogeant celui du 6 juin 1991 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu la circulaire 2021 du 21 septembre 2021 relative au Programme Communal de Développement rural, notamment le chapitre 15 relatif aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural ;

Vu l'approbation de notre Programme communal de Développement Rural - 3ème phase le 14 mai 2020:

Considérant les conventions en cours CF 2021-A "Aménagement du parc De Dobbeleer " et CF 2022-A et B " et l'introduction d'une demande de convention CF 2023-A "Créer un lieu d'activités citoyennes et de services rue JB Loriaux à Frasnes-lez-Gosselies" ;

Vu le rapport annuel 2023 - activités 2022, rédigé par Mme Ingrid LAVENDY coordinatrice du développement rural et par Mme Martine GILLES, agent de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme accompagnateur, respectant la circulaire susvisée et comprenant en particulier la déclaration sur l'honneur de réinvestissement des bénéfices de l'atelier rural dans les projets conventionnés en développement rural ;

Considérant la partie 4 de ce rapport, relative aux activités de la Commission Locale de Développement Rural, rédigée par Mme Martine GILLES;

Considérant la composition de la CLDR (hors quart communal) modifiée par les démissions actées en 2022 de Monsieur Michaël BAYARD, Mesdames Jocelyne EVRARD et Marcelle VAN MECHELEN;

Considérant le remplacement de Monsieur Frédéric LANI par Madame Muriel GHOS acté au conseil communal du 19/12/2022;

Considérant le bénéfice réalisé sur les locations de l'atelier rural et la déclaration sur l'honneur de réinvestir ce résultat dans la gestion (charges de fonctionnement supérieures aux rentrées de location) des Maisons de village;

Considérant l'approbation du rapport annuel par la CLDR du 16 février 2023;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er. D'approuver le rapport annuel 2023-Activités 2022 de l'opération de développement rural traduisant l'état d'avancement de celui-ci.

Article 2. D'approuver la composition de la CLDR au 31/12/2022 suite aux démissions de 3 personnes (hors quart communal) et d'une personne dans le quart communal remplacée par Muriel GHOS.

Article 3. De réinvestir les bénéfices dans la gestion des Maisons de Village dont les rentrées locatives ne permettent pas de couvrir les frais de gestion et les charges de fonctionnement ainsi que dans les futurs projets de la 3ème phase en cours.

Article 4. De transmettre ces documents au cabinet du Ministre TELLIER, à la PAT, à la DGO3 – Développement rural, service central de Namur et extérieur de Thuin et à la FRW.

LE CONSEIL :

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE-PRESIDENT**

(s) B. WALLEMACQ **(s) M. PERIN**

POUR EXTRAIT CONFORME LE 27/03/2023

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE-PRESIDENT**

Administration Communale de LES BONS VILLERS * Hainaut *

B. WALLEMACQ **M. PERIN**



PARTIE 1

Situation générale de l'opération

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie
FRW

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Lot	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Statut	Montant du projet à 100%	Subsides reçus ou prévus	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet	Si projet réalisé, date de la fin des travaux	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Si nouvelle initiative, description du constat qui justifie le projet et les objectifs rencontrés du PCDR
1	1.1	Aménager le parc De Dobbeleer	En cours	197.654, 60	136.373,68	DR/Infrasport/ AWAP	Avant-projet validé par CLDR			
1	1.2	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer	En cours	520.351,99	248.281,59	DR	Avant-projet en cours			
1	1.3	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux	En cours	448.344,12	197.606,47	DR	Avant-projet en cours			
1	1.4	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif	En cours	836.715,00	316.241,06	DR/Rénovation énergétique plan de relance	Demande de convention faisabilité DR.			
1	1.5	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon	En cours			AWAP	Inventaire réalisé. Brochure en phase finale avant impression.			
1	1.6	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature	En cours			DAFOR	2 nouveaux sentiers crées par DAFOR sur Rèves. 18 boucles répertoriées dont 5 publiées (GAL). 2 boucles à mettre en œuvre en 2023 Rue St Anne/rue Questienne à Rèves et chemin du Bruart/rue de la Couronne à Mellet			
1	1.7	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique	En cours			Appels à projet Maillage vert et bleu, Résilience Biodiversité Climat	Dossier de candidature déposé pour Maillage bleu et vert. En cours pour Résilience Biodiversité-Climat			
1	1.8	Créer une dynamique d'échange de services : Base de données « volontariat »	Réalisé			Plan de cohésion sociale	Plateforme locale de volontariat	2022		
1	1.9	Créer des jeux inter-villages	En cours			Plan de cohésion sociale	Lancement en 2023			
2	2.1	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes				DR/PIMACI/PIWACY	Actualisation de la fiche-projet pour demande de convention faisabilité DR. Projet mobipôle place de Frasnes			
2	2.2	Aménager des lieux de convivialité pour tous	En cours				Mise aux normes des plaines de jeux, ouverture des cours de récréation, création de potagers collectifs			
2	2.3	Créer des logements innovants	En cours			Plan logement, partenariat public privé	23 logements intergénérationnels terminés en 2023, projet pilote d'habitat léger, 14 logements AIS, 4 logements dans 2 nouveaux lotissements			
2	2.4	Développer un système de rang scolaire	Réalisé				Pédibus pour l'école de Villers-Perwin	2021		
2	2.5	Créer une maison de village et une salle de grande capacité	En attente			DR	Etude de faisabilité concluante pour reconversion de la salle polyvalente du Vieux Château à Mellet, acquisition parcelle terrain en cours			
2	2.6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie	Réalisé				Containers terminés	2022		
2	2.7	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567	En cours			Mobilité-Voirie régionale	subside SPW - voirie régionale			
2	2.8	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux	En attente			Voirie agricole	Réflexion PCM			

2	2.9	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val	En attente					
2	2.10	Réaménager la cité administrative	En attente				Master plan reconversion église de Frasnes réalisé - proposition pas concluante. Travaux d'aménagement sur fonds propre pour une partie des bâtimenst administratifs	
2	2.11	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet	En cours				Phase test d'aménagement léger terminée.	
2	2.12	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes	En attente			Mobilité-Voirie régionale	Budget de 500.000 € réservé en 2023 pour pistes cyclables	
2	2.13	Créer un espace de coworking et de services	Réalisé	293.700,00	176.220,00	DR	Acquisition d'un bâtiment aménagé - inauguré en 2022 - installation d'une antenne médicale	2022
3	3.1	Créer un centre de formation Terres en Rèves	Réalisé			LEADER	Espaces tests maraîchers sur le site Agricoeur avec le GAL Pays des 4 Bras	2021
3	3.2	Créer un hall relais agricole	Réalisé			DR	Reconversion de l'occupation de l'atelier rural Agricoeur (circuits courts de production et de commercialisation)	2022
3	3.3	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques	En attente				Réflexion sur des lieux pour augmenter l'offre d'hébergement pour les camps des mouvements de jeunesse	
3	3.4	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes	En attente				Master plan reconversion réalisé - proposition pas concluante	
3	3.5	Sécurisation des abords des lieux fréquentés	Réalisé				Placement de totems et aménagement continu d'abords d'école	2020
3	3.6	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes	En cours			PIMACI	Projet rues Mercier, Burny (Mellet), rue Pont à Migneloux (Wayaux), rues Aubry, Chassart, Planche (Villers-PerwinP), Station (Rèves)	
3	3.7	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz	En cours			Partenariat Public Privé	Partenariat avec Biométhane Bois d'Arnelle. Permis déposés (à venir pour le CNG)	2019 et 2021
3	3.8	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)	En attente					
3	3.9	Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants	Réalisé			Partenariat Public Privé	Placement panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux, projet pilote champ agrivoltaïque, audit énergétique gratuit particuliers	
3	3.10	Aménager la place du Terminus à Mellet	En cours			Partenariat Public Privé	Charge d'urbanisme promoteur lotissement	

Merci de remplir les 3 premières colonnes en reprenant les intitulés exacts de votre PCDR. Le fichier doit être transmis en format .xlsx à l'Administration.



PARTIE 2

Avancement physique et financier

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2004 + Avenant 2009	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	Aménagement d'un réseau de liaisons inter villages pour usagers lents – phase 1 étude et phase 2, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Mellet	Faciliter les déplacements inter villages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	Phase 1 : 10.000,00 Phase 2 : 110.200,00

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	néant
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	12/06/2012
Approbation de l'avant-projet par la R.W	/
Approbation du projet par l'A.C.	23/03/2015
Approbation du projet par le Ministre	13/10/2016
Adjudication :	26/06/2017 au 27/10/2017
Décision d'attribution du marché	28/12/2018
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	06/03/2019
Début des travaux	Avril 2019
Réception provisoire	20/08/2020
Décompte final	08/12/2020
Réception définitive	(19/08/2025)
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	12.500,00 et 126.750,00
Montant du subside développement rural	72.721,55
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	90.901,97

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2010 A (notifiée le 11/09/2012)	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[2] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	Aménagement d'un réseau de liaisons intervillages pour usagers lents –, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Rèves	Faciliter les déplacements intervillages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	289.600

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	néant
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	3/4/2017
Approbation du projet par l'A.C.	20/02/2017
Approbation du projet par le Ministre	03/04/2017
Adjudication :	14/08/2018
Décision d'attribution du marché	05/02/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	Juin 2019
Début des travaux	2019
Réception provisoire	05/06/2020
Décompte final	09/07/2020
Réception définitive	(04/06/2025)
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	201.025,49
Montant du subside développement rural	167.204,38
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	209.147,81

[2] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014-B et avenant 2018	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[3] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	Création d'une maison de village à Villers-Perwin	Renforcer le sentiment d'appartenance communale Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux Mettre en valeur les dynamiques locales	596.192,64

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	31/08/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	27/03/2017
Approbation du projet par l'A.C.	24/07/2017
Approbation du projet par le Ministre	20/02/2018
Adjudication :	06/12/2018
Décision d'attribution du marché	10/04/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	24/10/2019
Début des travaux	18/09/2020
Réception provisoire	20/01/2022
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	892.385,27
Montant du subside développement rural	596.192,64
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

[3] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises



PARTIE 3

Rapport comptable

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007-A	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[4] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (AGRICOEUR) Phase 2: Construction d'un atelier rural	Restructuration du centre de Frasnes-lez-Gosselies, renforcement du sentiment d'appartenance communale, adaptation de l'offre de services	1.597.318,41	19/03/2019

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[5] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : loyers Hotzone de janv à août 2028 : 3550/mois	Montant annuel	28.400,00€	
	Type : depuis septembre : GAL Pays des 4 Bras pour 500€/mois + charges (pas de paiement reçu encore)	Montant annuel	2000,00 € (+charges)	
	Type	Montant annuel		

[4] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[5] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type : comprise dans le loyer	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[6] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	Réaffecter dans les charges des autres bâtiments financés en DR notamment les maisons de village		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [7]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Depuis septembre 2022, l'atelier rural est loué à une coopérative de circuits courts de production locale
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	1 emploi d'animateur en (tiers lieux acquis en 2023)
	Promotion circuits courts et producteurs locaux
	Micro-brasserie et 2 biscuiteries en cours d'installation
	+ magasin vrac pour 2023

[6] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[7] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014-B	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[8] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Création d'une maison de village à Villers-Perwin	Renforcer le sentiment d'appartenance communale Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux Mettre en valeur les dynamiques locales		

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	~~**Non**~~
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[9] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations privées 2022(5 à 100,00€)	Montant annuel	500,00	
	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		

[8] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[9] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices[10] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	Sur les charges d'énergie, entretien des bâtiments mis à disposition.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [11]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Utilisées pour des locations associatives, le plan de cohésion sociale, différentes réunions citoyennes
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Inclusion sociale

[10] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[11] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2020	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[12] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Création d'un espace de coworking et de services	Décentraliser les services à la population Augmenter l'offre en services Répondre aux besoins spécifiques en services		

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	~~**Non**~~
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le **Ministre de l'acte de vente**		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[13] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : occupation gratuite d'une maison médicale en attente de fin de travaux du bâtiment qui les abritait	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		

[12] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[13] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[14] = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [15]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Actuellement maison médicale
	Accueil à l'enfance pour 2023
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Emploi (2 nouveaux médecins)
	Attractivité (santé de proximité)

TOTAL des BENEFICES : 30.900,00 €

[14] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[15] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

Déclaration sur l'honneur

Nous, soussignons, Mathieu PERIN, Bourgmestre et Bernard WALLEMACQ, Directeur général, agissant au nom de la Commune de LES BONS VILLERS

déclaront sur l'honneur que le montant suivant, trente mille neuf cent douze euros (30.900,00 €),

provenant des bénéfices résultant de projets subventionnés dans le cadre du développement rural, de moins de 10 ans à partir de la date d'approbation de leur décompte final, soit les loyers issus de l'atelier rural et de la maison de village de Villers-Perwin inaugurée en 2022.

est réaffecté au profit de la couverture des frais de fonctionnement des maisons de village réalisées sous convention du Programme Communal Développement Rural (PCDR) ou dans d'autres projets de ce même programme.

Fait à Les Bons Villers, le 21 mars 2023

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ

pour le Bourgmestre,

Mathieu PERIN

Cadre réservé à l'administration



PARTIE 4

Bilan de la CLDR

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[16]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[17]
2017	2017	2019	2021
Date des réunions durant l'année écoulée[18]	22/02/2022	Nombre de présents	45
	26/04/2022		11
	02/06/2022		21
	15/09 et 21/09/2022		18 et 10
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Très bon état d'avancement des 32 projets du PCDR. Diversité des moyens de financement des projets dont le partenariat public privé pour l'énergie, le logement, l'espace public. Bonne synergie pour la mise en œuvre des projets avec le plan de cohésion sociale, le PIMACI et le PIWACY, le CPAS. Pour deux projets du complexe sportif, le maître d'ouvrage est la RCA. En 2023, appel à candidatures pour remplacer les démissionnaires de la composante citoyenne.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	2.1		
Intitulé du projet	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes		
Priorité du projet	1		
Calendrier d'exécution	**2023-2024**		
Numéro fiche-projet	2.5		
Intitulé du projet	Créer une maison de village et une salle de grande capacité		
Priorité du projet	2		
Calendrier d'exécution	**2024-2025**		

[16] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[17] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[18] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 22 février 2022 – Compte-rendu de la séance plénière hybride présentiel / virtuel

Présents

CLDR – composante citoyenne (35) : *9 membres en présentiel et 11 membres en virtuel*

CLDR – composante mandataire (10) : *2 membres en présentiel et 3 membres en virtuel*

Administration communale (2) : *Ingrid Lavendy (en virtuel) et Delphine Deblaer (en présentiel)*

Fondation Rurale de Wallonie (2) : *Marie Burette et Julien Apers (en présentiel).*

Excusés

CLDR – composante citoyenne (35) : *5 membres*

CLDR – composante mandataire (10) : *3 membres*

→ Quorum de 50% de la part « hors quart communal » atteint avec 20 membres sur 18 nécessaires.

Annexe 1 – PowerPoint de conduite de réunion

Annexes 2 et 2b– Liste des présences

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ PV 04 décembre 2021 (approbation)
- ❑ Rapport Annuel 2021 – Bilan CLDR et état de la situation des projets (validation)
- ❑ Résultats de l'étude de faisabilité - maison de village avec salle grande capacité à Mellet (information)
- ❑ Création de 2 sentiers sur Rèves (information)
- ❑ Programme de travail CLDR 2022 (information)
- ❑ Divers et Agenda : actions biodiver'Cité et journées wallonnes de l'eau

---

1. Introduction

Au vu du contexte sanitaire actuel et de la nécessité d'un quorum pour le rapport annuel, cette séance se déroule en « mode hybride » afin de permettre à un maximum de membres d'y participer, c'est-à-dire : en présentiel à l'administration communale et simultanément en virtuel pour ceux qui ne peuvent/veulent se déplacer ce soir-là.

Le président de séance, Mathieu Perin, Bourgmestre, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

2. Approbation PV de la réunion du 04/12/2021

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

3. Validation Rapport Annuel 2021 – Bilan CLDR et état de la situation des projets

La FRW présente ce point :

1) Nouvelle composition de la CLDR suite aux démissions
2) Nombre de réunions CLDR
3) Bilan des activités de la CLDR
4) Etat de la situation des 32 projets du PCDR
5) Proposition de projets à entreprendre / de demandes de convention DR pour les 3 années à venir.

Voir l'annexe 1 du PV.

La CLDR valide le rapport annuel 2021 : bilan de la CLDR et programmation des projets à entreprendre.

Questions et remarques de la CLDR :

- *Dans le tableau de présentation du lot 2, il y a deux erreurs aux projets 2.11 et 2.12. Pour le projet 2.11, il s'agit de la N 567 et pour le projet 2.12, il s'agit de la N5.*
- *Pour le projet 1.4 « Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif », pourquoi est-il en attente ?*
  - Actuellement, il faut attendre qu'un emplacement/espace se libère. Il est possible que prochainement l'épicerie sociale déménage. Dès lors, la Commune pourra envisager d'activer ce projet.
- *Toujours pour le projet 1.4, vous évoquez la création d'un lieu d'activités citoyennes mais qu'en est-il de l'aspect cheminement lent du projet ?*
  - La Commune rappelle que dans le cadre du projet de rénovation du Parc de Dobbeleer, il est prévu l'aménagement d'une liaison lente pour les vélos reliant le parc à la N5.
  - La Commune rappelle qu'il n'est pas prévu aujourd'hui d'aborder spécifiquement le sujet des voies lentes. Elle propose dès lors que les membres CLDR intéressés pour approfondir ce sujet demandent de mettre ça à l'ordre du jour d'une prochaine réunion CLDR.
- Réflexion d'un membre : *« Il est possible de raccrocher cela à la fiche "aménagement de la chaussée de Bruxelles". Dans ce cadre, il faudra penser à matérialiser les arrêts du bus au sol sur la chaussée de Bruxelles N5. Cela n'a pas été pris en compte, ni fait lorsque la chaussée de Bruxelles a été refaite. Ce serait à faire avant les pistes cyclables de la N5) ».*
  - Lorsqu'une rénovation de chaussée est envisagée par une instance publique, la TEC intervient dans la réalisation ou la rénovation des quais pour les bus.
- Réflexion d'un membre : *« Concernant les aménagements qui seront réalisés au complexe sportif. Le village de Frasnes n'a pas de point attractif positif pour les jeunes adolescents au sein du village (comme par exemple un agora space ou skate park). Les jeunes n'ont pas de lieu où se rassembler et s'occuper. Il serait intéressant de placer un module de "street workout" au complexe sportif. Il s'agit d'un ensemble d'appareils de musculation en plein air qui peuvent être utilisés en tous temps. Ce genre de module connaît un vif succès auprès des jeunes et est généralement bien respecté (pas de dégradations). »*

- Ce commentaire a été validé par d'autres membres qui ajoute que : *« Frasnes, le plus grand village, n'a pas d'endroit de rassemblement des jeunes après 17h ou bien il faut aller à pied jusque Villers Perwin. Pour les jeunes adolescents, ce serait un plus (skate parc ou quelques modules de musculation).*
- *Concernant le projet 3.6 « Poursuivre la réalisation des liaisons lentes », le coût d'aménagement de ces liaisons est très élevé. De nombreux cyclistes préfèrent rouler sur la route que sur les pistes cyclables. Dès lors, ne serait-il pas nécessaire de réfléchir à une manière d'obliger les vélos à rouler sur ces aménagements ?*
  - La Commune, vu la mobilité de demain qui va changer par rapport à ce qu'on connait aujourd'hui, estime que la poursuite de ce projet est primordiale. Malheureusement, la Commune a peu d'emprise sur le fait d'obliger les cyclistes à utiliser les voies lentes plutôt que la route. De plus, la Commune travaille actuellement avec un bureau d'études sur le Plan Communal Cyclable en lien avec le Plan Communal de Mobilité. Suite à ce travail, une carte des cheminements lents de la commune verra le jour.
- Réflexion d'un membre : *« Il arrive souvent que les voies lentes soient moins bien entretenues que les routes (présence de branchages, de feuilles, etc.), ce qui pousse les cyclistes à emprunter la route ».*
  - Concernant l'entretien de ces liaisons, la Commune prévoit un gros entretien annuel pour l'ensemble des voies lentes, lors de la semaine de la mobilité. Pour le reste, elle intervient sur demande des utilisateurs lorsqu'il y a des encombrements.
- *Qu'en est-il du réseau points nœuds dans la commune ?*
  - Ce travail est toujours en cours. Pour ce projet, la Commune a obtenu via le GAL des subsides. Les panneaux sont en train d'être placés en ce moment et le réseau ainsi constitué rejoindra les communes voisines.

4. Présentation de l'étude de faisabilité - maison de village avec salle grande capacité

Le Bourgmestre, M. Perin, présente les résultats de l'étude de faisabilité concernant le « *Projet de maison de village avec salle de grande capacité au Vieux Château de Mellet* ».

Pour rappel, la CLDR avait manifesté sa volonté, via le PCDR, d'avoir une salle de grande capacité aux Bons Villers. Le projet de base avait prévu sa localisation dans la grange Agricoeur mais des éléments contraignants importants ont poussé la Commune à abandonner cette piste (notamment le coût très élevé du projet).
La Commune a rappelé les 4 alternatives qui avaient été envisagées : 1) Transformer l'Atelier rural Agricoeur, 2) Transférer le projet dans l'église de Frasnes, 3) Transférer le projet dans le complexe sportif, 4) Transférer le projet dans la grande salle du Vieux Château à Mellet.
Les trois premières options n'ont pas été retenues.
La 4e option a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études Dr(ea)²m.
Pour rappel du cadre, le marché de services visait à étudier la faisabilité de la reconversion de la salle polyvalente de l'école en salle polyvalente permettant d'accueillir un large panel d'activités. Les besoins peuvent être résumé de cette manière : 1) améliorer la salle de gym pour l'école en semaine (vestiaires, sanitaires, revêtement), 2) disposer d'une grande salle pour mise en location les weekends (festivités publiques ou privées).

Présentation des résultats de l'étude en terme d'accessibilité, de stationnement, du contexte physique et environnemental, du patrimoine et du projet (plans et coûts) – voir ppt en annexe 1.

La Commune tient à rappeler qu'à ce stade du processus, il s'agit bien d'une étude de faisabilité et que rien n'est acté ou définitif pour ce projet. Il s'agit pour le moment de notes d'intentions où certains éléments doivent être spécifiés ou approfondis. Plus tard, la CLDR sera conviée à participer plus concrètement à la réflexion.

Dans le cadre de ce projet, l'opportunité se présente de racheter deux parcelles cadastrales de terrain nu (terres agricoles - 19 ares) au Vieux Château de Mellet.

L'idée du projet à y activer n'est pas encore arrêtée mais cela permettrait, par exemple, d'avoir des abords autour la salle de village, d'y faire un parc accessible au public hors des heures scolaires, d'agrandir l'espace cour de l'école afin de compenser la perte d'espace provoqué par le présent projet (si il se réalise), et de permettre aux enseignants de pratiquer l'école du dehors, etc. La fonctionnalité future de ce lieu devra être approfondie ultérieurement. Cela semble envisageable et abordable financièrement. Dès lors, la Commune souhaite activer une convention « acquisition stratégique en développement rural » pour ce faire. La Commune demande à la CLDR si elle valide cette proposition.

La demande d'une convention DR pour acquisition stratégique est validée par les membres de la CLDR.

Questions et remarques de la CLDR :

- *Certains membres CLDR attirent l'attention sur les potentiels nuisances sonores occasionnées par ce projet pour les riverains. De plus, la mise en valeur de cette salle provoquera irrémédiablement une utilisation accrue et dès lors, augmentera encore les nuisances. Il insiste sur le fait qu'il faut que la Commune soit exigeante concernant le matériel d'isolation et sa qualité.*
  - Cet aspect fait partie intégrante de l'objet de l'étude et une attention particulière est portée par la Commune.
  - La construction d'une annexe le long du bâtiment, d'une double porte d'entrée, l'installation de panneaux RF, etc. vont déjà atténuer ce problème.
  - Actuellement et sans nouvel aménagement, suite à une étude d'incidence, il s'avère que la salle respecte les normes décibels.
  - La Commune prévoit également de limiter l'usage de la salle afin d'éviter qu'il y ait des fêtes tous les vendredis et samedis soirs.
  - L'idée est que tout le monde soit gagnant en réalisant ce projet : l'école et les enseignants, les personnes à la recherche d'une salle à moindre coût, les riverains (en diminuant les nuisances), etc.
- *Quels liens vont être préserver entre l'école et la salle ainsi rénovée ?*
  - La salle sera accessible pour certains événements scolaires comme les cours de gym par exemple. De plus, l'école disposera d'une salle pour stocker son matériel.
  - Concernant, l'utilisation et la location de matériel spécifique durant la location de la salle (chaises, bancs, brasseurs, traiteurs, nettoyage, etc.)., afin de minimiser les nuisances, la Commune prévoit de passer un marché pour ces différents services qui seront dès lors directement proposés lors de la location. Le coût de location (à tarif réduit ou gratuit pour les associations) inclura aussi ces services.
- *Qu'adviendra-t-il des casiers présents dans la salle ?*
  - Ils seront transférés dans les salles de stockage.

- *Certains membres saluent la réalisation et la beauté de ce projet.*

6. Programme de travail CLDR 2022

La Commune et la FRW présentent le programme de travail CLDR pour cette année :

Eglise de Frasnes : présentation des résultats de l'étude de faisabilité.
GT patrimoine : sur base de l'inventaire, priorisation intervention (1/an) sur les chapelles + mise en place d'une dynamique de partenariat public privé pour la rénovation des chapelles
➔ Appel à candidats.
BiodiverCité : suivi des actions et appel à projet avec la commission Nature
➔ Appel à candidats.
Parc de Dobbeleer : suivi de l'avant-projet d'aménagement.
Budget participatif : comité de sélection et jury et présentation de la ligne du temps 2022.

Deux actions vont nécessiter la contribution de citoyens pour leur mise en œuvre (GT Patrimoine et BiodiverCité), un appel à candidats a donc été lancé à la CLDR. Toute personne intéressée de participer bénévolement à la réalisation de ces projets peut contacter Mme Delphine Deblaer : delphine.deblaer@lesbonsvillers.be ou au 071/85 81 12.

7. Divers et Agenda

- Actions biodiver'Cité
- Journées wallonnes de l'eau
- Samedi 26 mars : Balade guidée au bord de rivières + information Biodivercité
- Vendredi 29 avril: inauguration de la Maison de Village de Villers-Perwin

Le Président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Marie BURETTE
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre

- *A qui sera destiné la location de la salle ?*
  - La location de la salle sera réservée en priorité aux bonsvillersois.
- *Ne risque-t-il pas d'y avoir des problèmes liés au stationnement et au parking des voitures ?*
  - La Commune précise que le projet présenté n'engendre pas une augmentation de la capacité de la salle. Actuellement, les espaces parking semblent donc suffisants. L'objectif de la rénovation est d'améliorer le confort des enseignants et des utilisateurs de la salle.

- *Qu'en est-il de l'isolation thermique du bâtiment ?*
  - Cet aspect a été pointé dans l'étude de faisabilité. La création d'une annexe autour du bâtiment va déjà permettre une meilleure isolation du bâtiment.
- *Est-ce qu'il est prévu de refaire la toiture ?*
  - Selon le bureau d'études, la toiture est moche mais est encore en bonne état. Il faut tout de même prévoir de l'isolation (initialement réalisé à l'aide subsides UREBA) et d'entretenir régulièrement le toit via un contrat d'entretien afin d'éviter une dégradation ultérieure.
- *Est-ce que l'installation de panneaux solaires est prévu ?*
  - Oui, l'installation de panneaux solaires est prévue sur le toit de l'annexe.
- *Qu'en est-il de la ventilation ?*
  - L'installation d'une ventilation double flux est prévu.
- *Concernant l'acquisition stratégique du terrain jouxtant la salle, quel est le projet lié à cette surface ? Est-il possible de le transformer en parc ?*
  - Les concrétisations de mise en œuvre du projet sont encore à définir plus précisément. A ce stade, il est difficile d'être précis mais la volonté est bien de garder une surface verdurisée qui pourrait par exemple servir à l'école du dehors de l'école et la découverte de l'environnement.
- *Qu'adviendra-t-il du ruisseau passant sur la passerelle ?*
  - L'idée est que le ruisseau soit mis en valeur afin de valoriser le lieu et de permettre aux enseignants de réaliser des activités scolaires en lien avec la découverte de l'environnement (l'école du dehors).
- *Est-il prévu de sonder les riverains ?*
  - Certaines modalités de mise en œuvre du projet sont encore à prévoir. La Commune envisage de sonder les riverains et de faire des réunions citoyennes afin de discuter et d'échanger sur le projet. En effet, celui-ci ne peut se faire efficacement que si tout le monde participe à son développement.
- *Est-ce que des nouveaux points d'accès au bâtiment sont prévus ?*
  - Actuellement, il n'est pas prévu de créer une nouvelle rue permettant un nouvel accès au bâtiment. Un seul lieu d'entrée est imaginé mais il faut dire que l'étude faisabilité n'a pas été jusqu'à ce stade.

5. Information relative à la création de 2 sentiers sur Rèves

La Commune présente l'aménagement de deux nouveaux sentiers sur le territoire communal : La Rampe et Le Sart à Rèves, dans le cadre de l'aménagement foncier rural (remembrement).
Ils visent la découverte de deux rivières.

La présentation se trouve en annexe 1.

Questions et remarques de la CLDR :

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 2 juin 2022 – Compte-rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne : *19 membres*

CLDR – composante mandataire *: 2 membres*

Administration communale : *Ingrid Lavendy*

Fondation Rurale de Wallonie *: Marie Burette et Julien Apers (en présentiel).*

Excusés

CLDR – composante citoyenne : *7 membres*

CLDR – composante mandataire *: 4 membres*

Annexe – PowerPoint de conduite de réunion

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ PV 22 février 2022 (approbation)
- ❑ Rencontre Coopérative EpiCoeur (information)
- ❑ Rôle de la CLDR – appel à projets Budget participatif (information)
- ❑ Projet PCM (contournement centre de Frasnes) et Fiche-projet PCDR (élargissement chemin du Bois d'Arnelle) (réflexion)
- ❑ Propositions - appel à projets BiodiverCité 2 (information)
- ❑ Divers et Agenda

1. Introduction

Le président de séance, Mathieu Perin, Bourgmestre, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

2. Approbation PV de la réunion du 22/02/2022

Le **PV est approuvé** en séance sans aucune remarque ou commentaire.

3. Rencontre Coopérative EpiCoeur

Marie Jandrain présente la Coopérative de distribution en circuit-court à finalité sociale.
Localisée sur les 3 communes du Pays des 4 Bras.
http://epicoeur.be
L'initiative a été lancée par le GAL avec un appel aux citoyens et aux producteurs.
L'association Les Bons Villers en Transition porte le projet.

Pour l'instant, la Coopérative occupe un local dans le château de Dobbeleer. L'idée est de pouvoir à terme occupé une partie de l'atelier rural Agricoeur car il y a un lien avec les parcelles maraîchères.
La démarche consiste à regrouper en un lieu (point relais) la vente de produits locaux en circuit court.
Les « consomacteurs » commandent sur e-shop (les producteurs mettent ce qu'ils ont en stock).
Les paniers sont distribués 1 fois par semaine avec l'aide de bénévoles.
Comment s'investir dans la Coopérative EpiCoeur :

- Devenir coopérateur (différents types de part)
- Devenir bénévole

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La CLDR apprécie le projet.
- ✓ Il serait utile de tenir compte des enseignements des initiatives passées : problèmes d'essoufflement, de mauvais payeur, de manque de fidélité du producteur dans la livraison.
- ✓ Il est suggéré de se tourner aussi vers l'HORECA pour la commande de paniers dans une seconde étape.

4. Rôle de la CLDR dans l'appel à projets Budget participatif

Le Bourgmestre explique que l'appel à projets du Budget participatif Les Bons Villers 2022 est lancé.
La communication vers les citoyens et les associations, est en cours (presse, réunions, mails, toutes boîtes, facebook et site web communaux).

Les projets peuvent être déposés, par formulaire de candidature, du 1er juin au 31 août :

- via la plateforme du budget participatif
https://participation.frw.be
- via le service Environnement
environnement@lesbonsvillers.be

La FRW rappelle les documents de référence à respecter : règlement, formulaire candidature, grille évaluation des critères de recevabilité des projets.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a un rôle important :

- **Comité de sélection des projets sur base d'une grille d'analyse de la recevabilité.**
- **Jury sur base des votes CLDR + votes citoyens (50/50).**

La FRW présente la plateforme participative en ligne et le calendrier de l'appel à projets :

- ➢ 1er juin au 31 août : dépôt des projets (formulaire à remplir)
- ➢ **15 septembre : analyse de la recevabilité des projets (réunion CLDR-comité de sélection)**
- ➢ 1er octobre au 15 novembre : vote des citoyens
- ➢ **30 novembre : décision finale des lauréats (réunion CDR-jury)**

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ Faut-il joindre un devis avec le formulaire de candidature ?
Ce n'est pas exigé mais cela peut aider à bien chiffrer le coût du projet.

La Commune (via le service Environnement) peut aussi donner un avis pour l'estimation avant le dépôt du projet.

- ✓ Lors du vote pour les projets, pourrait-on voter pour des parties de budget dans le projet ?
  Non, le vote porte sur la totalité budgétaire du projet.
- ✓ La pérennité du projet est un critère important.
- ✓ La question du vandalisme est évoquée.

5. Réflexion sur le projet PCM de contournement du centre de Frasnes et la fiche-projet PCDR d'élargissement du chemin du Bois d'Arnelle

Le Bourgmestre explique que le PCM (Plan communal de mobilité) se finalise ; il sera bientôt présenté en CCATM et au Conseil communal.

Deux projets « phare » : mettre tous les cœurs de village en zone 30 km/h et créer un contournement du centre de Frasnes.

L'objectif du projet de contournement du centre de Frasnes est d'éviter le passage des poids lourds par la rue JB Loriaux, en créant une nouvelle voirie qui irait rejoindre la N5.

Deux idées de tracé sont soumises à l'avis de la CLDR :

- ✓ Est-ce que la fiche-projet du PCDR intitulée « Elargissement du chemin du Bois d'Arnelle » pourrait être activée et mise en lien avec le projet de créer un contournement du centre de Frasnes ?
  Attention, les subsides DR (Développement Rural) sont difficiles à obtenir pour une voirie !

- ✓ Est-ce que l'idée d'aménager un nouveau chemin (proposition de la conseillère en mobilité) est envisageable ?

Pour l'instant, le chemin du Bois d'Arnelle est interdit aux poids lourds +3,5 T sauf convoi agricole.

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La CLDR trouve intéressant de mener une réflexion sur l'aménagement d'un contournement du centre de Frasnes.
- ✓ Les avis sont partagés sur l'idée de créer une voirie au milieu de terres agricoles.
- ✓ La cohabitation de la circulation du charroi agricole et de poids lourds est difficile.
- ✓ Le caractère agricole et rural du paysage est important à préserver.
- ✓ Le panneau F99 dans les chemins agricoles n'est pas facile d'usage pour les agriculteurs qui veulent se rendre en voiture dans leurs champs.
- ✓ Ne faudrait-il pas étendre le contournement aussi vers Rèves ?
- ✓ Attention au coût financier que cela peut représenter !

En ce qui concerne l'accès pour les voitures au complexe sportif, il se fera par la chaussée de Bruxelles et par le nouveau parking qui sera créé (demande de subvention DR) sur le côté rue JB Loriaux (voirie destinée à la mobilité lente).

Le Bourgmestre en profite pour informer la CLDR que le Ministre de la Mobilité soutient l'aménagement d'une piste cyclable sur toute la longueur de la N5 (dans la cadre des Autoroutes cyclables).

6. Propositions pour l'appel à projets BiodiverCité 2

Le but de cet appel à projets annuel de la Wallonie adressé aux communes est de renforcer le maillage écologique impactant pour la biodiversité.
Le subside est de 100 % pour un montant plafond de 12.000 € pour différentes actions.
Les domaines éligibles sont :

- Les zones humides, mares, cours d'eau
- Les sentiers et chemins
- Les plantations
- La protection d'espèces et de sites
- Les pollinisateurs
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- La biodiversité et le bâti
- Les cimetières nature
- La sensibilisation (maximun 2.500 €)
- La distribution de plants d'arbres lors de la semaine de l'Arbre en novembre 2023 (thème : la haie anti-érosive) (maximun 2.000 €)

Les postes d'équipement et d'aménagement éligibles sont décrits dans la vade-mecum BiodiverCité : http://environnement.wallonie.be/semaine-arbre/docs/2022/Vademecum-BiodiverCite-2022.pdf

Ingrid Lavendy, Eco-conseillère, présente les propositions de projets.
Ces propositions ont été récoltées suite à une réunion de la Commission Nature, à une rencontre avec les Directeurs des écoles, à une visite de terrain avec la CLDR et la Commission Nature.

1. Alignement d'arbres – remplacement d'arbres manquants
2. Aménagement espace public (rue du Petit marais) pour insectes pollinisateurs
3. Parcours didactique sur l'eau au lieu-dit Champ du Roux (le long de la forêt primitive et du bassin tampon)
4. Aménagement espace public (au lieu-dit PCA de la Chapelle) pour potager collectif
5. Verger Agricoeur
6. Semaine de l'Arbre (distribution de plants)

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La zone humide de la Flache, est-il prévu de remettre de l'eau ? *Oui, cette année*.
- ✓ L'idéal est de pouvoir associer des bénévoles à la gestion (propreté et entretien) des lieux en collaboration avec la Commune.

7. Divers

Informations sur les projets

- ✓ **Complexe sportif** : l'aménagement des deux espaces publics (convivialité et parking) est à la signature de la Ministre Tellier pour l'octroi d'une subvention en DR.

- ✓ **Eglise de Frasnes** : le bureau ECETIA, spécialisé dans la reconversion d'église, étudie le cas de Frasnes. Il y aura une présentation en CLDR des résultats.

- ✓ **Grange Agricoeur** (+ terrain à bâtir) : 2 promoteurs sont intéressés.

- ✓ **Parc De Dobbeleer** : le permis d'abattage est en cours et une étude paysagère est demandée.

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La CLDR regrette la lenteur des procédures pour la réalisation des projets.
- ✓ La CLDR demande une information régulière sur l'état d'avancement des projets.

8. Agenda

- ✓ **Le 17 juin :** inauguration de la maison multiservices de Villers-Perwin (maison médicale)
- ✓ **Le 15 septembre :** comité sélection projets Budget participatif
- ✓ **Le 18 septembre :** Fermes en fête – La Ferme de l'Airalle (Famille Debar – Frasnes-lez-Gosselies)
- ✓ **Le 30 novembre :** jury final projets Budget participatif

Le Président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 15 septembre 2022 – Compte rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne : *15 membres*

CLDR – composante mandataire : *3 membres*

Fondation Rurale de Wallonie : *Marie Burette et Martine Gilles.*

Excusés

CLDR – composante citoyenne : 9 *membres*

CLDR – composante mandataire : 3 *membres*

Administration communale : *Ingrid Lavendy*

Annexe – PowerPoint de conduite de réunion

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ Approbation PV 2 juin 2022
- ❑ Comité de sélection des projets déposés pour le Budget participatif
- ❑ Avis sur demande de convention-subvention en Développement Rural pour Fiche-projet actualisée 1.04 (lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B Loriaux)
- ❑ Divers et Agenda

1. Introduction

Marie Burette (FRW) accueille les participants et présente le formulaire d'enquête de satisfaction par rapport à l'animation et le secrétariat assurés par l'organisme d'accompagnement, la FRW.

2. Approbation PV de la réunion du 02/06/2022

Le PV est approuvé en séance avec une correction à apporter à la page 4 :

Le Parcours didactique sur l'eau au lieu-dit ***Chapelle*** *du Roux (le long de la forêt primitive et du bassin tampon).*

3. Comité de sélection des projets déposés pour le Budget participatif

Marie Burette (FRW) rappelle les principes de la démarche ainsi que les documents de référence à respecter : règlement, formulaire candidature, grille évaluation des critères de recevabilité des projets.

Suite à l'appel à projets Budget participatif lancé en mai, 3 formulaires de candidature ont été déposés pour le 31 août :

- Soyons Fours
- Sentier Wawa
- Bardage Local Scout

La CLDR doit maintenant jouer le rôle de comité de sélection des projets recevables sur base de la grille d'évaluation et du règlement.

La présentation résumée des projets est faite par Marie Burette (FRW).
Les formulaires de candidature ainsi que la grille d'évaluation avaient été envoyées au préalable par mail aux membres CLDR. Ils sont également visibles sur la plateforme participative en ligne www.participation.frw.be.

Projet Soyons Fours

Résumé

- **Construction four à pain communautaire**
- Porté par une association de citoyens
- Au bout de la Ruelle de la Convivialité (local existant mis à disposition)
- La création de liens entre les personnes de tous âges : liens entre la nouvelle Maison de Village et la vie associative dynamisée par l'asbl Le café du cercle paroissial
- Des activités régulières autour du four

=> 9.200€

Analyse des critères de recevabilité

- Délais respectés ? **Oui**
- Porteur valable (art. 3) ? **Oui**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **Oui**
- Localisation conforme (art.4) ? **Non** car le local n'est pas un bien de droit réel communal, c'est la propriété du Doyenné de Gosselies
  Oui si bail emphytéotique possible avec la Commune (engagement à recevoir pour le 30/9)
- Intérêt général ? **Oui**
- Caractère durable du projet ? **Oui**
- Respect art. 10 - type de projet réalisé par Commune ou association ? **Oui**
  Point d'attention : la passation de marché doit être faite par la Commune
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Oui**
- Budget réaliste et précis ? **Oui**
  Point d'attention : les quantités pour la maçonnerie doivent être définies
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Oui**
- Répond à au moins un des objectifs du PCDR? **Oui**

Commentaires de la CLDR

- Le projet sera-t-il accessible facilement pour les habitants de toute l'entité ?
- Le projet va-t-il être pérenne ? les frais de fonctionnement ne seront-ils pas trop élevés ?
- Le projet va-t-il être d'intérêt général ? va-t-il à terme développer suffisamment d'activités ?

- C'est un super projet mais problème de localisation (critère non recevable). Est-il possible de trouver une solution rapidement ? Le Bourgmestre va contacter Richard Dewez, pour le Doyenné de Gosselies et va essayer d'obtenir pour le 30/9 un engagement de leur part pour la signature d'un bail emphytéotique avec la Commune.

Projet Sentier Wawa

Résumé

- **Réhabilitation du sentier** entre la rue de Journeau et la place du village de Wayaux
- Porté par l'asbl Wawa
- Constitue une liaison importante entre deux quartiers
- Le projet vise à rendre le sentier à nouveau accessible en toute sécurité à tous les villageois (personnes à mobilité réduite, parents avec poussette...)
- Le rendre plus sécurisant et plus attractif (bandes de prés fleuris, arbustes fruitiers, bacs à fleurs au niveau du pont, banc avec poubelle à proximité, lampes solaires, projet « sentier d'art », création d'abris pour la faune, arches dont l'une arborant le nom du sentier qui sera choisi par les villageois...).

=> 9.250€

Analyse des critères de recevabilité

- Délais respectés ? **Oui**
- Porteur valable (art. 3) ? **Oui**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **Oui**
- Localisation conforme (art.4) ? **Oui**
- Intérêt général ? **Oui**
- Caractère durable du projet ? **Oui**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **Oui**
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Oui**
- Budget réaliste et précis ? **Oui**
  Point d'attention : la pose du revêtement par le service travaux de la commune doit être définie
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Oui**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **Oui**

Commentaires de la CLDR

- Dans le budget, il n'est pas prévu des frais de pose. Est-ce que la Commune peut faire la pose de l'assise du sentier ? Oui
- Le projet va-t-il être pérenne ? Il faudrait négocier un accord avec l'agriculteur pour le respect du sentier. La Commune va-t-elle entretenir le sentier ? L'asbl Wawa s'engage à veiller à l'entretien du sentier.

Projet Bardage Local Scout

Résumé

- Finaliser la partie extérieure du local de l'unité scoute Saint-Martin de Villers-Perwin par le **placement d'un bardage en bois en façade.**
- Porté par un groupe de citoyens.
- Jusqu'ici la priorité a été donnée au côté fonctionnel du local afin que les jeunes puissent en profiter au mieux dans le cadre des activités scoutes.
- Apporter un plus au cadre de vie global du village en apportant une finition extérieure au local.

=> 8.900€

Analyse des critères de recevabilité

- Délais respectés ? **Oui**
- Porteur valable (art. 3) ? **Oui**
- Personne Morale /Association de fait /Comité de citoyens ? **Oui**
- Localisation conforme (art.4) ? **Non** car le bien est la propriété de l'Ecole libre de Villers-Perwin qui a un bail emphytéotique avec l'Evêché de Tournai
  Oui si bail emphytéotique possible avec la Commune (engagement à recevoir pour le 30/9)
- Intérêt général du projet? **Oui**
- Caractère durable du projet ? **Oui**
  Point d'attention : recommandation d'utiliser du bois d'essences locales garanti FSC
- Respect art. 10 - type de projet réalisé par Commune ou association ? **Oui**
  Point d'attention : la passation de marché doit être faite par la Commune
- Budget max 50% de 20000€ ? **Oui**
- Budget réaliste et précis ? **Oui**
  Point d'attention : prix unitaire à vérifier pour du bois essence locale
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Oui**
- Réponse à au moins un des objectifs du PCDR? **Oui**

Commentaires de la CLDR

- Problème avec le critère de localisation (non recevabilité).
  Il s'agit d'une propriété de l'Evêché de Tournai, en bail emphytéotique avec l'Ecole libre de Villers-Perwin et mis à disposition des Scouts.
  Le Bourgmestre va contacter Richard Dewez, pour l'Evêché de Tournai afin de voir la possibilité d'une emphytéose avec la Commune.
- Est-ce à la Commune de prendre ce local en bail et de devoir en assurer la gestion ?
- Est-ce que l'amélioration extérieure (bardage) d'un bâtiment non communal est un projet d'intérêt général ?

En conclusion

La CLDR aurait préféré que tous les porteurs de projet viennent présenter eux-mêmes leur projet.

La sélection des projets sur base de la grille d'analyse des critères de recevabilité des projets se termine le 30 septembre.
Pour être recevable, il faut des oui pour chaque critère.

Pour le problème de localisation des projets (Soyons Fours et Bardage Local Scout), le Bourgmestre va prendre contact avec Richard Dewez, responsable pour les bâtiments du Doyenné de Gosselies et de l'Evêché de Tournai à Villers-Perwin, afin d'envisager les possibilités d'emphytéose avec la Commune et recevoir un engagement de leur part.

La Commune contactera les porteurs de projet pour leur communiquer les résultats du comité de sélection.

Début octobre, les projets recevables ou non recevables seront communiqués à toute la population.

Si le montant global des projets recevables dépasse 20 000 €, il y aura une phase de votes citoyens entre le 15 octobre et le 15 novembre ainsi qu'un vote CLDR le 30 novembre (jury final).

Les projets retenus en final devront être réalisés avant le 3 juin 2024.

CLDR - comité de sélection projets Budget participatif – rapport d'analyse de recevabilité	
Soyons Fours	**Recevable sous condition** *Pour le 30/9, avoir un engagement du Doyenné de Gosselies pour une emphytéose du local avec la Commune* ***Points d'attention*** **:** ➢ *Passation de marché par la Commune* ➢ *Quantités à préciser pour la maçonnerie*
Sentier Wawa	**Recevable** ***Point d'attention*** *:* ➢ *Pose du revêtement sur l'assise du sentier par le service travaux* ➢ *Accord avec l'agriculteur de la parcelle voisine du sentier*
Bardage Local Scout	**Recevable sous condition** *Pour le 30/9, avoir un engagement de l'Evêché de Tournai ou de l'Ecole Libre de Villers-Perwin pour emphytéose du local avec la Commune* ***Point d'attention*** *:* ➢ *Utilisation du bois d'essences locales garanti FSC* ➢ *Passation de marché par la Commune* ➢ *Prix unitaire à vérifier pour bois essence locale*

4. Avis sur la demande de convention-subvention en Développement Rural pour la fiche-projet actualisée 1.4 « Lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B. Loriaux »

Ce point nécessite un quorum de présence des membres de la CLDR.
Pour cela, il faut 18 membres citoyens présents et seulement, 15 membres citoyens sont présents.
Une seconde réunion (dans les 7 jours) doit être organisée pour respecter la circulaire ministérielle.

Mathieu Perin (Bourgmestre) présente ce point.

L'actualisation de la fiche-projet se présente suite à l'opportunité de l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Plan de relance).

Il s'agit d'une fiche-projet de Priorité Lot 1 du PCDR.

Projet initial

Réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore.
3 axes : réaménager le bâtiment, améliorer la performance énergétique, réaménager l'extérieur.

Projet actualisé

Amélioration énergétique (plan de relance) :

- Favoriser énergie verte et économie circulaire
- Isolation toiture, sols, murs + châssis + ventilation
- Panneaux photovoltaïques (+ désamiantage)
- Chauffage : pompe à chaleur
- Récupération eau de pluie
- Bornes électriques

Réaménagement intérieur :

- Agencement intérieur amélioré
- Espaces maintenus pour le Centre-pilote et l'épicerie
- Espace d'accueil = café papote et espace de rencontre
- Salle de réunion polyvalente
- Atelier polyvalent
- Cuisine partagée pouvant accueillir des ateliers culinaires
- **Nouveau !** Création d'un espace spécifique pour activités d'inclusion numérique (ex. permanences informaticien public)

Le montant total des travaux d'aménagement est estimé à 600.000 € HTVA

Subside (80% Rénovation énergétique – Plan de relance) sollicité sur un montant de 450.000 €
Subside (80% Développement Rural) sollicité sur un montant de 150.000 €

Questions et remarques de la CLDR :

La CLDR soutient ce beau projet, mais l'approuvera lors de la seconde réunion le 21/09, à 20h, en visio (car quorum non atteint de cette séance).

5. Agenda et divers

- ✓ Mercredi 9 novembre à 19h30, réunion plénière pour avis sur l'avant-projet d'aménagement du parc De Dobbeleer.
- ✓ Mercredi 30 novembre à 19h30, réunion plénière pour avis sur deux avant-projets d'aménagement au complexe sportif (espace de convivialité intergénérationnel et espace public polyvalent).

- ❑ Dimanche 18 septembre – FERMES EN FÊTE : **La Ferme de l'Airalle**
- ❑ Matinée d'échanges sur les fermes à cour Jeudi 22 septembre à Fosses-la-Ville

6. Clôture de la séance

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 21 septembre 2022 – Compte rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne : *9 membres*
CLDR – composante mandataire : *1 membre*
Fondation Rurale de Wallonie : *Marie Burette*
Administration communale : *Ingrid Lavendy*

Excusés

CLDR – composante citoyenne : *4 membres*
CLDR – composante mandataire : */*

Annexe – PowerPoint de conduite de réunion

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ Avis sur demande de convention-subvention en Développement Rural pour Fiche-projet actualisée 1.04 (lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B Loriaux) – Bis Quorum

---

1. Introduction

Marie Burette (FRW) accueille les participants sur la plateforme zoom et les remercie de leur présence pour cette réunion bis.

2. Avis sur la demande de convention-subvention en Développement Rural pour la fiche-projet actualisée 1.4 « Lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B. Loriaux »

Ce point, abordé lors de la séance du 15/09/22 nécessitait un quorum de présence des membres de la CLDR.
Pour cela, il fallait 18 membres citoyens présents et seulement, 15 membres citoyens étaient présents.
Une seconde réunion (dans les 7 jours) est donc organisée pour respecter la circulaire ministérielle.

Anne-Laure Desmit (Présidente du CPAS) présente ce point.

L'actualisation de la fiche-projet se présente suite à l'opportunité de l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Plan de relance). L'idée est de pouvoir intervenir sur l'ensemble du bâtiment d'un coup.

Il s'agit d'une fiche-projet de Priorité Lot 1 du PCDR.

Projet initial

Réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore.
3 axes : réaménager le bâtiment, améliorer la performance énergétique, réaménager l'extérieur.

Projet actualisé

Amélioration énergétique (plan de relance) :

- Favoriser énergie verte et économie circulaire
- Isolation toiture, sols, murs + châssis + ventilation
- Panneaux photovoltaïques (+ désamiantage)
- Chauffage : pompe à chaleur
- Récupération eau de pluie
- Bornes électriques

Réaménagement intérieur :

- Agencement intérieur amélioré
- Espaces maintenus pour le Centre-pilote et l'épicerie
- Espace d'accueil = café papote et espace de rencontre
- Salle de réunion polyvalente
- Atelier polyvalent
- Cuisine partagée pouvant accueillir des ateliers culinaires
- **Nouveau !** Création d'un espace spécifique pour activités d'inclusion numérique (ex. permanences informaticien public)

Le montant total des travaux d'aménagement est estimé à 600.000 € HTVA

Subside (80% Rénovation énergétique – Plan de relance) sollicité sur un montant de 450.000 €
Subside (80% Développement Rural) sollicité sur un montant de 150.000 €

Questions et remarques de la CLDR :

- Sur le plan tel qu'il est actuellement prévu, il semble ne pas y avoir de fenêtres sur l'arrière du bâtiment, est-ce normal ?
  - → Même si on ne les voit pas bien il y aura bien de ouvertures prévues sur l'arrière du bâtiment.
  - → Le plan proposé est davantage une esquisse de fonction qu'un plan définitif. En effet, ce n'est qu'une fois la demande de convention acceptée par la Ministre qu'un Auteur de projet travaillera sur l'avant-projet avec plan et métré. La CLDR sera consultée lors de l'avant-projet et pourra à ce moment là transmettre ses remarques sur des plans plus aboutis.
- L'organisation interne telle que proposée dans le plan actuel ne semble pas très rationnelle. Les petites pièces au milieu du grand espace son bizarres. Une autre division pourrait être intéressante.

→ Même si le plan est encore amené à évoluer, l'idée est quand même d'avoir un bel espace polyvalent à un endroit du bâtiment. Cet espace sera modulable, y compris en plusieurs petites pièces permettant de faire des réunions si besoin.

- Il faudra bien vérifier au stade avant-projet que l'accès aux sanitaires sera bien pensé aussi pour les PMR.
- Quelle est la surface du bâtiment ?
  → Environ 350m²
- Est-ce que dans le budget de 600.000€ les abords sont compris ?
  → Oui

La CLDR <u>approuve et soutient la demande de convention pour la FP 1.4</u> Réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore.

Secrétaire de séance,



Marie Burette

FRW – Brabant Hesbaye

BIODIVERCITÉ

COMMUNE DES BONS VILLERS

Le 2 mai 2022

GT de la CLDR pour BiodiverCité : Réunion citoyenne

Le mardi 26/04/2022

à la salle du Conseil communal des Bons Villers, et en extérieur

Compte rendu

Participants :

- *Pour les **Citoyens** : 11 personnes (dont 4 membres de la CLDR)*
- *Pour le **Collège communal** : Anne-Laure Desmit (Échevine de l'environnement)*
- *Pour l'**Administration communale des Bons Villers** : Ingrid Lavendy (Service environnement)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Marie Burette*

Annexe :

- Annexe 1 – Tableau de synthèse des idées proposées par les participants

---

Ordre du jour :

1. Accueil et tour de table
2. Présentation de l'appel à projets BiodiverCité 2022
3. Visite de terrain
4. Idées de projets/actions pour 2022

---

1. Accueil et tour de table

Anne-Laure Desmit souhaite la bienvenue aux participants et participantes et se réjouit de la présence de chacun d'entre eux et de la diversité des personnes présentes.



Elle relate ensuite la volonté de la Commune de soutenir et d'investir dans la préservation de la biodiversité sur l'entité communale. Elle exprime son souhait que les personnes présentes puissent partager toutes leurs idées et suggestions en la matière, y compris des projets qui ne serait pas finançables via l'appel à projet BiodiverCité. En effet, la commune dispose également d'un budget permettant de mettre en place de tels projets. Toutes les propositions sont donc les bienvenues.

Ensuite, chaque participant et chaque participante se présente, indique si il, ou elle, fait partie d'une commission et partage son intérêt à participer à la réunion BiodiverCité.

Ingrid Lavendy explique ensuite le programme de la soirée. Une première partie aura lieu en intérieur : l'explication de l'appel à projet BiodiverCité. Ensuite, la rencontre se poursuivra en extérieur, sur le terrain.

Commissions et structures représentées : CLDR, CCATM, Commission Agricole, Groupe Nature, Epicoeur

2. Appel à projets BiodiverCité 2022

L'appel à projets BiodiverCité vise à remplacer différents outils de financement de projets « nature » mis en place par la Région à destination des communes (Plan Communal de Développement de la Nature – PCDN, Plan maya, Cimetière Nature, Semaine de l'Arbre). Il permet une **simplification administrative** puisque les communes peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous ces projets en ne répondant qu'à un seul appel à projets.

BiodiverCité permet d'apporter aux communes **un financement allant jusqu'à 12.000€**, dont 2.000€ dédiés à l'achat de plants pour la semaine de l'arbre 2023. Parmi les 10.000€ restants, les projets de « sensibilisation » à la biodiversité ne pourront dépasser le montant de 2.500€. Il est intéressant de noter que le subside atteint 100% du montant alloué aux projets retenus.

Différents acteurs peuvent venir en appuis de la Commune et des citoyens pour répondre à cet appel à projets et pour faciliter la mise en place des projets :

- **L'ASBL ADALIA**, qui apporte une expertise dans le domaine de la gestion différenciée des espaces publics - https://www.adalia.be/
- **L'ASBL ECOWAL**, qui apporte conseils pratiques et aides techniques pour les projets de fleurissement, de végétalisation des cimetières, de prairies fleuries ainsi que de manière plus globale pour le développement d'espaces verts favorables à la biodiversité - http://ecowal.be/
- **La cellule « Biodiversité dans le bâti » de Natagora** qui peut aider à réaliser des projets d'aménagement favorables à la flore et à la faune dans le bâti et plus particulièrement pour les espèces protégées telles que les martinets noirs, les hirondelles, les moineaux friquets, les chauves-souris, *etc.*
- **La Wallonie** pour le suivi administratif du dossier et **la Fondation Rurale de Wallonie** pour accompagner la Commune dans ce processus ainsi que pour animer les rencontres citoyennes.

Il y a plusieurs conditions pour l'octroi du subside :

- Le site doit être **accessible au public** ;
- La Commune doit être **propriétaire** du terrain ou disposer d'une **convention de gestion de 15 ans** ;
- Il ne peut pas s'agir de sites appartenant à la Wallonie, ni de cours d'eau soit navigables, soit de 1ère catégorie.

Les postes éligibles pour l'appel à projets ont été regroupés en **9 catégories** :



Des exemples de projets sont repris via ce lien vidéo : https://vimeo.com/539129783/9e17266492

Les prochaines étapes de l'appel à projets sont la **rédaction des fiches-projets, leur validation** par le Collège communal et **leur encodage pour le 08 juin 2022** sur le site internet des Pouvoirs Locaux. La réalisation des projets peut se faire du **1er janvier 2022 au 1er mars 2024**.

3. Visite de terrain

Ingrid Lanvendy emmène ensuite les participants sur le terrain pour une balade/découverte de 3km afin de leur faire découvrir des projets en faveur de la biodiversité déjà réalisé dans le village de Frasnes-Lez-Gosselies. Chaque participant reçoit un formulaire leur permettant de noter leurs idées de projets (pour le nouvel appel à projet BiodiverCité entre autres).





A. *Village de l'abeille*

Réalisé aux abords de l'Eglise de Frasnes, le village de l'abeille reprend en exemple toute une série d'aménagements en faveur des abeilles et autres insectes polinisateurs : Hôtels à insecte, prairies fleuries, mares, spirales aromatiques, tas de pierres,...





B. *Cimetière de Frasnes*

Le Cimetière a entamé sa conversion en cimetière végétalisée depuis 2 ans. La réflexion a été entamée suite à l'interdiction des herbicides pour les administrations communales.









C. *Renouée du japon*

L'endroit visité, en bordure de chemin agricole, est un « spot » problématique. D'une tache, la renouée s'est vite repandue sur des dizaines de mètres. Les interventions préalables visant à l'éliminer n'ont fait que la répandre. De nouvelles solutions doivent être testées sous peu.




D. Autres lieux



Alignement d'arbres rue Octave Staumont




Petit espace public au Petit Marais

4. Projets proposés par les participants pour l'appel à projets BiodiverCité 2022

Voir annexe 1

Marie BURETTE
Agent de développement
Fondation Rurale de Wallonie



PARTIE 5

PROGRAMMATION 2021-2022-2023

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n° 1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Lot 2	2.1 Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes	450.000 € (estimation)	Développement Rural	80%
Année rapport annuel + 2 ans	Lot 2	2.5 Créer une maison de village et une salle de grande capacité	400.000 € (estimation de l'étude de préfaisabilité)	Développement Rural	80%
Année rapport annuel + 3 ans	Lot 2	2.2. Aménager des lieux de convivialité pour tous	Exemple : autour de l'Eglise de Rèves (Projet « Cœur de village » non retenu) 100.000 €	Développement rural	80%

Lot	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Statut	Montant du projet à 100%	Subsides reçus ou prévus	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet	Si projet réalisé, date de la fin des travaux	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Si nouvelle initiative, description du constat qui justifie le projet et les objectifs rencontrés du PCDR
1	1.1	Aménager le parc De Dobbeleer	En cours	197.654, 60	136.373,68	DR/Infrasport/ AWAP	Avant-projet validé par CLDR			
1	1.2	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer	En cours	520.351,99	248.281,59	DR	Avant-projet en cours			
1	1.3	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux	En cours	448.344,12	197.606,47	DR	Avant-projet en cours			
1	1.4	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif	En cours	836.715,00	316.241,06	DR/Rénovation énergétique plan de relance	Demande de convention faisabilité DR.			
1	1.5	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon	En cours			AWAP	Inventaire réalisé. Brochure en phase finale avant impression.			
1	1.6	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature	En cours			DAFOR	2 nouveaux sentiers crées par DAFOR sur Rèves. 18 boucles répertoriées dont 5 publiées (GAL). 2 boucles à mettre en œuvre en 2023 Rue St Anne/rue Questienne à Rèves et chemin du Bruart/rue de la Couronne à Mellet			
1	1.7	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique	En cours			Appels à projet Maillage vert et bleu, Résilience Biodiversité Climat	Dossier de candidature déposé pour Maillage bleu et vert. En cours pour Résilience Biodiversité-Climat			
1	1.8	Créer une dynamique d'échange de services : Base de données « volontariat »	Réalisé			Plan de cohésion sociale	Plateforme locale de volontariat	2022		
1	1.9	Créer des jeux inter-villages	En cours			Plan de cohésion sociale	Lancement en 2023			
2	2.1	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes				DR/PIMACI/PIWACY	Actualisation de la fiche-projet pour demande de convention faisabilité DR. Projet mobipôle place de Frasnes			
2	2.2	Aménager des lieux de convivialité pour tous	En cours				Mise aux normes des plaines de jeux, ouverture des cours de récréation, création de potagers collectifs			
2	2.3	Créer des logements innovants	En cours			Plan logement, partenariat public privé	23 logements intergénérationnels terminés en 2023, projet pilote d'habitat léger, 14 logements AIS, 4 logements dans 2 nouveaux lotissements			
2	2.4	Développer un système de rang scolaire	Réalisé				Pédibus pour l'école de Villers-Perwin	2021		
2	2.5	Créer une maison de village et une salle de grande capacité	En attente			DR	Etude de faisabilité concluante pour reconversion de la salle polyvalente du Vieux Château à Mellet, acquisition parcelle terrain en cours			
2	2.6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie	Réalisé				Containers terminés	2022		
2	2.7	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567	En cours			Mobilité-Voirie régionale	subside SPW - voirie régionale			
2	2.8	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux	En attente			Voirie agricole	Réflexion PCM			
2	2.9	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val	En attente							
2	2.10	Réaménager la cité administrative	En attente				Master plan reconversion église de Frasnes réalisé - proposition pas concluante. Travaux d'aménagement sur fonds propre pour une partie des bâtimenst administratifs			
2	2.11	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet	En cours				Phase test d'aménagement léger terminée.			
2	2.12	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes	En attente			Mobilité-Voirie régionale	Budget de 500.000 € réservé en 2023 pour pistes cyclables			
2	2.13	Créer un espace de coworking et de services	Réalisé	293.700,00	176.220,00	DR	Acquisition d'un bâtiment aménagé - inauguré en 2022 - installation d'une antenne médicale	2022		
3	3.1	Créer un centre de formation Terres en Rèves	Réalisé			LEADER	Espaces tests maraîchers sur le site Agricoeur avec le GAL Pays des 4 Bras	2021		
3	3.2	Créer un hall relais agricole	Réalisé			DR	Reconversion de l'occupation de l'atelier rural Agricoeur (circuits courts de production et de commercialisation)	2022		
3	3.3	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques	En attente				Réflexion sur des lieux pour augmenter l'offre d'hébergement pour les camps des mouvements de jeunesse			
3	3.4	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes	En attente				Master plan reconversion réalisé - proposition pas concluante			
3	3.5	Sécurisation des abords des lieux fréquentés	Réalisé				Placement de totems et aménagement continu d'abords d'école	2020		
3	3.6	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes	En cours			PIMACI	Projet rues Mercier, Burny (Mellet), rue Pont à Migneloux (Wayaux), rues Aubry, Chassart, Planche (Villers-PerwinP), Station (Rèves)			
3	3.7	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz	En cours			Partenariat Public Privé	Partenariat avec Biométhane Bois d'Arnelle. Permis déposés (à venir pour le CNG)	2019 et 2021		
3	3.8	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)	En attente							
3	3.9	Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants	Réalisé			Partenariat Public Privé	Placement panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux, projet pilote champ agrivoltaïque, audit énergétique gratuit particuliers			
3	3.10	Aménager la place du Terminus à Mellet	En cours			Partenariat Public Privé	Charge d'urbanisme promoteur lotissement			

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2004 + Avenant 2009	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	Aménagement d'un réseau de liaisons inter villages pour usagers lents – phase 1 étude et phase 2, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Mellet	Faciliter les déplacements inter villages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	Phase 1 : 10.000,00 Phase 2 : 110.200,00

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	néant
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	12/06/2012
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**/**
Approbation du projet par l'A.C.	23/03/2015
Approbation du projet par le Ministre	13/10/2016
Adjudication :	26/06/2017 au 27/10/2017
Décision d'attribution du marché	28/12/2018
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	06/03/2019
Début des travaux	Avril 2019
Réception provisoire	20/08/2020
Décompte final	08/12/2020
Réception définitive	(19/08/2025)
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	12.500,00 et 126.750,00
Montant du subside développement rural	72.721,55
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	90.901,97

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2010 A (notifiée le 11/09/2012)	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[2] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	Aménagement d'un réseau de liaisons intervillages pour usagers lents –, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Rèves	Faciliter les déplacements intervillages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	289.600

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	néant
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	3/4/2017
Approbation du projet par l'A.C.	20/02/2017
Approbation du projet par le Ministre	03/04/2017
Adjudication :	14/08/2018
Décision d'attribution du marché	05/02/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	Juin 2019
Début des travaux	2019
Réception provisoire	05/06/2020
Décompte final	09/07/2020
Réception définitive	(04/06/2025)
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	201.025,49
Montant du subside développement rural	167.204,38
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	209.147,81

[2] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014-B et avenant 2018	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[3] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	Création d'une maison de village à Villers-Perwin	Renforcer le sentiment d'appartenance communale Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux Mettre en valeur les dynamiques locales	596.192,64

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	31/08/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	27/03/2017
Approbation du projet par l'A.C.	24/07/2017
Approbation du projet par le Ministre	20/02/2018
Adjudication :	06/12/2018
Décision d'attribution du marché	10/04/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	24/10/2019
Début des travaux	18/09/2020
Réception provisoire	20/01/2022
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	892.385,27
Montant du subside développement rural	596.192,64
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

[3] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007-A	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing-out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[4] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (AGRICOEUR) Phase 2: Construction d'un atelier rural	Restructuration du centre de Frasnes-lez-Gosselies, renforcement du sentiment d'appartenance communale, adaptation de l'offre de services	1.597.318,41	19/03/2019

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[5] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : loyers Hotzone de janv à août 2028 : 3550/mois	Montant annuel	28.400,00€
	Type : depuis septembre : GAL Pays des 4 Bras pour 500€/mois + charges (pas de paiement reçu encore)	Montant annuel	2000,00 € (+charges)
	Type	Montant annuel	

[4] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[5] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type : comprise dans le loyer	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[6] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	Réaffecter dans les charges des autres bâtiments financés en DR notamment les maisons de village		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [7]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Depuis septembre 2022, l'atelier rural est loué à une coopérative de circuits courts de production locale
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	1 emploi d'animateur en (tiers lieux acquis en 2023)
	Promotion circuits courts et producteurs locaux
	Micro-brasserie et 2 biscuiteries en cours d'installation
	+ magasin vrac pour 2023

[6] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[7] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014-B	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[8] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Création d'une maison de village à Villers-Perwin	Renforcer le sentiment d'appartenance communale Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux Mettre en valeur les dynamiques locales		

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[9] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations privées 2022(5 à 100,00€)	Montant annuel	500,00
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[8] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[9] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices[10] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	Sur les charges d'énergie, entretien des bâtiments mis à disposition.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [11]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Utilisées pour des locations associatives, le plan de cohésion sociale, différentes réunions citoyennes
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Inclusion sociale

[10] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[11] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2020	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[12] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Création d'un espace de coworking et de services	Décentraliser les services à la population Augmenter l'offre en services Répondre aux besoins spécifiques en services		

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[13] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : occupation gratuite d'une maison médicale en attente de fin de travaux du bâtiment qui les abritait	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[12] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[13] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[14] = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [15]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Actuellement maison médicale
	Accueil à l'enfance pour 2023
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Emploi (2 nouveaux médecins)
	Attractivité (santé de proximité)

TOTAL des BENEFICES : 30.900,00 €

[14] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[15] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[16]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[17]
2017	2017	2019	2021
Date des réunions durant l'année écoulée[18]	22/02/2022	Nombre de présents	45
	26/04/2022		11
	02/06/2022		21
	15/09 et 21/09/2022		18 et 10
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Très bon état d'avancement des 32 projets du PCDR. Diversité des moyens de financement des projets dont le partenariat public privé pour l'énergie, le logement, l'espace public. Bonne synergie pour la mise en œuvre des projets avec le plan de cohésion sociale, le PIMACI et le PIWACY, le CPAS. Pour deux projets du complexe sportif, le maître d'ouvrage est la RCA. En 2023, appel à candidatures pour remplacer les démissionnaires de la composante citoyenne.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	2.1		
Intitulé du projet	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes		
Priorité du projet	1		
Calendrier d'exécution	**2023-2024**		
Numéro fiche-projet	2.5		
Intitulé du projet	Créer une maison de village et une salle de grande capacité		
Priorité du projet	2		
Calendrier d'exécution	**2024-2025**		

[16] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[17] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[18] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Lot 2	2.1 Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes	450.000 € (estimation)	Développement Rural	80%
Année rapport annuel + 2 ans	Lot 2	2.5 Créer une maison de village et une salle de grande capacité	400.000 € (estimation de l'étude de préfaisabilité)	Développement Rural	80%
Année rapport annuel + 3 ans	Lot 2	2.2. Aménager des lieux de convivialité pour tous	Exemple : autour de l'Eglise de Rèves (Projet « Cœur de village » non retenu) 100.000 €	Développement rural	80%

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

Déclaration sur l'honneur

Nous, soussignons, Mathieu PERIN, Bourgmestre et Bernard WALLEMACQ, Directeur général, agissant au nom de la Commune de LES BONS VILLERS

déclaront sur l'honneur que le montant suivant, trente mille neuf cent douze euros (30.900,00 €),

provenant des bénéfices résultant de projets subventionnés dans le cadre du développement rural, de moins de 10 ans à partir de la date d'approbation de leur décompte final, soit les loyers issus de l'atelier rural et de la maison de village de Villers-Perwin inaugurée en 2022.

est réaffecté au profit de la couverture des frais de fonctionnement des maisons de village réalisées sous convention du Programme Communal Développement Rural (PCDR) ou dans d'autres projets de ce même programme.

Fait à Les Bons Villers, le 21 mars 2023

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ

pour le Bourgmestre,

Mathieu PERIN

Cadre réservé à l'administration

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 22 février 2022 – Compte-rendu de la séance plénière hybride présentiel / virtuel

Présents

CLDR – composante citoyenne (35) *: 9 membres en présentiel et 11 membres en virtuel*

CLDR – composante mandataire (10) *: 2 membres en présentiel et 3 membres en virtuel*

Administration communale (2) *: Ingrid Lavendy (en virtuel) et Delphine Deblaer (en présentiel)*

Fondation Rurale de Wallonie (2) *: Marie Burette et Julien Apers (en présentiel).*

Excusés

CLDR – composante citoyenne (35) *: 5 membres*

CLDR – composante mandataire (10) *: 3 membres*

→ Quorum de 50% de la part « hors quart communal » atteint avec 20 membres sur 18 nécessaires.

Annexe 1 – PowerPoint de conduite de réunion

Annexes 2 et 2b– Liste des présences

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ PV 04 décembre 2021 (approbation)
- ❑ Rapport Annuel 2021 – Bilan CLDR et état de la situation des projets (validation)
- ❑ Résultats de l'étude de faisabilité - maison de village avec salle grande capacité à Mellet (information)
- ❑ Création de 2 sentiers sur Rèves (information)
- ❑ Programme de travail CLDR 2022 (information)
- ❑ Divers et Agenda : actions biodiver'Cité et journées wallonnes de l'eau

---

1. Introduction

Au vu du contexte sanitaire actuel et de la nécessité d'un quorum pour le rapport annuel, cette séance se déroule en « mode hybride » afin de permettre à un maximum de membres d'y participer, c'est-à-dire : en présentiel à l'administration communale et simultanément en virtuel pour ceux qui ne peuvent/veulent se déplacer ce soir-là.

Le président de séance, Mathieu Perin, Bourgmestre, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

2. Approbation PV de la réunion du 04/12/2021

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

3. Validation Rapport Annuel 2021 – Bilan CLDR et état de la situation des projets

La FRW présente ce point :

1) Nouvelle composition de la CLDR suite aux démissions
2) Nombre de réunions CLDR
3) Bilan des activités de la CLDR
4) Etat de la situation des 32 projets du PCDR
5) Proposition de projets à entreprendre / de demandes de convention DR pour les 3 années à venir.

Voir l'annexe 1 du PV.

La CLDR valide le rapport annuel 2021 : bilan de la CLDR et programmation des projets à entreprendre.

Questions et remarques de la CLDR :

- *Dans le tableau de présentation du lot 2, il y a deux erreurs aux projets 2.11 et 2.12. Pour le projet 2.11, il s'agit de la N 567 et pour le projet 2.12, il s'agit de la N5.*
- *Pour le projet 1.4 « Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif », pourquoi est-il en attente ?*
  - ➢ Actuellement, il faut attendre qu'un emplacement/espace se libère. Il est possible que prochainement l'épicerie sociale déménage. Dès lors, la Commune pourra envisager d'activer ce projet.
- *Toujours pour le projet 1.4, vous évoquez la création d'un lieu d'activités citoyennes mais qu'en est-il de l'aspect cheminement lent du projet ?*
  - ➢ La Commune rappelle que dans le cadre du projet de rénovation du Parc de Dobbeleer, il est prévu l'aménagement d'une liaison lente pour les vélos reliant le parc à la N5.
  - ➢ La Commune rappelle qu'il n'est pas prévu aujourd'hui d'aborder spécifiquement le sujet des voies lentes. Elle propose dès lors que les membres CLDR intéressés pour approfondir ce sujet demandent de mettre ça à l'ordre du jour d'une prochaine réunion CLDR.
- Réflexion d'un membre : *« Il est possible de raccrocher cela à la fiche "aménagement de la chaussée de Bruxelles". Dans ce cadre, il faudra penser à matérialiser les arrêts du bus au sol sur la chaussée de Bruxelles N5. Cela n'a pas été pris en compte, ni fait lorsque la chaussée de Bruxelles a été refaite. Ce serait à faire avant les pistes cyclables de la N5) ».*
  - ➢ Lorsqu'une rénovation de chaussée est envisagée par une instance publique, la TEC intervient dans la réalisation ou la rénovation des quais pour les bus.
- Réflexion d'un membre : *« Concernant les aménagements qui seront réalisés au complexe sportif. Le village de Frasnes n'a pas de point attractif positif pour les jeunes adolescents au sein du village (comme par exemple un agora space ou skate park). Les jeunes n'ont pas de lieu où se rassembler et s'occuper. Il serait intéressant de placer un module de "street workout" au complexe sportif. Il s'agit d'un ensemble d'appareils de musculation en plein air qui peuvent être utilisés en tous temps. Ce genre de module connaît un vif succès auprès des jeunes et est généralement bien respecté (pas de dégradations). »*

- Ce commentaire a été validé par d'autres membres qui ajoute que : *« Frasnes, le plus grand village, n'a pas d'endroit de rassemblement des jeunes après 17h ou bien il faut aller à pied jusque Villers Perwin. Pour les jeunes adolescents, ce serait un plus (skate parc ou quelques modules de musculation).*
- *Concernant le projet 3.6 « Poursuivre la réalisation des liaisons lentes », le coût d'aménagement de ces liaisons est très élevé. De nombreux cyclistes préfèrent rouler sur la route que sur les pistes cyclables. Dès lors, ne serait-il pas nécessaire de réfléchir à une manière d'obliger les vélos à rouler sur ces aménagements ?*
  - La Commune, vu la mobilité de demain qui va changer par rapport à ce qu'on connait aujourd'hui, estime que la poursuite de ce projet est primordiale. Malheureusement, la Commune a peu d'emprise sur le fait d'obliger les cyclistes à utiliser les voies lentes plutôt que la route. De plus, la Commune travaille actuellement avec un bureau d'études sur le Plan Communal Cyclable en lien avec le Plan Communal de Mobilité. Suite à ce travail, une carte des cheminements lents de la commune verra le jour.
- Réflexion d'un membre : *« Il arrive souvent que les voies lentes soient moins bien entretenues que les routes (présence de branchages, de feuilles, etc.), ce qui pousse les cyclistes à emprunter la route ».*
  - Concernant l'entretien de ces liaisons, la Commune prévoit un gros entretien annuel pour l'ensemble des voies lentes, lors de la semaine de la mobilité. Pour le reste, elle intervient sur demande des utilisateurs lorsqu'il y a des encombrements.
- *Qu'en est-il du réseau points nœuds dans la commune ?*
  - Ce travail est toujours en cours. Pour ce projet, la Commune a obtenu via le GAL des subsides. Les panneaux sont en train d'être placés en ce moment et le réseau ainsi constitué rejoindra les communes voisines.

4. Présentation de l'étude de faisabilité - maison de village avec salle grande capacité

Le Bourgmestre, M. Perin, présente les résultats de l'étude de faisabilité concernant le « *Projet de maison de village avec salle de grande capacité au Vieux Château de Mellet* ».

Pour rappel, la CLDR avait manifesté sa volonté, via le PCDR, d'avoir une salle de grande capacité aux Bons Villers. Le projet de base avait prévu sa localisation dans la grange Agricoeur mais des éléments contraignants importants ont poussé la Commune à abandonner cette piste (notamment le coût très élevé du projet).
La Commune a rappelé les 4 alternatives qui avaient été envisagées : 1) Transformer l'Atelier rural Agricoeur, 2) Transférer le projet dans l'église de Frasnes, 3) Transférer le projet dans le complexe sportif, 4) Transférer le projet dans la grande salle du Vieux Château à Mellet.
Les trois premières options n'ont pas été retenues.
La 4e option a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études Dr(ea)²m.
Pour rappel du cadre, le marché de services visait à étudier la faisabilité de la reconversion de la salle polyvalente de l'école en salle polyvalente permettant d'accueillir un large panel d'activités. Les besoins peuvent être résumé de cette manière : 1) améliorer la salle de gym pour l'école en semaine (vestiaires, sanitaires, revêtement), 2) disposer d'une grande salle pour mise en location les weekends (festivités publiques ou privées).

Présentation des résultats de l'étude en terme d'accessibilité, de stationnement, du contexte physique et environnemental, du patrimoine et du projet (plans et coûts) – voir ppt en annexe 1.

La Commune tient à rappeler qu'à ce stade du processus, il s'agit bien d'une étude de faisabilité et que rien n'est acté ou définitif pour ce projet. Il s'agit pour le moment de notes d'intentions où certains éléments doivent être spécifiés ou approfondis. Plus tard, la CLDR sera conviée à participer plus concrètement à la réflexion.

Dans le cadre de ce projet, l'opportunité se présente de racheter deux parcelles cadastrales de terrain nu (terres agricoles - 19 ares) au Vieux Château de Mellet.

L'idée du projet à y activer n'est pas encore arrêtée mais cela permettrait, par exemple, d'avoir des abords autour la salle de village, d'y faire un parc accessible au public hors des heures scolaires, d'agrandir l'espace cour de l'école afin de compenser la perte d'espace provoqué par le présent projet (si il se réalise), et de permettre aux enseignants de pratiquer l'école du dehors, etc. La fonctionnalité future de ce lieu devra être approfondie ultérieurement. Cela semble envisageable et abordable financièrement. Dès lors, la Commune souhaite activer une convention « acquisition stratégique en développement rural » pour ce faire. La Commune demande à la CLDR si elle valide cette proposition.

La demande d'une convention DR pour acquisition stratégique est validée par les membres de la CLDR.

Questions et remarques de la CLDR :

- *Certains membres CLDR attirent l'attention sur les potentiels nuisances sonores occasionnées par ce projet pour les riverains. De plus, la mise en valeur de cette salle provoquera irrémédiablement une utilisation accrue et dès lors, augmentera encore les nuisances. Il insiste sur le fait qu'il faut que la Commune soit exigeante concernant le matériel d'isolation et sa qualité.*
  - Cet aspect fait partie intégrante de l'objet de l'étude et une attention particulière est portée par la Commune.
  - La construction d'une annexe le long du bâtiment, d'une double porte d'entrée, l'installation de panneaux RF, etc. vont déjà atténuer ce problème.
  - Actuellement et sans nouvel aménagement, suite à une étude d'incidence, il s'avère que la salle respecte les normes décibels.
  - La Commune prévoit également de limiter l'usage de la salle afin d'éviter qu'il y ait des fêtes tous les vendredis et samedis soirs.
  - L'idée est que tout le monde soit gagnant en réalisant ce projet : l'école et les enseignants, les personnes à la recherche d'une salle à moindre coût, les riverains (en diminuant les nuisances), etc.
- *Quels liens vont être préserver entre l'école et la salle ainsi rénovée ?*
  - La salle sera accessible pour certains événements scolaires comme les cours de gym par exemple. De plus, l'école disposera d'une salle pour stocker son matériel.
  - Concernant, l'utilisation et la location de matériel spécifique durant la location de la salle (chaises, bancs, brasseurs, traiteurs, nettoyage, etc.)., afin de minimiser les nuisances, la Commune prévoit de passer un marché pour ces différents services qui seront dès lors directement proposés lors de la location. Le coût de location (à tarif réduit ou gratuit pour les associations) inclura aussi ces services.
- *Qu'adviendra-t-il des casiers présents dans la salle ?*
  - Ils seront transférés dans les salles de stockage.

- *A qui sera destiné la location de la salle ?*
  - La location de la salle sera réservée en priorité aux bonsvillersois.
- *Ne risque-t-il pas d'y avoir des problèmes liés au stationnement et au parking des voitures ?*
  - La Commune précise que le projet présenté n'engendre pas une augmentation de la capacité de la salle. Actuellement, les espaces parking semblent donc suffisants. L'objectif de la rénovation est d'améliorer le confort des enseignants et des utilisateurs de la salle.

- *Qu'en est-il de l'isolation thermique du bâtiment ?*
  - Cet aspect a été pointé dans l'étude de faisabilité. La création d'une annexe autour du bâtiment va déjà permettre une meilleure isolation du bâtiment.
- *Est-ce qu'il est prévu de refaire la toiture ?*
  - Selon le bureau d'études, la toiture est moche mais est encore en bonne état. Il faut tout de même prévoir de l'isolation (initialement réalisé à l'aide subsides UREBA) et d'entretenir régulièrement le toit via un contrat d'entretien afin d'éviter une dégradation ultérieure.
- *Est-ce que l'installation de panneaux solaires est prévu ?*
  - Oui, l'installation de panneaux solaires est prévue sur le toit de l'annexe.
- *Qu'en est-il de la ventilation ?*
  - L'installation d'une ventilation double flux est prévu.
- *Concernant l'acquisition stratégique du terrain jouxtant la salle, quel est le projet lié à cette surface ? Est-il possible de le transformer en parc ?*
  - Les concrétisations de mise en œuvre du projet sont encore à définir plus précisément. A ce stade, il est difficile d'être précis mais la volonté est bien de garder une surface verdurisée qui pourrait par exemple servir à l'école du dehors de l'école et la découverte de l'environnement.
- *Qu'adviendra-t-il du ruisseau passant sur la passerelle ?*
  - L'idée est que le ruisseau soit mis en valeur afin de valoriser le lieu et de permettre aux enseignants de réaliser des activités scolaires en lien avec la découverte de l'environnement (l'école du dehors).
- *Est-il prévu de sonder les riverains ?*
  - Certaines modalités de mise en œuvre du projet sont encore à prévoir. La Commune envisage de sonder les riverains et de faire des réunions citoyennes afin de discuter et d'échanger sur le projet. En effet, celui-ci ne peut se faire efficacement que si tout le monde participe à son développement.
- *Est-ce que des nouveaux points d'accès au bâtiment sont prévus ?*
  - Actuellement, il n'est pas prévu de créer une nouvelle rue permettant un nouvel accès au bâtiment. Un seul lieu d'entrée est imaginé mais il faut dire que l'étude faisabilité n'a pas été jusqu'à ce stade.

5. Information relative à la création de 2 sentiers sur Rèves

La Commune présente l'aménagement de deux nouveaux sentiers sur le territoire communal : La Rampe et Le Sart à Rèves, dans le cadre de l'aménagement foncier rural (remembrement).
Ils visent la découverte de deux rivières.

La présentation se trouve en annexe 1.

Questions et remarques de la CLDR :

- *Certains membres saluent la réalisation et la beauté de ce projet.*

6. Programme de travail CLDR 2022

La Commune et la FRW présentent le programme de travail CLDR pour cette année :

Eglise de Frasnes : présentation des résultats de l'étude de faisabilité.
GT patrimoine : sur base de l'inventaire, priorisation intervention (1/an) sur les chapelles + mise en place d'une dynamique de partenariat public privé pour la rénovation des chapelles
➔ Appel à candidats.
BiodiverCité : suivi des actions et appel à projet avec la commission Nature
➔ Appel à candidats.
Parc de Dobbeleer : suivi de l'avant-projet d'aménagement.
Budget participatif : comité de sélection et jury et présentation de la ligne du temps 2022.

Deux actions vont nécessiter la contribution de citoyens pour leur mise en œuvre (GT Patrimoine et BiodiverCité), un appel à candidats a donc été lancé à la CLDR. Toute personne intéressée de participer bénévolement à la réalisation de ces projets peut contacter Mme Delphine Deblaer : delphine.deblaer@lesbonsvillers.be ou au 071/85 81 12.

7. Divers et Agenda

- Actions biodiver'Cité
- Journées wallonnes de l'eau
- Samedi 26 mars : Balade guidée au bord de rivières + information Biodivercité
- Vendredi 29 avril: inauguration de la Maison de Village de Villers-Perwin

Le Président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Marie BURETTE
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre



Compléter la liste de présences et vérifier le quorum

ACCUEIL

Réunion CLDR 22 Février 2022

CONSIGNES TECHNIQUES

- Prise de parole et questions

ORDRE DU JOUR

- ❑ Approbation PV précédent (réunion du 04/12/2021)
- ❑ Approbation Rapport Annuel 2021 – Bilan CLDR et état de la situation des projets
- ❑ Présentation de l'étude de faisabilité - maison de village avec salle grande capacité à Mellet
- ❑ Information relative à la création de 2 sentiers sur Rèves
- ❑ Programme de travail CLDR 2022
- ❑ Divers et Agenda : actions biodiver'Cité et journées wallonnes de l'eau

Réunion CLDR 22 Février 2022

RAPPORT ANNUEL CLDR

Composition

- ❑ 10 démissions en 2021 (application nouveau ROI)
- ❑ 35 membres citoyens
- ❑ 10 membres mandataires (max. 1/4)

Réunions 2021

- ✓ 4 séances plénières
- ✓ 2 réunions groupe de travail Sentiers et commission Nature

Activités 2021

- ❖ **Mise en œuvre des projets PCDR**
  demande de conventions DR et actualisation des FP
- ❖ **Adaptation à nouvelle circulaire ministérielle**
  ROI modèle-type, demande de budget participatif
- ❖ **Réflexion**
  étude de faisabilité reconversion atelier rural Agricoeur en maison de village, master plan développement complexe sportif, projet immobilier place du Terminus, plan développement jardins d'Agricoeur avec GAL
- ❖ **Action**
  boucles de promenade Pays des 4 Bras *(avec GT sentiers)*
  appel à projet Biodivercité *(avec commission nature)*

RAPPORT ANNUEL PCDR

Etat de la situation des 9 projets du lot 1

		Projets	R	E	Ab	Att
LOT 1	1	**Aménager le Parc de Dobbeleer**		x		
	2	**Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer**		x		
	3	**Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux**		x		
	4	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif				X
	5	**Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon**		x		
	6	**Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature**		X		
	7	**Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique**		x		
	8	Créer une dynamique d'échange de services	x			
	9	Créer des jeux inter-villages		x		

RAPPORT ANNUEL PCDR

Etat de la situation des 13 projets du lot 2

		Projets	R	E	Ab	Att
LOT 2	1	**Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes**		x		
	2	Aménager des lieux de convivialité pour tous				X
	3	**Créer des logements innovants**		x		
	4	Développer un système de rang scolaire	x			
	5	**Créer une maison de village et une salle de grande capacité**		x		
	6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie	x			
	7	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567				x
	8	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux				X
	9	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val				X
	10	**Réaménager la cité administrative**		x		
	11	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet				X
	12	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes				X
	13	**Créer un espace de coworking et de services**	x			

RAPPORT ANNUEL PCDR

Etat de la situation des 10 projets du lot 3

		Projets	R	E	Ab	Att
LOT 3	1	**Créer un centre de formation Terres en Rèves (Agricoeur – GAL)**		x		
	2	**Créer un hall relais agricole (Agricoeur – GAL)**		x		
	3	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune Et développer des parcours thématiques				X
	4	**Reconvertir partiellement l'église de Frasnes**		x		
	5	Sécurisation des abords des lieux fréquentés	x			
	6	**Poursuivre la réalisation de liaisons lentes**		x		
	7	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz				X
	8	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)				X
	9	**Développer le PPP en matière d'énergie**	x			
	10	**Aménager la place du Terminus à Mellet**		x		

RAPPORT ANNUEL PCDR

Proposition de projets dans les 3 ans – demande de conventions DR

FP 1.2 et 1.3 **Complexe sportif – espace convivialité et espace polyvalent** – dossier demande introduit
en 2022

FP 2.5 **Maison de village de grande capacité** à Mellet – actualisation de la fiche-projet
en 2023

FP 3.6 **Poursuivre la réalisation de liaisons lentes** – actualisation de la fiche-projet
en 2024

Présentation
étude de faisabilité

Projet de maison de village avec salle de grande capacité
au Vieux Château de Mellet

CLDR LES BONS VILLERS

22 Février 2022

Etude de faisabilité

Réaffectation/renforcement de la salle polyvalente de l'école de Mellet

Présentation CLDR

22/02/2022



Rappel

- CLDR : volonté d'avoir une salle de grande capacité aux Bons Villers

- Localisation dans la grange Agricoeur MAIS trois éléments contraignants importants

  – Coût très élevé : + de 3.000.000 € (même si subside RW de 50%)

  – Capacité limitée de la grande salle : 220 personnes assises (198 places rez et 22 mezzanine)

  – Vue limitée à cause des 8 pilastres

➔ abandon

Rappel

- **4 solutions alternatives: 1ère solution**

–Atelier rural➔possibilité de faire une salle de très grande capacité MAIS 2 éléments contraignants:

- **Coût reste encore élevé: compter +/- 900.000 € pour la rénovation (sans subside PCDR jusqu'en 2029 car atelier déjà subsidié)**

- **Réflexion importante entre la commune et le GAL de redonner sa fonction première à l'atelier rural (pôle maraîcher, pôle logistique, pôle circuit court,…) + nombreux subsides dans le cadre du plan de relance wallon dans ce cadre**

➔Suspendu en attente de l'aboutissement possible du projet du GAL

Commune des Bons Villers

Rappel

- **2ème solution alternative**

–Eglise de Frasnes➔Possibilité de faire une salle de grande capacité MAIS 2 éléments contraignants:

- **Doit être désacralisé pour obtenir un subside➔ Mais volonté de la Fabrique d'Eglise de désacraliser qu'une partie de l'Eglise**
- **Personne n'est OK qu'on y réalise des fêtes. Uniquement conférences, culturels, cérémonies…**

➔Réaffectation partielle via étude Ecetia

Commune des Bons Villers

Rappel

- 3ème solution alternative

  – Complexe sportif de Frasnes-lez-Gosselies

    - Volonté de maintenir les salles pour le sport en weekend
    - Volonté que ce soit ponctuel (mondial,…) car demande beaucoup de maintenance

  ➔ abandon mais réalisation d'un lieu de convivialité extérieur

Rappel

- **4ème solution alternative**

–Grande salle du Vieux-Château à Mellet utilisée actuellement pour les principales fêtes

–Etude de faisabilité par DREAM (fin 2021)

–Besoin des écoles: améliorer la salle gym en semaine : pas de vestiaires, manque de sanitaires, revêtement non adéquat ;

–Besoin citoyens: mise en location les weekends pour des festivités publiques ou privées;

Rappel

–Demande commune :

- Evénementiel
  - une salle permettant l'organisation de conférences/concerts, représentations ou repas (en mode conférence, en mode repas tables hautes, en mode repas tables rondes ; en mode repas tables « brasseur »)
  - un local pour le stockage du matériel communal (tables, chaises,…), un espace sanitaire supplémentaire et un espace vestiaire.
  - un espace cuisine permettant l'installation d'un traiteur (infrastructures suffisantes pour l'installation de matériel mobile apporté par le traiteur)
  - Un local pour l'harmonie
  - Répondre aux craintes des enseignants (Caution importante, brasseur: obligation de passer par le brasseur de la salle avec des clauses➔fini les va-et-vient pendant les cours, nettoyage: obligation de prendre le nettoyage communal avec nettoyage extérieur et intérieur, matériel: doit être sur place➔fini les va-et-vient pendant les cours)
  - Répondre aux craintes éventuelles des riverains (insonorisation du bien + éventuellement limiter le nombre de location annuelle)

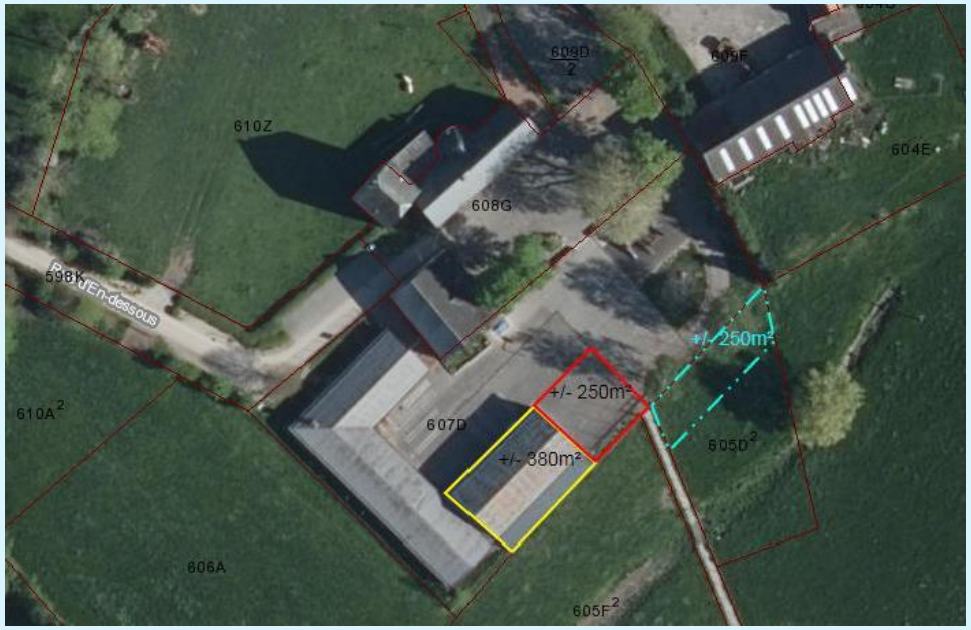
Rappel

–Demande commune :

- Ecole
  - des vestiaires pour permettre aux enfants de se changer, facilement accessibles depuis la salle ;
  - un local pour le stockage du matériel lié à la salle de gymnastique (tapis, ballons,…) ;
  - Avoir un revêtement adéquat

Rappel du cadre

Marché visant à étudier la faisabilité de la reconversion de salle polyvalente de l'école en salle polyvalente permettant d'accueillir un large panel d'activités.



Commune des Bons Villers

Principales conclusions de l’étude



Commune des Bons Villers
★★★★★

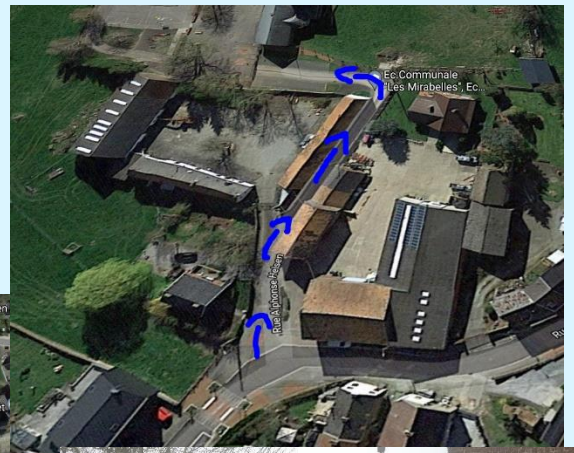
Accessibilité

Rue d'En Dessous





Rue Alphonse Helsen









Commune des Bons Villers
★★★★★

Stationnement

Capacité actuelle: +/- 25 via l'accès rue d'en Dessous + cour = +/- 100 places



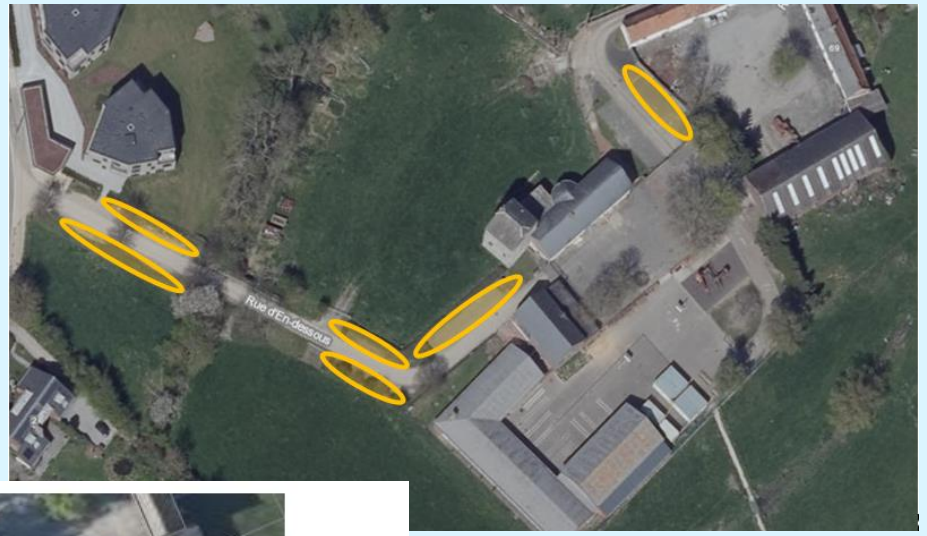


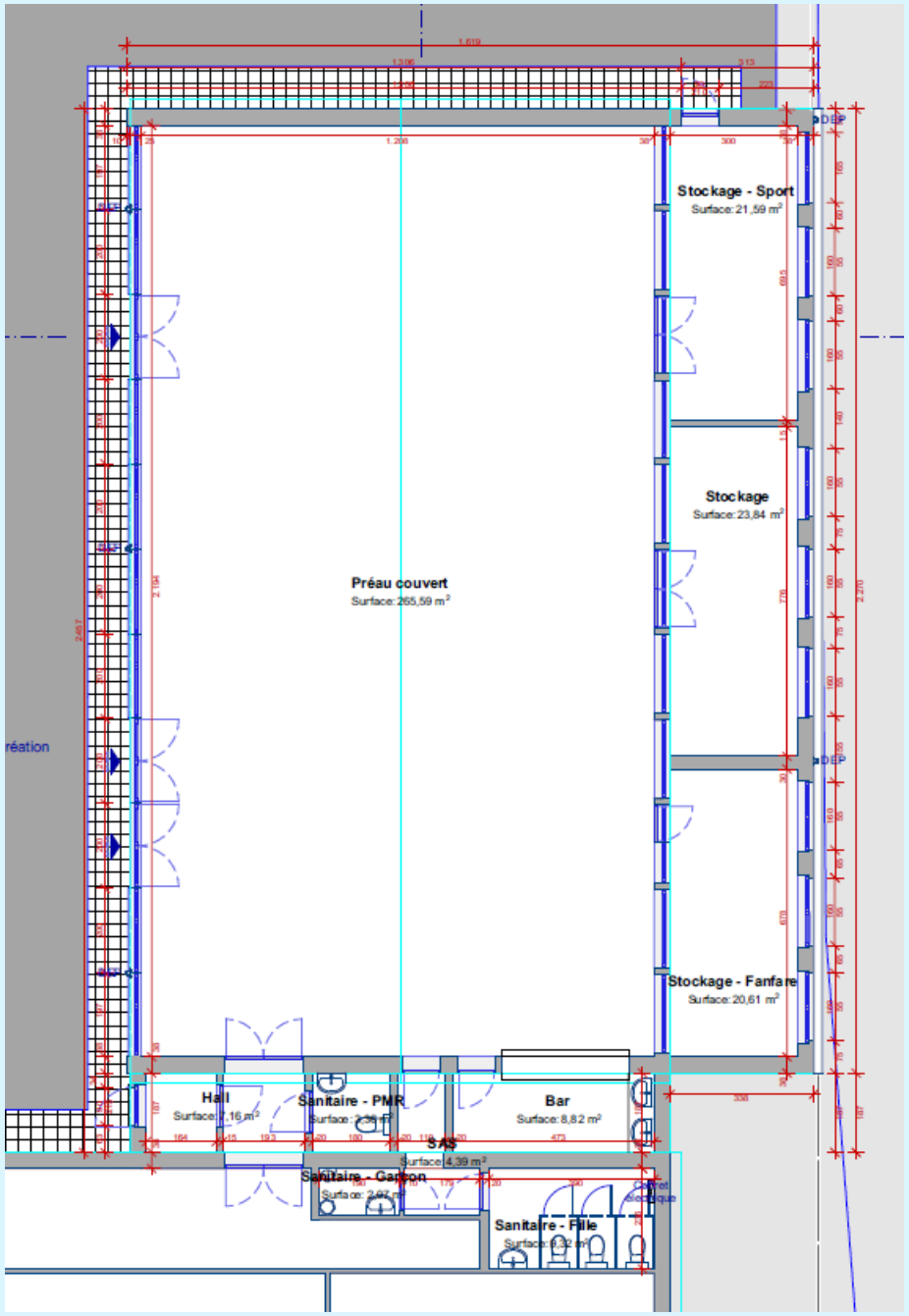


Figure 9: capacité approximative d'accueil en stationnement au sein de la cour

Piste: Renforcer offre via emplacements perpendiculaires dans l'accès rue d'en Dessous à élargir

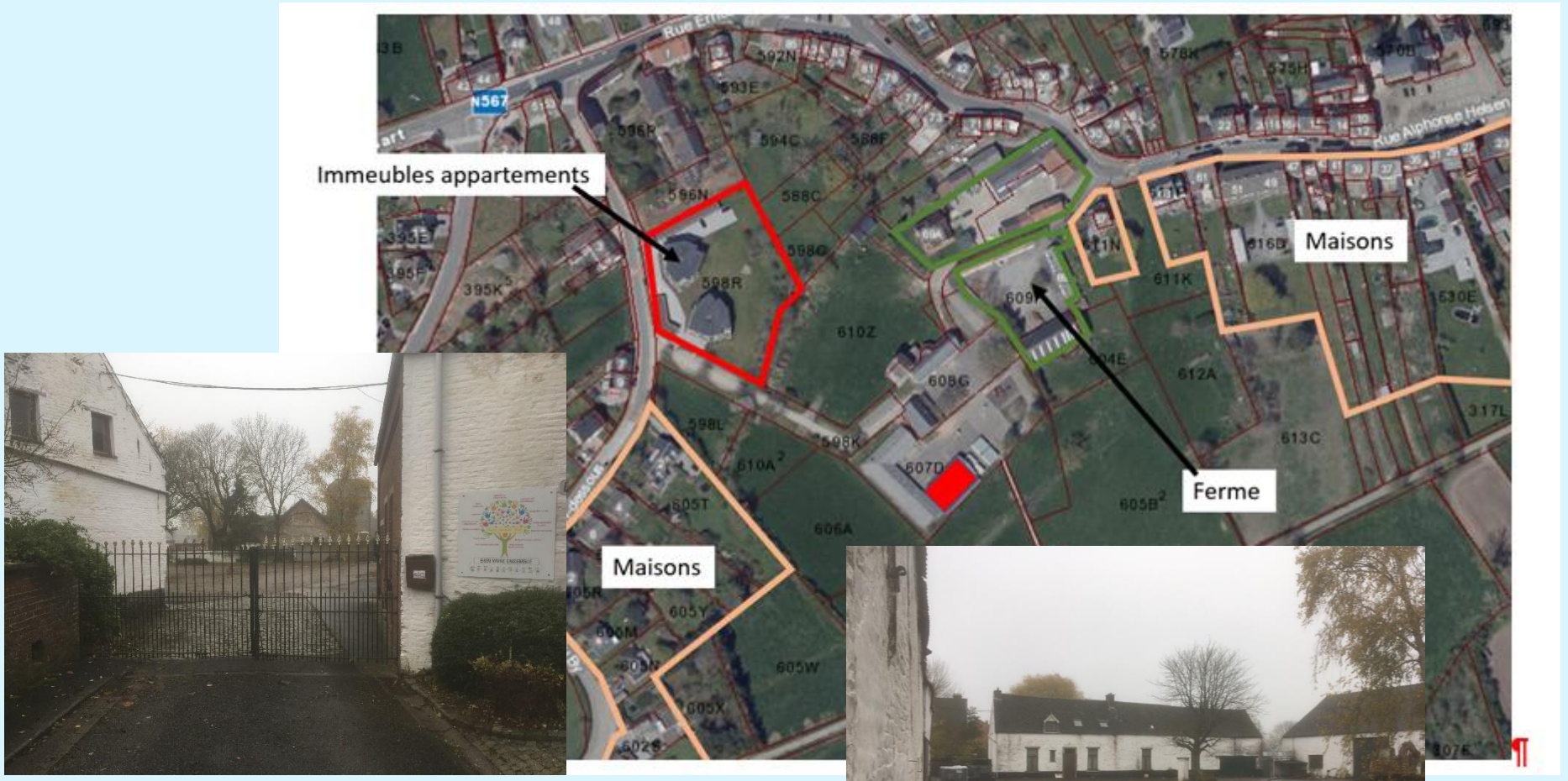
Commune des Bons Villers

Salle actuelle



Commune des Bons Villers

Contexte



La ferme

Commune des Bons Villers

Contexte



Classes en construction

Commune des Bons Villers

Patrimoine



Figure·15:·extrait·de·la·carte·archéologique·(à-plat·bleu)·et·périmètre·de·classement·(trame·orange)·(source:·Walonmap)¶

Projet



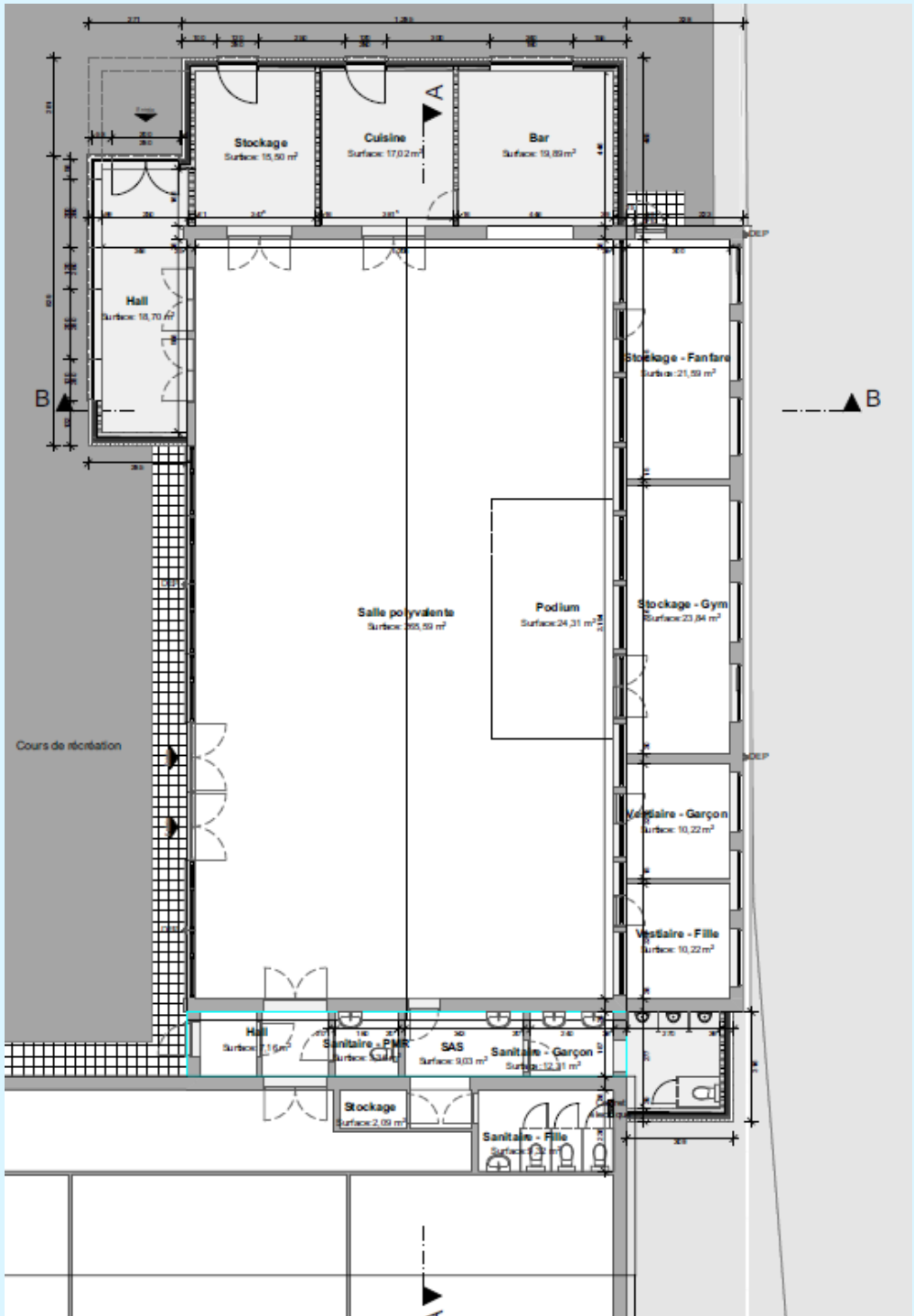
Commune des Bons Villers

Projet



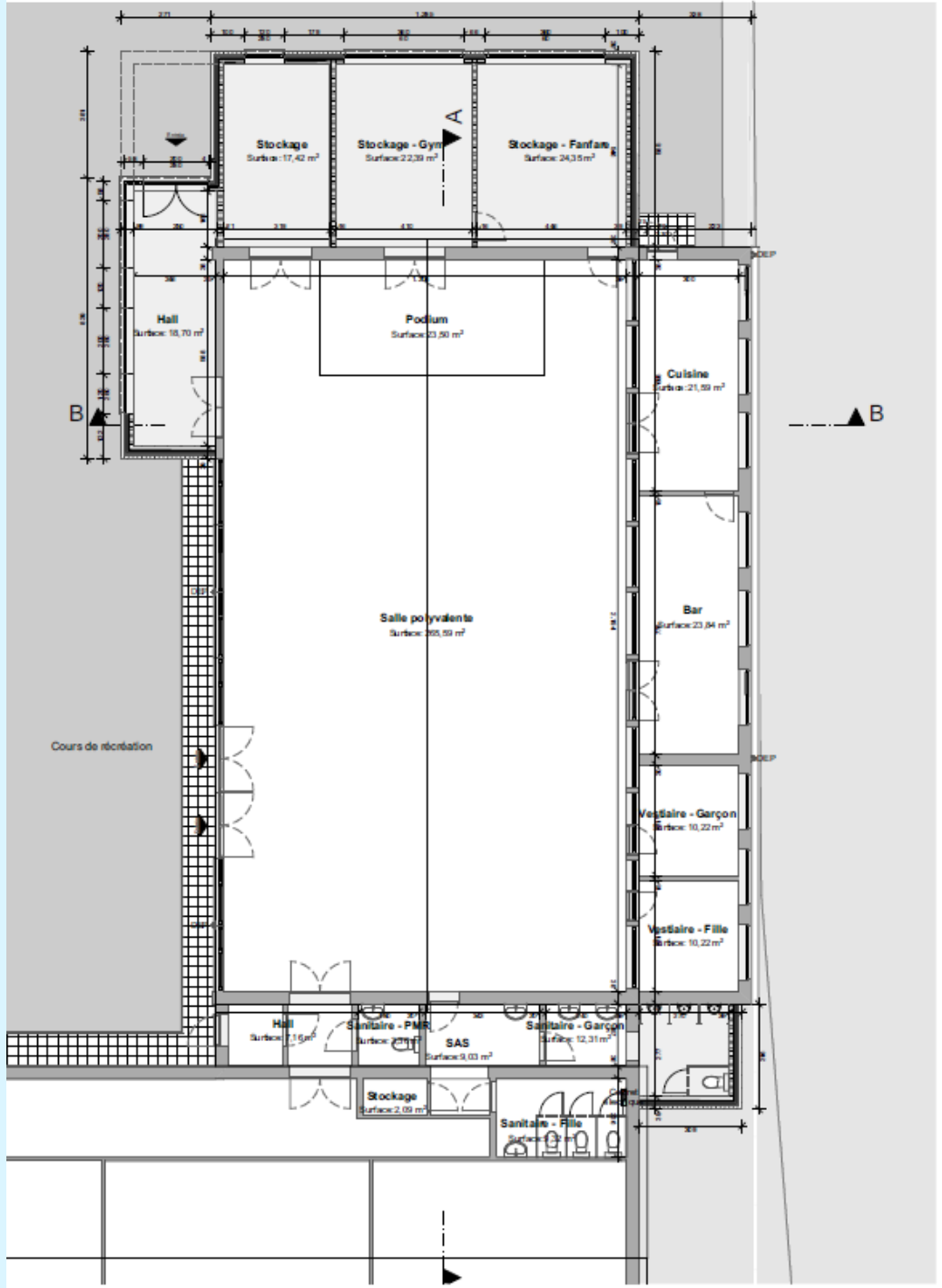
Commune des Bons Villers

Projet



Commune des Bons Villers

Projet



Commune des Bons Villers

Projet





Commune des Bons Villers

Projet

¤	¤	surface (m²)¤	prix unitaire (€/m²)¤	total coût (€)¤
Aménagement sas entrée et locaux annexe en pignon¤	¤	80¤	1.400,00 €¤	112.000,00 €¤
Rénovation sol / revêtement pvc¤	¤	330¤	65,00 €¤	21.450,00 €¤
Plafond RF + acoustique¤	¤	330¤	90,00 €¤	29.700,00 €¤
Annexe pour extension sanitaires¤	¤	10¤	2.000,00 €¤	20.000,00 €¤
Réaménagement sanitaires¤	¤	30¤	800,00 €¤	24.000,00 €¤
Divers (cloisons/portes RF/locaux stockage en appentis existant)¤	¤	¤	FFT¤	20.000,00 €¤
Ventilation (échangeur double flux)¤	¤	¤	FFT¤	15.000,00 €¤
Réserve pour aménagements abords / signalétique extérieure¤	¤	¤	FFT¤	10.000,00 €¤
Réserve pour acquisition matériel (sono/rampe fixe/bar/signalétique intérieure)¤	¤	¤	FFT¤	25.000,00 €¤
Total HTVA¤	¤	¤	¤	**277.150,00 €¤**

+ honoraires études (Arch, Ir TS, Stab, coordination sécurité) +/- 30.000 euros HTVA
+ éclairage: 30 à 40 euros/m² soit 10.000 euros HTVA
+ renforcement tableau soit +/- 5.000 euros HTVA

Commune des Bons Villers

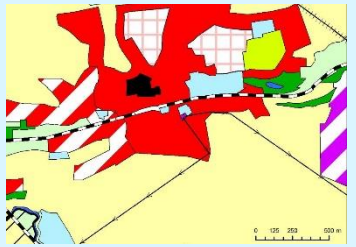


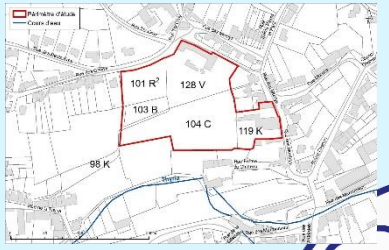
Exemple de sol PVC





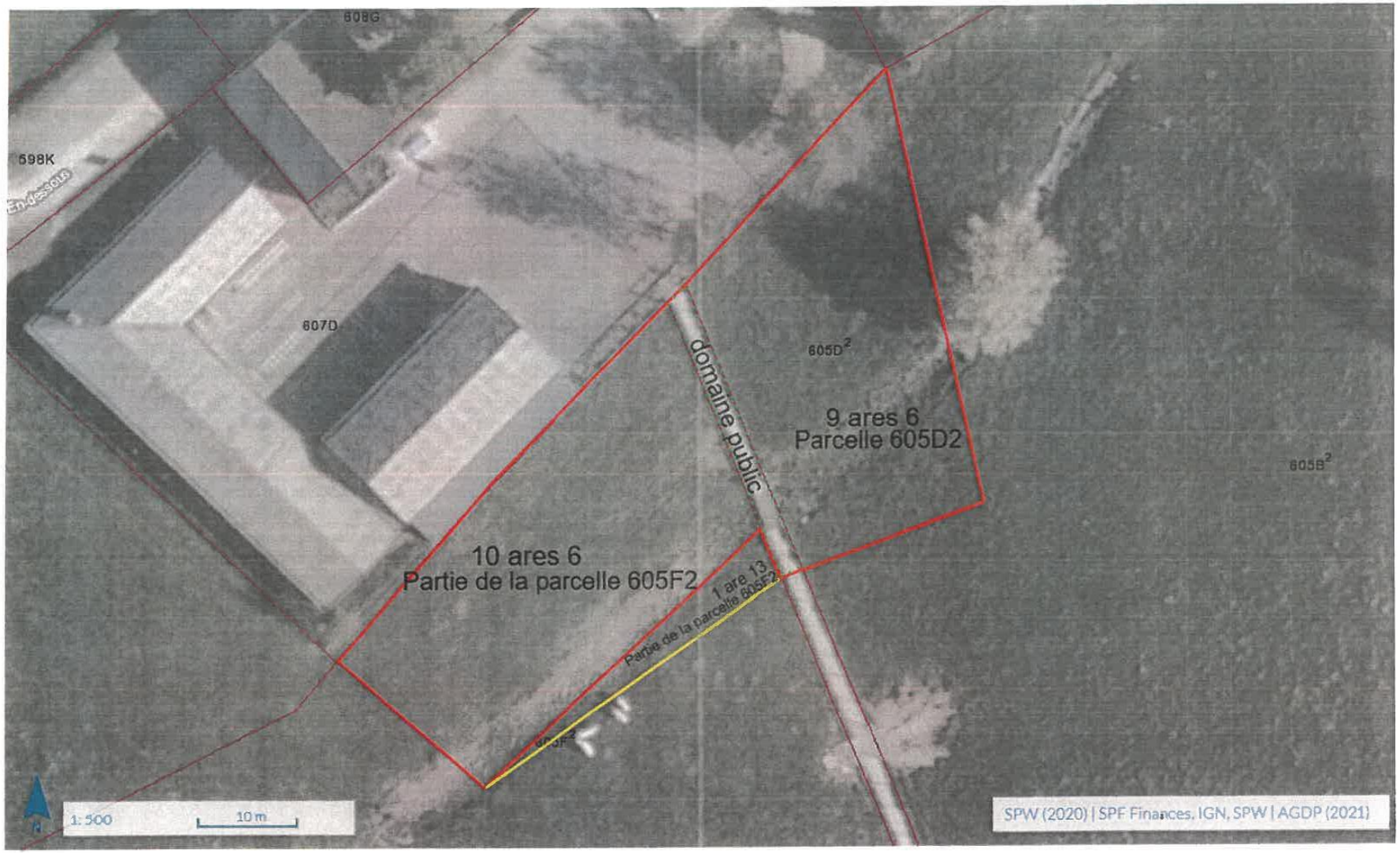






Commune des Bons Villers

Géoportail de la Wallonie



Acquisition stratégique

- Validation de la CLDR?

Rèves : découverte de deux sentiers qui font découvrir les rivières : La Rampe et Le Sart-à-Rèves.

Sous aménagement foncier rural (remembrement)

CLDR LES BONS VILLERS

22 Février 2022

SITUATION – POINTS D'ENTREE

Le Sart-à-Rèves : 1 km

Soit cimetière de Rèves (rue Revioux), soit Impasse Lannois.

La Rampe (visite sur demande): 1,65 km

Soit rue de la Baille, soit par le Blocus rue Questienne.

Possibilité d'une boucle d'1h30 à 2h avec animations.



PHOTOS : LE SART-A-REVES







PHOTOS : LA RAMPE ET L'OBSERVATOIRE







- Eglise de Frasnes: présentation des résultats de l'étude de faisabilité

- GT patrimoine : sur base de l'inventaire, priorisation intervention (1/an) sur les chapelles + mise en place d'une dynamique de partenariat public privé pour la rénovation des chapelles
  Appel à candidats

- BiodiverCité : suivi des actions et appel à projet avec la commission Nature
  Appel à candidats

- Parc de Dobbeleer : suivi de l'avant-projet d'aménagement

- Budget participatif : comité de sélection et jury

PROGRAMME DE TRAVAIL CLDR 2022

APPEL À PROJET BUDGET PARTICIPATIF

Actions durables, d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR



Communication
règlement
formulaire candidature
critères d'évaluation

mai

Récolte des projets
en ligne + papier

1er juin au 31 août

Communication
rappel

août

Analyse recevabilité
critères d'évaluation

Comité sélection
CLDR

1er au 15 septembre

Communication
projets sélectionnés

1er octobre au 15 octobre

Vote des citoyens
en ligne + papier

1er octobre au 15 novembre

Jury *CLDR*

Entre 15 novembre et 3 novembre

Communication
projets lauréats

Décembre

Divers et Agenda

- ✓ *actions biodiver'Cité*
- ✓ *journées wallonnes de l'eau*
- ✓ ***Samedi 26 mars** : Balade guidée au bord de rivières + information Biodivercité*
- ✓ ***Vendredi 29 avril:** inauguration de la MV de Villers-Perwin*

CLDR LES BONS VILLERS | 22 Février 2022

Projets Biodivercité - budget total 11.954,71€ – subside 100 %- à réaliser en 2022

- ❑ *Ecole du Dehors à Villers-Perwin : outils de jardinage, matériel d'observation, arbres fruitiers (1.291 €)*
- ❑ *Plantation d'un espace public entre deux voiries à Mellet (805 €)*
- ❑ *Réaménagement d'un espace « chemin au naturel » à Mellet (565 €)*
- ❑ *Gestion des renouées du Japon : test de méthodes (960 €)*
- ❑ *Création d'une mégaphorbiaie – réserve didactique de Rèves (2.680 €)*
- ❑ *Installation d'un mur pierres sèches au site de la Flache (200 €)*
- ❑ *Opération Batraciens rue de la Baille à Rèves (250 €)*
- ❑ *Enherbement cimetière de Wayaux (1.583,71 €)*
- ❑ *Création verger conservatoire au Jardin d'Agricoeur (1.320 €)*
- ❑ *Semaine de l'Arbre 2022 (2.300 €)*

Appel à projets Biodivercité en 2022 – à voir avec la CLDR et la Commission Nature

Merci de votre participation !

CLDR LES BONS VILLERS

22 Février 2022

CONVENTIONS DR

Pour les fiches-projets du PCDR
+ possibilité addendum

NOUVELLE CIRCULAIRE PCDR DU 12 OCTOBRE 2020

	Catégorie de projets	Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce [1]	80%	850.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, sans parking exception faites d'éventuelles places nécessaires à l'accessibilité PMR du site	80%	500.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	50%	500.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	50%	250.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW [2]	80%	250.000 €

+ 10 % du taux si projet transcommunal

<u>4 types de conventions avec des délais:</u>

- **Convention-acquisition**
- **Convention-faisabilité :** forfait 20.000 € pour frais d'études et honoraires auteur de projet
- **Convention-réalisation :** pour les travaux
- **Convention-exécution** (en fin de validité PCDR)

BIODIVERCITÉ

COMMUNE DES BONS VILLERS

Le 2 mai 2022

GT de la CLDR pour BiodiverCité : Réunion citoyenne

Le mardi 26/04/2022

à la salle du Conseil communal des Bons Villers, et en extérieur

Compte rendu

Participants :

- *Pour les **Citoyens :** 11 personnes (dont 4 membres de la CLDR)*
- *Pour le **Collège communal** : Anne-Laure Desmit (Échevine de l'environnement)*
- *Pour l'**Administration communale des Bons Villers** : Ingrid Lavendy (Service environnement)*
- *Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Marie Burette*

Annexe :

- Annexe 1 – Tableau de synthèse des idées proposées par les participants

---

Ordre du jour :

1. Accueil et tour de table
2. Présentation de l'appel à projets BiodiverCité 2022
3. Visite de terrain
4. Idées de projets/actions pour 2022

---

1. Accueil et tour de table

Anne-Laure Desmit souhaite la bienvenue aux participants et participantes et se réjouit de la présence de chacun d'entre eux et de la diversité des personnes présentes.



Elle relate ensuite la volonté de la Commune de soutenir et d'investir dans la préservation de la biodiversité sur l'entité communale. Elle exprime son souhait que les personnes présentes puissent partager toutes leurs idées et suggestions en la matière, y compris des projets qui ne serait pas finançables via l'appel à projet BiodiverCité. En effet, la commune dispose également d'un budget permettant de mettre en place de tels projets. Toutes les propositions sont donc les bienvenues.

Ensuite, chaque participant et chaque participante se présente, indique si il, ou elle, fait partie d'une commission et partage son intérêt à participer à la réunion BiodiverCité.

Ingrid Lavendy explique ensuite le programme de la soirée. Une première partie aura lieu en intérieur : l'explication de l'appel à projet BiodiverCité. Ensuite, la rencontre se poursuivra en extérieur, sur le terrain.

Commissions et structures représentées : CLDR, CCATM, Commission Agricole, Groupe Nature, Epicoeur

2. Appel à projets BiodiverCité 2022

L'appel à projets BiodiverCité vise à remplacer différents outils de financement de projets « nature » mis en place par la Région à destination des communes (Plan Communal de Développement de la Nature – PCDN, Plan maya, Cimetière Nature, Semaine de l'Arbre). Il permet une **simplification administrative** puisque les communes peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous ces projets en ne répondant qu'à un seul appel à projets.

BiodiverCité permet d'apporter aux communes **un financement allant jusqu'à 12.000€**, dont 2.000€ dédiés à l'achat de plants pour la semaine de l'arbre 2023. Parmi les 10.000€ restants, les projets de « sensibilisation » à la biodiversité ne pourront dépasser le montant de 2.500€. Il est intéressant de noter que le subside atteint 100% du montant alloué aux projets retenus.

Différents acteurs peuvent venir en appuis de la Commune et des citoyens pour répondre à cet appel à projets et pour faciliter la mise en place des projets :

- **L'ASBL ADALIA**, qui apporte une expertise dans le domaine de la gestion différenciée des espaces publics - https://www.adalia.be/
- **L'ASBL ECOWAL**, qui apporte conseils pratiques et aides techniques pour les projets de fleurissement, de végétalisation des cimetières, de prairies fleuries ainsi que de manière plus globale pour le développement d'espaces verts favorables à la biodiversité - http://ecowal.be/
- **La cellule « Biodiversité dans le bâti » de Natagora** qui peut aider à réaliser des projets d'aménagement favorables à la flore et à la faune dans le bâti et plus particulièrement pour les espèces protégées telles que les martinets noirs, les hirondelles, les moineaux friquets, les chauves-souris, *etc.*
- **La Wallonie** pour le suivi administratif du dossier et **la Fondation Rurale de Wallonie** pour accompagner la Commune dans ce processus ainsi que pour animer les rencontres citoyennes.

Il y a plusieurs conditions pour l'octroi du subside :

- Le site doit être **accessible au public** ;
- La Commune doit être **propriétaire** du terrain ou disposer d'une **convention de gestion de 15 ans** ;
- Il ne peut pas s'agir de sites appartenant à la Wallonie, ni de cours d'eau soit navigables, soit de 1ère catégorie.

Les postes éligibles pour l'appel à projets ont été regroupés en **9 catégories** :



Des exemples de projets sont repris via ce lien vidéo : https://vimeo.com/539129783/9e17266492

Les prochaines étapes de l'appel à projets sont la **rédaction des fiches-projets**, **leur validation** par le Collège communal et **leur encodage pour le 08 juin 2022** sur le site internet des Pouvoirs Locaux. La réalisation des projets peut se faire du **1er janvier 2022 au 1er mars 2024**.

3. Visite de terrain

Ingrid Lanvendy emmène ensuite les participants sur le terrain pour une balade/découverte de 3km afin de leur faire découvrir des projets en faveur de la biodiversité déjà réalisé dans le village de Frasnes-Lez-Gosselies. Chaque participant reçoit un formulaire leur permettant de noter leurs idées de projets (pour le nouvel appel à projet BiodiverCité entre autres).





A. Village de l'abeille

Réalisé aux abords de l'Eglise de Frasnes, le village de l'abeille reprend en exemple toute une série d'aménagements en faveur des abeilles et autres insectes polinisateurs : Hôtels à insecte, prairies fleuries, mares, spirales aromatiques, tas de pierres,…





B. <u>Cimetière de Frasnes</u>

Le Cimetière a entamé sa conversion en cimetière végétalisée depuis 2 ans. La réflexion a été entamée suite à l'interdiction des herbicides pour les administrations communales.









C. <u>Renouée du japon</u>

L'endroit visité, en bordure de chemin agricole, est un « spot » problématique. D'une tache, la renouée s'est vite repandue sur des dizaines de mètres. Les interventions préalables visant à l'éliminer n'ont fait que la répandre. De nouvelles solutions doivent être testées sous peu.




D. <u>Autres lieux</u>

Alignement d'arbres rue Octave Staumont






Petit espace public au Petit Marais

4. <u>Projets proposés par les participants pour l'appel à projets BiodiverCité 2022</u>

Voir annexe 1

Marie BURETTE
Agent de développement
Fondation Rurale de Wallonie

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 2 juin 2022 – Compte-rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne : *19 membres*

CLDR – composante mandataire *: 2 membres*

Administration communale : *Ingrid Lavendy*

Fondation Rurale de Wallonie *: Marie Burette et Julien Apers (en présentiel).*

Excusés

CLDR – composante citoyenne : *7 membres*

CLDR – composante mandataire *: 4 membres*

Annexe – PowerPoint de conduite de réunion

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ PV 22 février 2022 (approbation)
- ❑ Rencontre Coopérative EpiCoeur (information)
- ❑ Rôle de la CLDR – appel à projets Budget participatif (information)
- ❑ Projet PCM (contournement centre de Frasnes) et Fiche-projet PCDR (élargissement chemin du Bois d'Arnelle) (réflexion)
- ❑ Propositions - appel à projets BiodiverCité 2 (information)
- ❑ Divers et Agenda

---

1. Introduction

Le président de séance, Mathieu Perin, Bourgmestre, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

2. Approbation PV de la réunion du 22/02/2022

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

3. Rencontre Coopérative EpiCoeur

Marie Jandrain présente la Coopérative de distribution en circuit-court à finalité sociale.
Localisée sur les 3 communes du Pays des 4 Bras.
http://epicoeur.be
L'initiative a été lancée par le GAL avec un appel aux citoyens et aux producteurs.
L'association Les Bons Villers en Transition porte le projet.

Pour l'instant, la Coopérative occupe un local dans le château de Dobbeleer. L'idée est de pouvoir à terme occupé une partie de l'atelier rural Agricoeur car il y a un lien avec les parcelles maraîchères.
La démarche consiste à regrouper en un lieu (point relais) la vente de produits locaux en circuit court.
Les « consomacteurs » commandent sur e-shop (les producteurs mettent ce qu'ils ont en stock).
Les paniers sont distribués 1 fois par semaine avec l'aide de bénévoles.
Comment s'investir dans la Coopérative EpiCoeur :

- Devenir coopérateur (différents types de part)
- Devenir bénévole

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La CLDR apprécie le projet.
- ✓ Il serait utile de tenir compte des enseignements des initiatives passées : problèmes d'essoufflement, de mauvais payeur, de manque de fidélité du producteur dans la livraison.
- ✓ Il est suggéré de se tourner aussi vers l'HORECA pour la commande de paniers dans une seconde étape.

4. Rôle de la CLDR dans l'appel à projets Budget participatif

Le Bourgmestre explique que l'appel à projets du Budget participatif Les Bons Villers 2022 est lancé.
La communication vers les citoyens et les associations, est en cours (presse, réunions, mails, toutes boîtes, facebook et site web communaux).

Les projets peuvent être déposés, par formulaire de candidature, du 1er juin au 31 août :

- via la plateforme du budget participatif
https://participation.frw.be
- via le service Environnement
environnement@lesbonsvillers.be

La FRW rappelle les documents de référence à respecter : règlement, formulaire candidature, grille évaluation des critères de recevabilité des projets.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a un rôle important :

- **Comité de sélection des projets** sur base d'une grille d'analyse de la recevabilité.
- **Jury** sur base des votes CLDR + votes citoyens (50/50).

La FRW présente la plateforme participative en ligne et le calendrier de l'appel à projets :

- ➢ 1er juin au 31 août : dépôt des projets (formulaire à remplir)
- ➢ **15 septembre : analyse de la recevabilité des projets (réunion CLDR-comité de sélection)**
- ➢ 1er octobre au 15 novembre : vote des citoyens
- ➢ **30 novembre : décision finale des lauréats (réunion CDR-jury)**

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ Faut-il joindre un devis avec le formulaire de candidature ?
Ce n'est pas exigé mais cela peut aider à bien chiffrer le coût du projet.

La Commune (via le service Environnement) peut aussi donner un avis pour l'estimation avant le dépôt du projet.

- ✓ Lors du vote pour les projets, pourrait-on voter pour des parties de budget dans le projet ?
  Non, le vote porte sur la totalité budgétaire du projet.
- ✓ La pérennité du projet est un critère important.
- ✓ La question du vandalisme est évoquée.

5. Réflexion sur le projet PCM de contournement du centre de Frasnes et la fiche-projet PCDR d'élargissement du chemin du Bois d'Arnelle

Le Bourgmestre explique que le PCM (Plan communal de mobilité) se finalise ; il sera bientôt présenté en CCATM et au Conseil communal.

Deux projets « phare » : mettre tous les cœurs de village en zone 30 km/h et créer un contournement du centre de Frasnes.

L'objectif du projet de contournement du centre de Frasnes est d'éviter le passage des poids lourds par la rue JB Loriaux, en créant une nouvelle voirie qui irait rejoindre la N5.

Deux idées de tracé sont soumises à l'avis de la CLDR :

- ✓ Est-ce que la fiche-projet du PCDR intitulée « Elargissement du chemin du Bois d'Arnelle » pourrait être activée et mise en lien avec le projet de créer un contournement du centre de Frasnes ?
  Attention, les subsides DR (Développement Rural) sont difficiles à obtenir pour une voirie !

- ✓ Est-ce que l'idée d'aménager un nouveau chemin (proposition de la conseillère en mobilité) est envisageable ?

Pour l'instant, le chemin du Bois d'Arnelle est interdit aux poids lourds +3,5 T sauf convoi agricole.

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La CLDR trouve intéressant de mener une réflexion sur l'aménagement d'un contournement du centre de Frasnes.
- ✓ Les avis sont partagés sur l'idée de créer une voirie au milieu de terres agricoles.
- ✓ La cohabitation de la circulation du charroi agricole et de poids lourds est difficile.
- ✓ Le caractère agricole et rural du paysage est important à préserver.
- ✓ Le panneau F99 dans les chemins agricoles n'est pas facile d'usage pour les agriculteurs qui veulent se rendre en voiture dans leurs champs.
- ✓ Ne faudrait-il pas étendre le contournement aussi vers Rèves ?
- ✓ Attention au coût financier que cela peut représenter !

En ce qui concerne l'accès pour les voitures au complexe sportif, il se fera par la chaussée de Bruxelles et par le nouveau parking qui sera créé (demande de subvention DR) sur le côté rue JB Loriaux (voirie destinée à la mobilité lente).

Le Bourgmestre en profite pour informer la CLDR que le Ministre de la Mobilité soutient l'aménagement d'une piste cyclable sur toute la longueur de la N5 (dans la cadre des Autoroutes cyclables).

6. Propositions pour l'appel à projets BiodiverCité 2

Le but de cet appel à projets annuel de la Wallonie adressé aux communes est de renforcer le maillage écologique impactant pour la biodiversité.
Le subside est de 100 % pour un montant plafond de 12.000 € pour différentes actions.
Les domaines éligibles sont :

- Les zones humides, mares, cours d'eau
- Les sentiers et chemins
- Les plantations
- La protection d'espèces et de sites
- Les pollinisateurs
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- La biodiversité et le bâti
- Les cimetières nature
- La sensibilisation (maximun 2.500 €)
- La distribution de plants d'arbres lors de la semaine de l'Arbre en novembre 2023 (thème : la haie anti-érosive) (maximun 2.000 €)

Les postes d'équipement et d'aménagement éligibles sont décrits dans la vade-mecum BiodiverCité : http://environnement.wallonie.be/semaine-arbre/docs/2022/Vademecum-BiodiverCite-2022.pdf

Ingrid Lavendy, Eco-conseillère, présente les propositions de projets.
Ces propositions ont été récoltées suite à une réunion de la Commission Nature, à une rencontre avec les Directeurs des écoles, à une visite de terrain avec la CLDR et la Commission Nature.

1. Alignement d'arbres – remplacement d'arbres manquants
2. Aménagement espace public (rue du Petit marais) pour insectes pollinisateurs
3. Parcours didactique sur l'eau au lieu-dit Champ du Roux (le long de la forêt primitive et du bassin tampon)
4. Aménagement espace public (au lieu-dit PCA de la Chapelle) pour potager collectif
5. Verger Agricoeur
6. Semaine de l'Arbre (distribution de plants)

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La zone humide de la Flache, est-il prévu de remettre de l'eau ? *Oui, cette année.*
- ✓ L'idéal est de pouvoir associer des bénévoles à la gestion (propreté et entretien) des lieux en collaboration avec la Commune.

7. Divers

Informations sur les projets

- ✓ **Complexe sportif** : l'aménagement des deux espaces publics (convivialité et parking) est à la signature de la Ministre Tellier pour l'octroi d'une subvention en DR.

- ✓ **Eglise de Frasnes** : le bureau ECETIA, spécialisé dans la reconversion d'église, étudie le cas de Frasnes. Il y aura une présentation en CLDR des résultats.

- ✓ **Grange Agricoeur** (+ terrain à bâtir) : 2 promoteurs sont intéressés.

- ✓ **Parc De Dobbeleer** : le permis d'abattage est en cours et une étude paysagère est demandée.

Questions et remarques de la CLDR :

- ✓ La CLDR regrette la lenteur des procédures pour la réalisation des projets.
- ✓ La CLDR demande une information régulière sur l'état d'avancement des projets.

8. Agenda

- ✓ **Le 17 juin :** inauguration de la maison multiservices de Villers-Perwin (maison médicale)
- ✓ **Le 15 septembre :** comité sélection projets Budget participatif
- ✓ **Le 18 septembre :** Fermes en fête – La Ferme de l'Airalle (Famille Debar – Frasnes-lez-Gosselies)
- ✓ **Le 30 novembre :** jury final projets Budget participatif

Le Président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre

RÉUNION CLDR – 02 JUIN 2022



0. Approbation PV réunion du 22 février
1. Rencontre avec EpiCoeur
2. Appel à projets Budget participatif – rôle de la CLDR
3. Projet PCM contournement centre de Frasnes
   chemin Bois d'Arnelle – proposition
4. Appel à projets BiodiverCité 2 – proposition
5. Divers et Agenda

1. Rencontre avec EpiCoeur

Coopérative de distribution en circuit-court à finalité sociale
Localisée sur les 3 communes du Pays des 4 Bras





2. Appel à projets Budget participatif



2. Appel à projets Budget participatif

Un budget participatif, c'est quoi ?

- Budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs

(en lien avec les objectifs du PCDR des Bons Villers)

- Quote-part financière de la Wallonie (Développement Rural)

(1 € Commune = 1 € Wallonie, maximun 10.000 €)

- Documents de référence à respecter

(règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité)

- Rôle important de la Commission Locale de Développement Rural

(analyse des projets et décision finale sur base des votes)

2. Appel à projets Budget participatif

Quel type de projet ?

Un projet qui…

- améliore le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable
- répond au moins à un objectif du PCDR des Bons Villers



- est réalisé sur propriété publique communale
- correspond à un investissement ou à une dépense matérielle pour un évènement à portée communale

2. Appel à projets Budget participatif

Qui peut déposer un projet ?

- des groupement de citoyens d'au moins 5 habitants domiciliés aux Bons Villers
- des associations locales

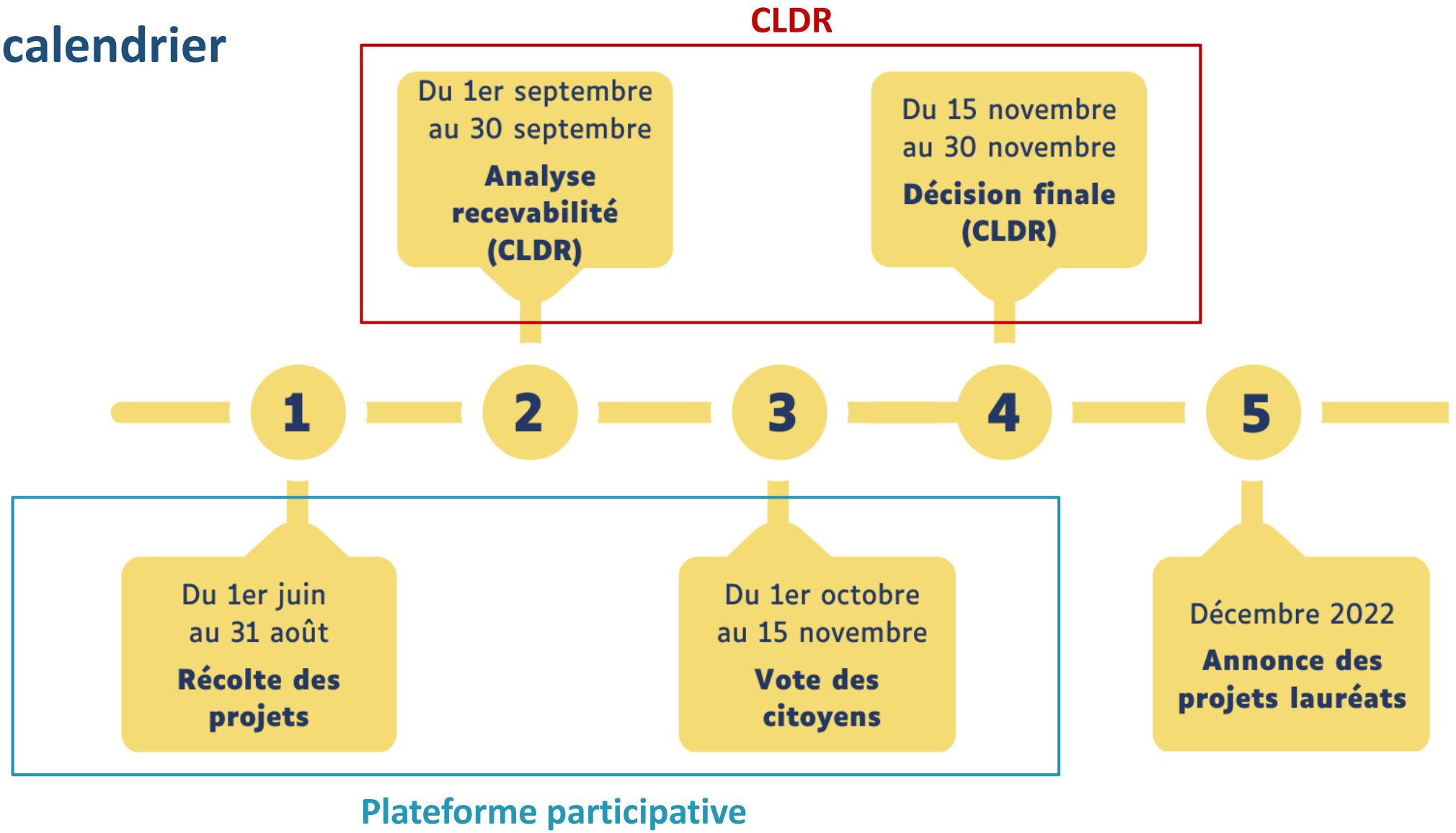
Quel budget ?

Pour ce budget participatif, la Commune des Bons Villers et la Wallonie allouent un montant global de 20.000 euros

Le budget total d'un projet proposé ne peut dépasser les **10.000 euros**.
De cette façon, au moins deux projets proposés pourront être réalisés.

2. Appel à projets Budget participatif

Le calendrier



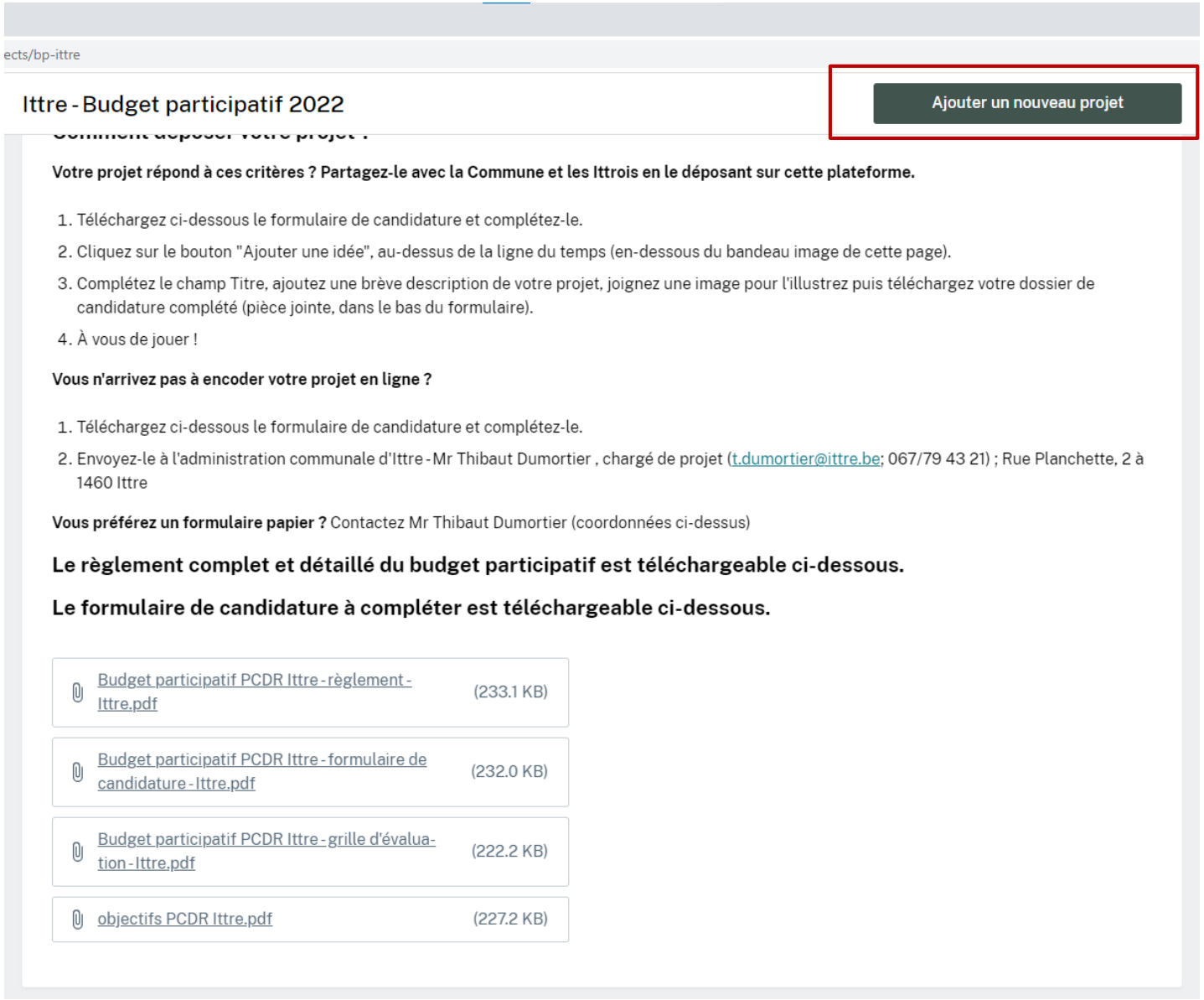
2. Appel à projets Budget participatif

La plateforme participative : récolte des projets

1

Du 1er juin
au 31 août

Récolte des projets



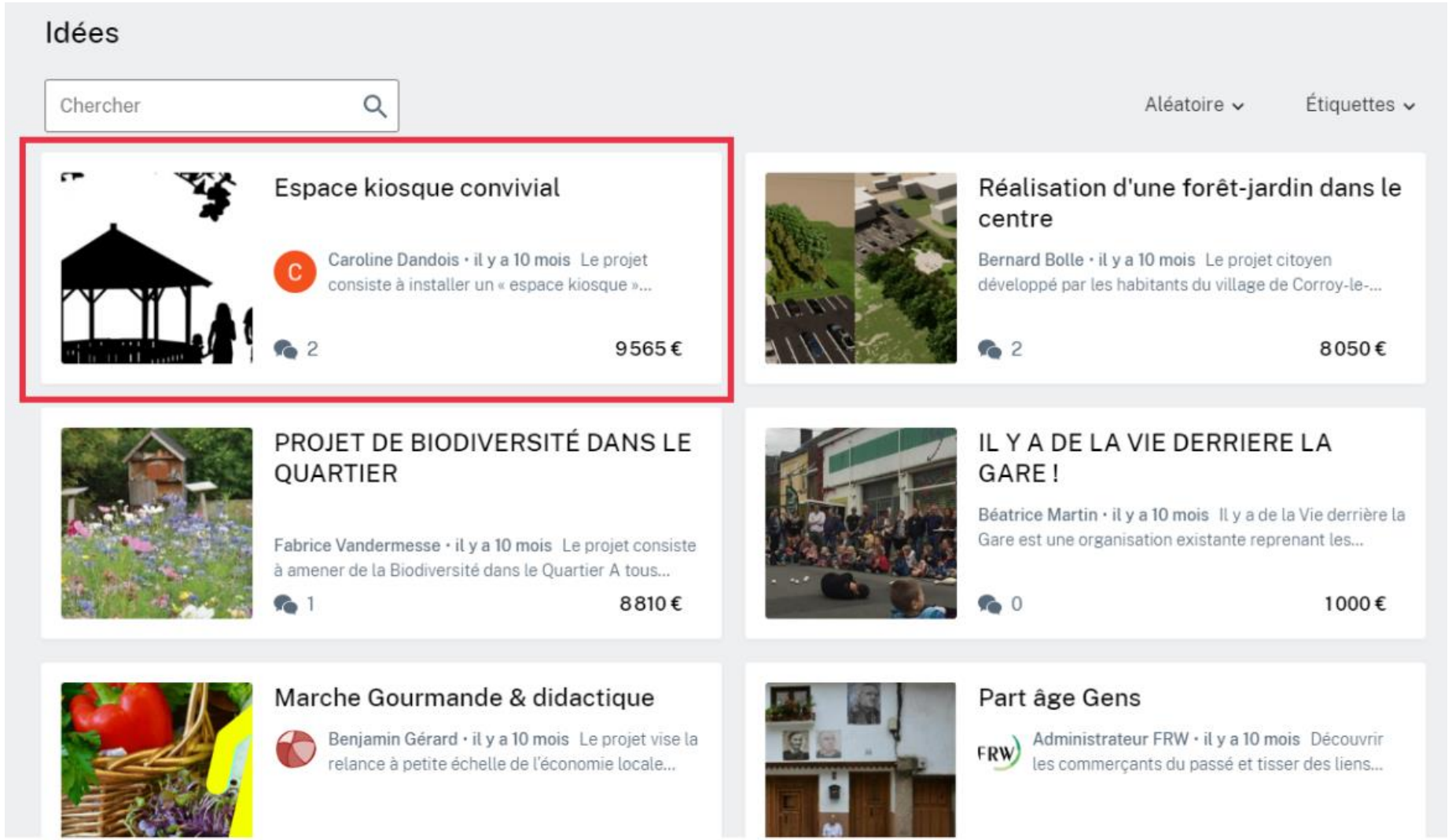
2. Appel à projets Budget participatif

La plateforme participative : récolte des projets

1

Du 1er juin
au 31 août

Récolte des projets



2. Appel à projets Budget participatif

Le rôle de la CLDR : analyse de recevabilité

Du 1er septembre
au 30 septembre

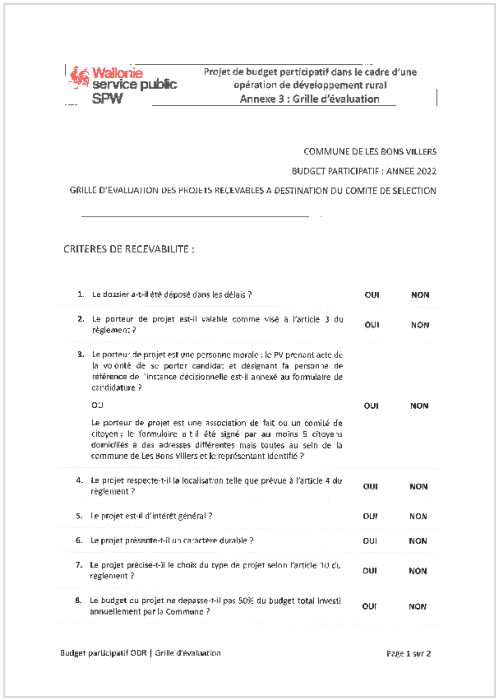
Analyse recevabilité (CLDR)

2

L'analyse de la recevabilité des projets se fera lors de la **réunion CLDR**

le jeudi 15/09/22





Wallonie service public SPW — Projet de budget participatif dans le cadre d'une opération de développement rural
Annexe 3 : Grille d'évaluation

COMMUNE DE LES BONS VILLERS

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2022

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale : le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyens : le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Les Bons Villers et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 50% du budget total investi annuellement par la Commune ?	OUI	NON

Budget participatif ODR | Grille d'évaluation — Page 1 sur 2

Se fait sur base de la **grille d'évaluation**
> critères objectifs <

2. Appel à projets Budget participatif

Le rôle de la CLDR : analyse de recevabilité

Du 1er septembre
au 30 septembre

Analyse recevabilité (CLDR)

2



Up Radio - Une nouvelle radio pour tous les Perwéziens

Michaël Pluijgers - FRW · il y a 2 ans La radio en FM ou sur le net est un média fort prisé. Il perm...

83 2 3 ACCEPTÉE



Spray Art - Embellissement d'infrastructures urbaines

Michaël Pluijgers - FRW · il y a 2 ans Nous sommes une équipe d'artisans peintres...

77 3 2 ACCEPTÉE



Label « Commerce Objectif Zéro Déchet »

Stéphanie Lelong · il y a 2 ans Dans le but de limiter les déchets liés aux emballages à usage unique et...

73 1 0 ACCEPTÉE



Le Four à Pain Villageois

Rita Mertens · il y a 2 ans Notre projet est de créer un four à pain villageois dans l'entité de...

65 0 3 ACCEPTÉE



OKB - Chalet de rangement de matériel associatif à Orbais

Michaël Pluijgers - FRW · il y a 2 ans Implantation d'un chalet servant de local de...

29 5 0 ACCEPTÉE



Plaine du Boléro

Marjorie Dumortier · il y a 2 ans Nous sollicitons l'aide du budget participatif pour installer un module de jeu ...

0 NON RETENUE



Remise en état des panneaux indicateurs des sentiers de l'entité de Perwez

Jacques Luyckx · il y a 2 ans Dans le cadre de la réhabilitation des sentiers perwéziens, initiée e...

0 NON RETENUE

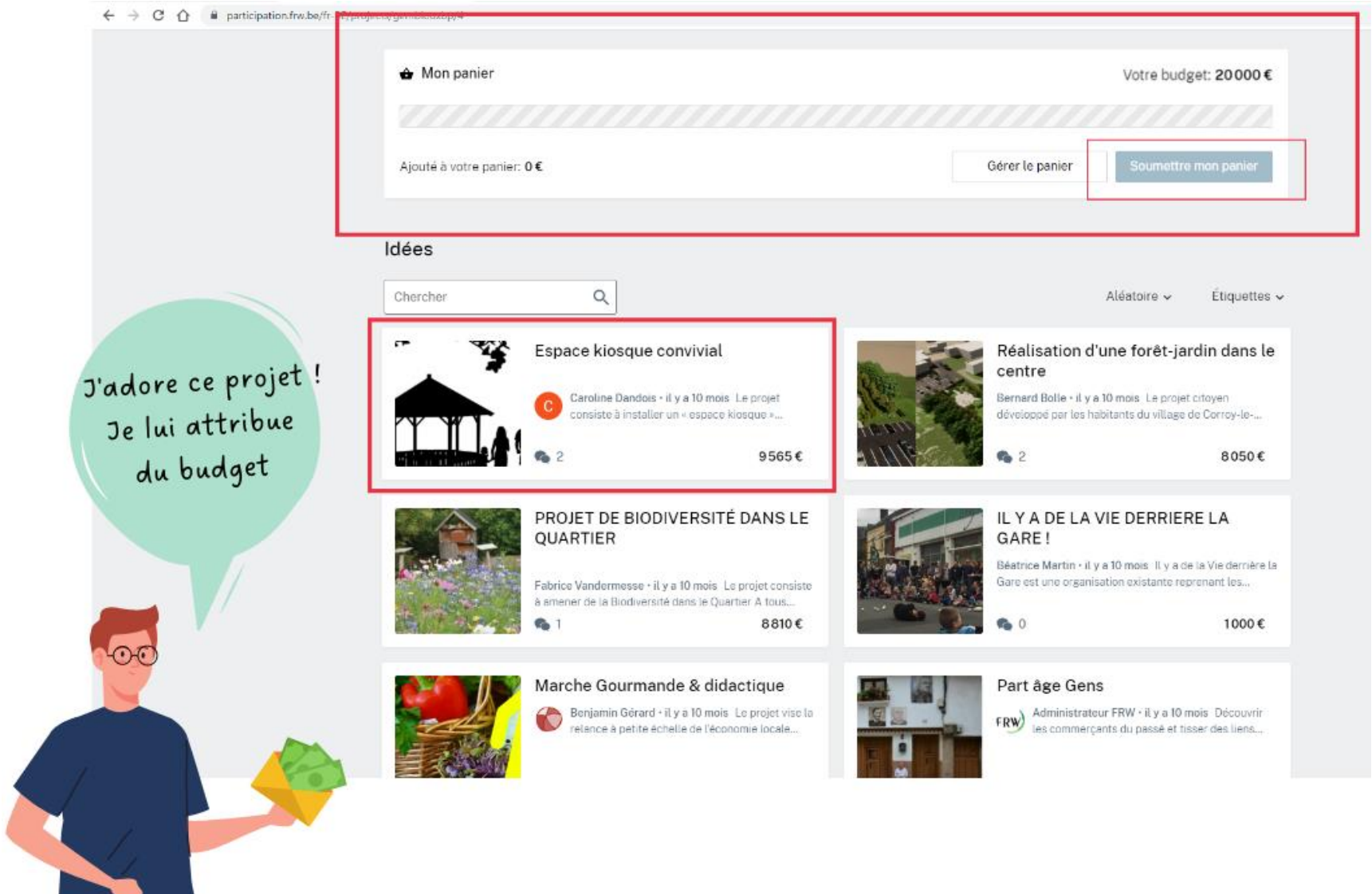
2. Appel à projets Budget participatif

La plateforme participative : vote des citoyens

3

Du 1er octobre
au 15 novembre

Vote des citoyens



2. Appel à projets Budget participatif

Le rôle de la CLDR : décision finale



Le décompte des votes se fera lors de la **réunion CLDR**

le mercredi 30/11/22

50%

Votes citoyens (plateforme et version papier)

50%

Vote CLDR (discussion)

3. Contournement centre de Frasnes par chemin Bois d'Arnelle (proposition PCM)



DR(EA)²M

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DU BOIS D'ARNELLE POUR RÉDUIRE LE TRAFIC DE LA RUE J-B LORIAUX	Fiche n°2.8 Priorité : lot 2 Fiche initiale

1. Description succincte du projet

Le projet est d'élargir le chemin du Bois d'Arnelle et d'améliorer la circulation sur cet axe. L'objectif est de permettre aux poids lourds en transit sur la commune d'éviter la rue Jean-Baptiste Loriaux et prendre le chemin du Bois d'Arnelle pour rejoindre la N5 et la rue Octave Staumont.

Il s'agirait d'élargir la voirie de 3 mètres et d'autoriser le passage des camions à cet endroit actuellement interdit au 3,5 tonnes.

2. Justification du projet

Plan Communal de Mobilité

Problématique du transit dans la rue Jean-Baptiste Loriaux



PCM - Contexte et besoins

- Les riverains ainsi que la commune souhaitent rendre la rue Jean-Baptiste Loriaux plus lente et hors transit.
- Le développement du Complexe sportif supprimant l'entrée carrossable rue Jean-Baptiste Loriaux ainsi que les projets de liaison lente du complexe vers la N5 et vers le centre administratif ne sont pas compatibles avec le transit actuel.
- Lors de comptages précédents, la sortie du chemin du bois d'Arnelle par son « tourner à gauche » a mis en évidence sa saturation (peu de sorties mais dangereuses).

IDEE D'UN CONTOURNEMENT DE FRASNES

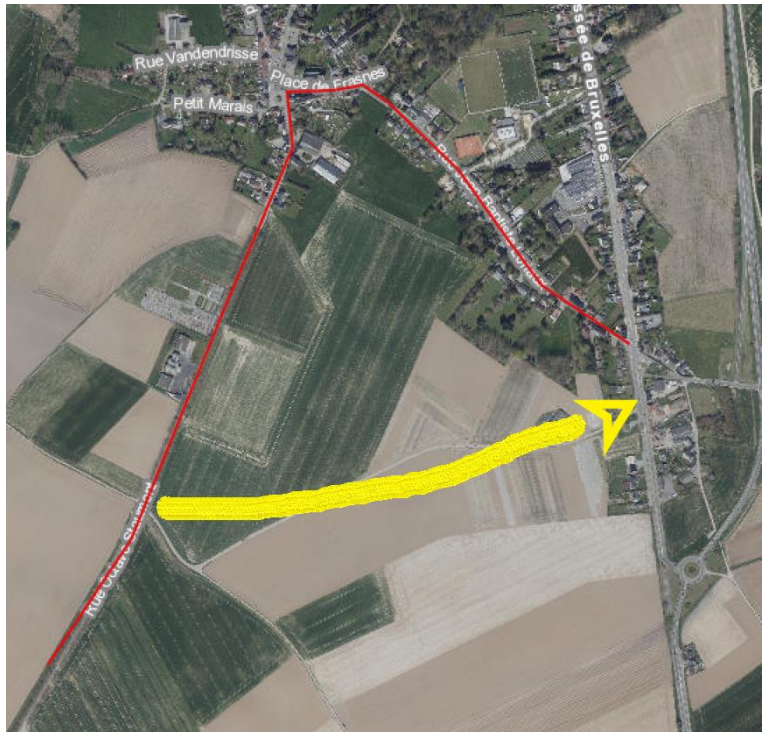
(Pas de subside possible en PCM)



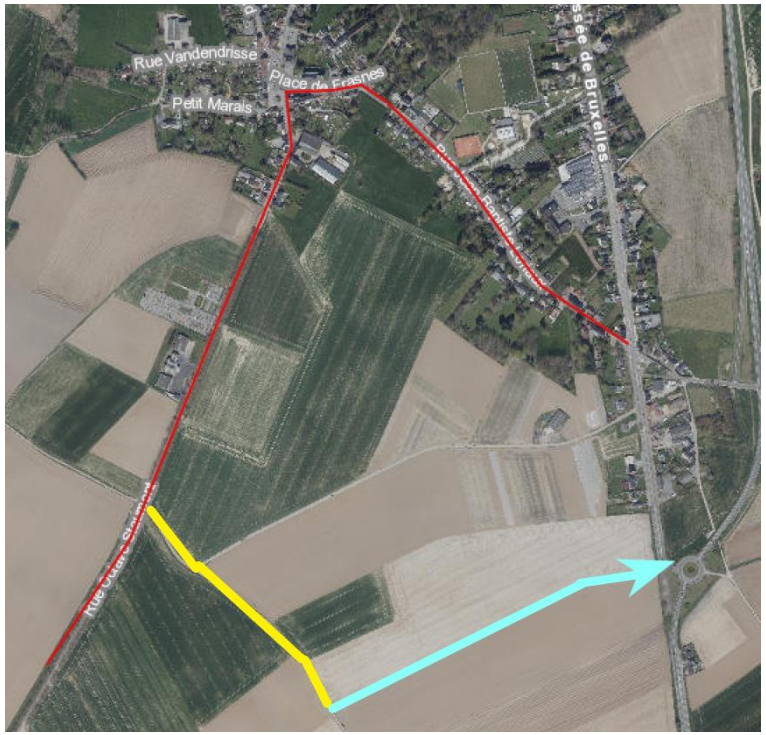
Fiche-projet 2.8. du PCDR :

Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux

Situation actuelle



Proposition : utilisation du rond-point sur la N5



4. Appel à projets BiodiverCité 2

(jusqu'au 8 juin)

Réalisation de projets utiles pour renforcer le maillage écologique & impactant pour la biodiversité



NATURE

- 10.000€ Fiches-actions

  Dont max 2.500€ en sensibilisation

- 2.000€ Achat de plants

  Semaine de l'arbre 2023

100%

12.000 €

par commune et par an

ZONES HUMIDES, MARES ET COURS D'EAU

SENTIERS ET CHEMINS

PLANTATIONS

PROTECTION D'ESPÈCES & DE SITES

POLLINISATEURS

LUTTE CONTRE LES EEE

BIODIVERSITÉ & BÂTI

CIMETIÈRES NATURE

SENSIBILISATION

- Site accessible au public
- Commune propriétaire du terrain ou convention de gestion de 15 ans
- Hors site de la RW, cours d'eau navigable et 1er catégorie

4. Appel à projets BiodiverCité 2

PROPOSITION DE PROJETS

PLANTATIONS

Projet 2022/01 :
Remplacement d’arbres d’alignement disparus
Recensement de 26 arbres – calibre 16/18 + tuteurs et liens
5000,00 €


Plantation jardins d’Agricoeur

Projet 2022/Sem de l’Arbre
Fournitures de plants
Chantier participatif (site à définir)
2000,00€

POLLINISATEURS

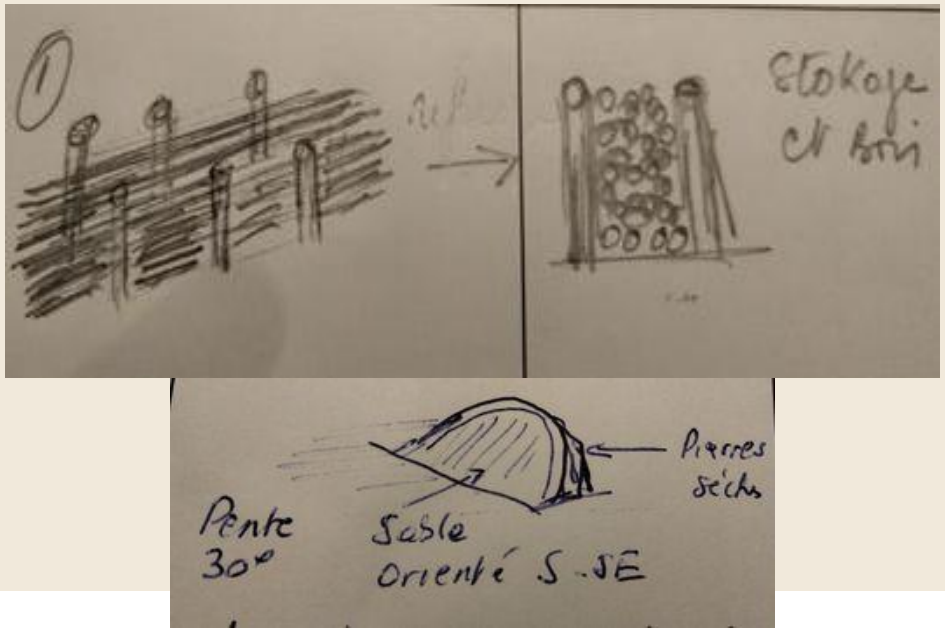
Projet 2022/02 :

Aménagement favorables à l'entomofaune

(aide à la conception 800,00€)

Petit espace vert au Petit Marais : plantation d'une haie fruitière (100€), sable, gabion de branchages…
+ un panneau de sensibilisation (300€)

1200,00 €



Petit marais



SENSIBILISATION

Projet 2022/03 :
Fournitures de matériel potagers et observation pour l’école de Mellet

703,00 €

Ose le Vert,
recrée ta cour



SENSIBILISATION

ZONES HUMIDES, MARES ET COURS D'EAU

Projet 2022/04A : Parcours EAU 3 panneaux :1500,00€
Partenariat école ECF et CRS

Aménagement des potagers collectifs : haie fruitière, plantes, location machine et conception
1438,00 €

Lieu-dit Champ du Roux



Spot 1 : Cycle de l'eau
Spot 2 : Forêt primitive : rôle des plantes dans l'adaptation/évaporation
Spot 3 : Bâtiment et biodiversité/récupération eau de pluie
Spot 4 : Source du Roux
Spot 5 : Bassin tampon : gestion des épisodes extrêmes/inondation – rôle du bassin
Spot 6 : flore et faune aquatique

BUDGET : 11.841 €

Description succincte	Thème	Partenaires
Matériel potagers écoles : 703,00 Panneaux didactiques parcours eau : 1500,00 Panneau pollinisateurs: 300,00	SENSIBILISATION 2503 €	CRS, Natagora, école
Potager collectif PCA : plantes et haie fruitière, conception, loc machine : 1438,00 Alignement d'arbres et accessoires : 5000,00 Aménagement Petit Marais : 900,00	PLANTATION EAU 7338 €	Quartier DNF Natagora
Semaine de l'Arbre : animation (fonds propre)	Sensibilisation	Ecoles, prestation ext.
Semaine de l'Arbre : fournitures plants (distribution, chantier participatif et opération un Enfant, un Arbre) : 2000,00	SEMAINE DE l'ARBRE : 2000 €	

5. Divers

Marché d'étude lancé avec ECETIA pour l'église de Frasnes

Offres pour grange et terrain à bâtir Agricoeur

Marché d'étude Parc De Dobbeleer

5. Agenda

Inauguration
de la maison multiservices



La Commune des Bons Villers, en collaboration avec la Maison Médicale de Frasnes, a l'honneur de vous inviter à l'inauguration de la maison multiservices de Villers-Perwin.

Vendredi 17 juin 2022 - 18H30
rue du Tilleul, 24 – 6210 Villers-Perwin
(à côté de la résidence Charles Esther)

Confirmation souhaitée auprès de
delphine.vermuse@lesbonsvillers.be
ou 0477/960.668 pour le 10 juin au plus tard







Apéro dînatoire

Wallonie
Cet espace a été financé par la Région wallonne et la Commune des Bons Villers.

5. Agenda

Pour la CLDR:

- Jeudi 15 septembre à 19h30 : réunion CLDR (comité sélection projets recevables Budget participatif)
- Mercredi 30 novembre à 19h30 : réunion CLDR (jury vote projets lauréats Budget participatif)

Fermes en fête (GAL Pays des 4 bras)

25-26 juin 2022 – Week-end des Fermes Ouvertes partout en Wallonie (et à Loupoigne à la ferme de la Goyette !)
26 juin 2022 – La famille Dumont de Chassart accueillera le public dans leurs installations de Marbais spécialisées dans la pomme de terre et les grandes cultures. Vous saurez tout sur la patate !!
18 septembre 2022 – La Ferme de l'Airalle (Famille Debar – Frasnes-lez-Gosselies) transmettra sa passion de l'élevage bovin et ferra découvrir leur savoir-faire.
16 octobre 2022 – Découverte de nos céréales, de leur diversité, de leurs usages et rencontre avec la famille Vermeiren à Ferme de Bousval.
13 novembre 2022 – La Ferme de Bérines (Sart-Dames-Avelines) transmettra sa passion des légumes et ferra déguster leur excellente choucroute ! Clôture des Fermes en fête.

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 15 septembre 2022 – Compte rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne : *15 membres*

CLDR – composante mandataire : *3 membres*

Fondation Rurale de Wallonie : *Marie Burette et Martine Gilles.*

Excusés

CLDR – composante citoyenne : 9 *membres*

CLDR – composante mandataire : 3 *membres*

Administration communale : *Ingrid Lavendy*

Annexe – PowerPoint de conduite de réunion

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ Approbation PV 2 juin 2022
- ❑ Comité de sélection des projets déposés pour le Budget participatif
- ❑ Avis sur demande de convention-subvention en Développement Rural pour Fiche-projet actualisée 1.04 (lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B Loriaux)
- ❑ Divers et Agenda

---

1. Introduction

Marie Burette (FRW) accueille les participants et présente le formulaire d'enquête de satisfaction par rapport à l'animation et le secrétariat assurés par l'organisme d'accompagnement, la FRW.

2. Approbation PV de la réunion du 02/06/2022

Le PV est approuvé en séance avec une correction à apporter à la page 4 :

Le Parcours didactique sur l'eau au lieu-dit ***Chapelle*** *du Roux (le long de la forêt primitive et du bassin tampon).*

3. Comité de sélection des projets déposés pour le Budget participatif

Marie Burette (FRW) rappelle les principes de la démarche ainsi que les documents de référence à respecter : règlement, formulaire candidature, grille évaluation des critères de recevabilité des projets.

Suite à l'appel à projets Budget participatif lancé en mai, 3 formulaires de candidature ont été déposés pour le 31 août :

- Soyons Fours
- Sentier Wawa
- Bardage Local Scout

La CLDR doit maintenant jouer le rôle de comité de sélection des projets recevables sur base de la grille d'évaluation et du règlement.

La présentation résumée des projets est faite par Marie Burette (FRW).
Les formulaires de candidature ainsi que la grille d'évaluation avaient été envoyées au préalable par mail aux membres CLDR. Ils sont également visibles sur la plateforme participative en ligne www.participation.frw.be.

Projet Soyons Fours

Résumé

- **Construction four à pain communautaire**
- Porté par une association de citoyens
- Au bout de la Ruelle de la Convivialité (local existant mis à disposition)
- La création de liens entre les personnes de tous âges : liens entre la nouvelle Maison de Village et la vie associative dynamisée par l'asbl Le café du cercle paroissial
- Des activités régulières autour du four

=> 9.200€

Analyse des critères de recevabilité

- Délais respectés ? **Oui**
- Porteur valable (art. 3) ? **Oui**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **Oui**
- Localisation conforme (art.4) ? **Non** car le local n'est pas un bien de droit réel communal, c'est la propriété du Doyenné de Gosselies
  Oui si bail emphytéotique possible avec la Commune (engagement à recevoir pour le 30/9)
- Intérêt général ? **Oui**
- Caractère durable du projet ? **Oui**
- Respect art. 10 - type de projet réalisé par Commune ou association ? **Oui**
  Point d'attention : la passation de marché doit être faite par la Commune
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Oui**
- Budget réaliste et précis ? **Oui**
  Point d'attention : les quantités pour la maçonnerie doivent être définies
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Oui**
- Répond à au moins un des objectifs du PCDR? **Oui**

Commentaires de la CLDR

- Le projet sera-t-il accessible facilement pour les habitants de toute l'entité ?
- Le projet va-t-il être pérenne ? les frais de fonctionnement ne seront-ils pas trop élevés ?
- Le projet va-t-il être d'intérêt général ? va-t-il à terme développer suffisamment d'activités ?

- C'est un super projet mais problème de localisation (critère non recevable). Est-il possible de trouver une solution rapidement ? Le Bourgmestre va contacter Richard Dewez, pour le Doyenné de Gosselies et va essayer d'obtenir pour le 30/9 un engagement de leur part pour la signature d'un bail emphytéotique avec la Commune.

Projet Sentier Wawa

Résumé

- **Réhabilitation du sentier** entre la rue de Journeau et la place du village de Wayaux
- Porté par l'asbl Wawa
- Constitue une liaison importante entre deux quartiers
- Le projet vise à rendre le sentier à nouveau accessible en toute sécurité à tous les villageois (personnes à mobilité réduite, parents avec poussette...)
- Le rendre plus sécurisant et plus attractif (bandes de prés fleuris, arbustes fruitiers, bacs à fleurs au niveau du pont, banc avec poubelle à proximité, lampes solaires, projet « sentier d'art », création d'abris pour la faune, arches dont l'une arborant le nom du sentier qui sera choisi par les villageois...).

=> 9.250€

Analyse des critères de recevabilité

- Délais respectés ? **Oui**
- Porteur valable (art. 3) ? **Oui**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **Oui**
- Localisation conforme (art.4) ? **Oui**
- Intérêt général ? **Oui**
- Caractère durable du projet ? **Oui**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **Oui**
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Oui**
- Budget réaliste et précis ? **Oui**
  Point d'attention : la pose du revêtement par le service travaux de la commune doit être définie
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Oui**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **Oui**

Commentaires de la CLDR

- Dans le budget, il n'est pas prévu des frais de pose. Est-ce que la Commune peut faire la pose de l'assise du sentier ? Oui
- Le projet va-t-il être pérenne ? Il faudrait négocier un accord avec l'agriculteur pour le respect du sentier. La Commune va-t-elle entretenir le sentier ? L'asbl Wawa s'engage à veiller à l'entretien du sentier.

Projet Bardage Local Scout

Résumé

- Finaliser la partie extérieure du local de l'unité scoute Saint-Martin de Villers-Perwin par le **placement d'un bardage en bois en façade.**
- Porté par un groupe de citoyens.
- Jusqu'ici la priorité a été donnée au côté fonctionnel du local afin que les jeunes puissent en profiter au mieux dans le cadre des activités scoutes.
- Apporter un plus au cadre de vie global du village en apportant une finition extérieure au local.

=> 8.900€

Analyse des critères de recevabilité

- Délais respectés ? **Oui**
- Porteur valable (art. 3) ? **Oui**
- Personne Morale /Association de fait /Comité de citoyens ? **Oui**
- Localisation conforme (art.4) ? **Non** car le bien est la propriété de l'Ecole libre de Villers-Perwin qui a un bail emphytéotique avec l'Evêché de Tournai
  Oui si bail emphytéotique possible avec la Commune (engagement à recevoir pour le 30/9)
- Intérêt général du projet? **Oui**
- Caractère durable du projet ? **Oui**
  Point d'attention : recommandation d'utiliser du bois d'essences locales garanti FSC
- Respect art. 10 - type de projet réalisé par Commune ou association ? **Oui**
  Point d'attention : la passation de marché doit être faite par la Commune
- Budget max 50% de 20000€ ? **Oui**
- Budget réaliste et précis ? **Oui**
  Point d'attention : prix unitaire à vérifier pour du bois essence locale
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Oui**
- Réponse à au moins un des objectifs du PCDR? **Oui**

Commentaires de la CLDR

- Problème avec le critère de localisation (non recevabilité).
  Il s'agit d'une propriété de l'Evêché de Tournai, en bail emphytéotique avec l'Ecole libre de Villers-Perwin et mis à disposition des Scouts.
  Le Bourgmestre va contacter Richard Dewez, pour l'Evêché de Tournai afin de voir la possibilité d'une emphytéose avec la Commune.
- Est-ce à la Commune de prendre ce local en bail et de devoir en assurer la gestion ?
- Est-ce que l'amélioration extérieure (bardage) d'un bâtiment non communal est un projet d'intérêt général ?

En conclusion

La CLDR aurait préféré que tous les porteurs de projet viennent présenter eux-mêmes leur projet.

La sélection des projets sur base de la grille d'analyse des critères de recevabilité des projets se termine le 30 septembre.
Pour être recevable, il faut des oui pour chaque critère.

Pour le problème de localisation des projets (Soyons Fours et Bardage Local Scout), le Bourgmestre va prendre contact avec Richard Dewez, responsable pour les bâtiments du Doyenné de Gosselies et de l'Evêché de Tournai à Villers-Perwin, afin d'envisager les possibilités d'emphytéose avec la Commune et recevoir un engagement de leur part.

La Commune contactera les porteurs de projet pour leur communiquer les résultats du comité de sélection.

Début octobre, les projets recevables ou non recevables seront communiqués à toute la population.

Si le montant global des projets recevables dépasse 20 000 €, il y aura une phase de votes citoyens entre le 15 octobre et le 15 novembre ainsi qu'un vote CLDR le 30 novembre (jury final).

Les projets retenus en final devront être réalisés avant le 3 juin 2024.

CLDR - comité de sélection projets Budget participatif – rapport d'analyse de recevabilité	
Soyons Fours	**Recevable sous condition** *Pour le 30/9, avoir un engagement du Doyenné de Gosselies pour une emphytéose du local avec la Commune* ***Points d'attention*** *:* ➢ *Passation de marché par la Commune* ➢ *Quantités à préciser pour la maçonnerie*
Sentier Wawa	**Recevable** ***Point d'attention*** *:* ➢ *Pose du revêtement sur l'assise du sentier par le service travaux* ➢ *Accord avec l'agriculteur de la parcelle voisine du sentier*
Bardage Local Scout	**Recevable sous condition** *Pour le 30/9, avoir un engagement de l'Evêché de Tournai ou de l'Ecole Libre de Villers-Perwin pour emphytéose du local avec la Commune* ***Point d'attention*** *:* ➢ *Utilisation du bois d'essences locales garanti FSC* ➢ *Passation de marché par la Commune* ➢ *Prix unitaire à vérifier pour bois essence locale*

4. Avis sur la demande de convention-subvention en Développement Rural pour la fiche-projet actualisée 1.4 « Lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B. Loriaux »

Ce point nécessite un quorum de présence des membres de la CLDR.
Pour cela, il faut 18 membres citoyens présents et seulement, 15 membres citoyens sont présents.
Une seconde réunion (dans les 7 jours) doit être organisée pour respecter la circulaire ministérielle.

Mathieu Perin (Bourgmestre) présente ce point.

L'actualisation de la fiche-projet se présente suite à l'opportunité de l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Plan de relance).

Il s'agit d'une fiche-projet de Priorité Lot 1 du PCDR.

Projet initial

Réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore.
3 axes : réaménager le bâtiment, améliorer la performance énergétique, réaménager l'extérieur.

Projet actualisé

Amélioration énergétique (plan de relance) :

- Favoriser énergie verte et économie circulaire
- Isolation toiture, sols, murs + châssis + ventilation
- Panneaux photovoltaïques (+ désamiantage)
- Chauffage : pompe à chaleur
- Récupération eau de pluie
- Bornes électriques

Réaménagement intérieur :

- Agencement intérieur amélioré
- Espaces maintenus pour le Centre-pilote et l'épicerie
- Espace d'accueil = café papote et espace de rencontre
- Salle de réunion polyvalente
- Atelier polyvalent
- Cuisine partagée pouvant accueillir des ateliers culinaires
- **Nouveau** ! Création d'un espace spécifique pour activités d'inclusion numérique (ex. permanences informaticien public)

Le montant total des travaux d'aménagement est estimé à 600.000 € HTVA

Subside (80% Rénovation énergétique – Plan de relance) sollicité sur un montant de 450.000 €
Subside (80% Développement Rural) sollicité sur un montant de 150.000 €

Questions et remarques de la CLDR :

La CLDR soutient ce beau projet, mais l'approuvera lors de la seconde réunion le 21/09, à 20h, en visio (car quorum non atteint de cette séance).

5. Agenda et divers

- ✓ Mercredi 9 novembre à 19h30, réunion plénière pour avis sur l'avant-projet d'aménagement du parc De Dobbeleer.
- ✓ Mercredi 30 novembre à 19h30, réunion plénière pour avis sur deux avant-projets d'aménagement au complexe sportif (espace de convivialité intergénérationnel et espace public polyvalent).

- ❑ Dimanche 18 septembre – FERMES EN FÊTE : **La Ferme de l'Airalle**
- ❑ Matinée d'échanges sur les fermes à cour Jeudi 22 septembre à Fosses-la-Ville

6. Clôture de la séance

Secrétaire de séance,

Martine GILLES
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre

RÉUNION CLDR –15 septembre 2022



0. Approbation PV réunion du 2 juin

1. Analyse de la recevabilité des projets du budget participatif

2. Point en urgence : demande de convention pour la FP 1.4

3. Divers et Agenda



3 projets déposés :

- Soyons fours – association
- Sentier Wawa – asbl
- Bardage local scout – mouvement de jeunesse

CLDR = comité de sélection

❑ Projet recevable

❑ Projet recevable sous condition

❑ Projet non recevable

Grille d'évaluation de la recevabilité des projets déposés

Un budget participatif, quelques rappels …

- Budget alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs dans le cadre du PCDR

- Enveloppe financière globale de 20.000 € *(1 € Commune = 1 € Wallonie)*

  Arrêté ministériel notifié le 3 juin 2022 (24 mois pour décompte final déclaration créances)

- <u>1 seul projet par porteur et maximun 10.000 €</u>

  - *améliore le cadre de vie de la commune dans **l'intérêt général** et de manière **durable***
  - *répond au moins à un **objectif du PCDR** des Bons Villers*
  - *est réalisé sur **propriété communale ou bail emphythéotique***
  - *correspond à **un investissement ou à une dépense matérielle pour un évènement** à portée communale (pas de frais de fonctionnement)*

- <u>Documents de référence à respecter</u>

  règlement, formulaire candidature, grille évaluation critères de recevabilité

Soyons Fours

- **Construction four à pain communautaire**
- Porté par une association de citoyens

- Au bout de la Ruelle de la Convivialité (local existant mis à disposition)

- la création de liens entre les personnes de tous âges : liens entre la nouvelle Maison de Village et la vie associative dynamisée par l'asbl Le café du cercle paroissial
- des activités régulières autour du four



=> 9.200€

Soyons Fours !





Soyons Fours !

- Délais respectés ? **Ok**
- Porteur valable (art. 3) ? **Ok**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **Ok**

- Localisation conforme (art.4) ? **OK si**

Projet doit être localisé sur domaine public communal (propriété ou bail emphytéotique)

- Intérêt général ? **Ok**
- Caractère durable du projet ? **Ok**

Soyons Fours !

- Respect art. 10 type de projet réalisé par Commune ou association ? **OK si**

Passation marché par la Commune avec réalisation via chantier participatif (supervision par la Commune) car porteur projet n'est pas une asbl

- Budget max 50% de 20.000€ ? **Ok**
- Budget réaliste et précis ? **OK si**

Précision des quantités pour la maçonnerie (à compléter passer un marché public)

- Pas de dépenses de fonctionnement? **Ok**
- Répond à au moins un des objectifs du PCDR? **Ok**

Soyons Fours !

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Sentier Wawa

- **Réhabilitation du sentier** entre la rue de Journeau et la place du village de Wayaux
- Porté par l'asbl Wawa
- Constitue une liaison importante entre deux quartiers
- Le projet vise à rendre le sentier à nouveau accessible en toute sécurité à tous les villageois (personnes à mobilité réduite, parents avec poussette…)
- Le rendre plus sécurisant et plus attractif (bandes de prés fleuris, arbustes fruitiers, bacs à fleurs au niveau du pont, banc avec poubelle à proximité, lampes solaires, projet « sentier d'art », création d'abris pour la faune, arches dont l'une arborant le nom du sentier qui sera choisi par les villageois…).

=> 9.250€



Sentier Wawa

- Délais respectés ? **Ok**
- Porteur valable (art. 3) ? **Ok**
- Personne Morale /Association de fait/Comité de citoyens ? **Ok**
- Localisation conforme (art.4) ? **Ok**
- Intérêt général ? **Ok**
- Caractère durable du projet ? **Ok**
- Choix du type de réalisation du projet (commune ou asbl)? **Ok**
- Budget max 50% de 20.000€ ? **Ok**
- Budget réaliste et précis ? **Ok**
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Ok**
- Répond au moins à un des objectifs du PCDR? **Ok**

Sentier Wawa

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Local Scout Bardage bois

- Finaliser la partie extérieure du local de l'unité scoute Saint-Martin de Villers-Perwin par le **placement d'un bardage en bois en façade.**

- Porté par un groupe de citoyens.

- Jusqu'ici la priorité a été donnée au côté fonctionnel du local afin que les jeunes puissent en profiter au mieux dans le cadre des activités scoutes.

- Apporter un plus au cadre de vie global du village en apportant une finition extérieure au local.



=> 8.900€

Bardage Scout

- Délais respectés ? **Ok**
- Porteur valable (art. 3) ? **Ok**
- Personne Morale /Association de fait /Comité de citoyens ? **Ok**

- Localisation conforme (art.4) ? **OK si**

Projet doit être localisé sur domaine public communal (propriété ou bail emphytéotique)

- Intérêt général du projet? **OK???**
- Caractère durable du projet ? **OK???**

Utilisation de bois exotique ! quid des bois locaux? Mélèze?

Bardage Scout

- Respect art. 10 type de projet réalisé par Commune ou association ?
  OK si

La passation marché par la Commune mais réalisation possible via chantier participatif (supervision par la Commune)

- Budget max 50% de 20000€ ? **Ok**

- Budget réaliste et précis ? **OK si**

Pas de frais de pose et prix unitaire vérifié.

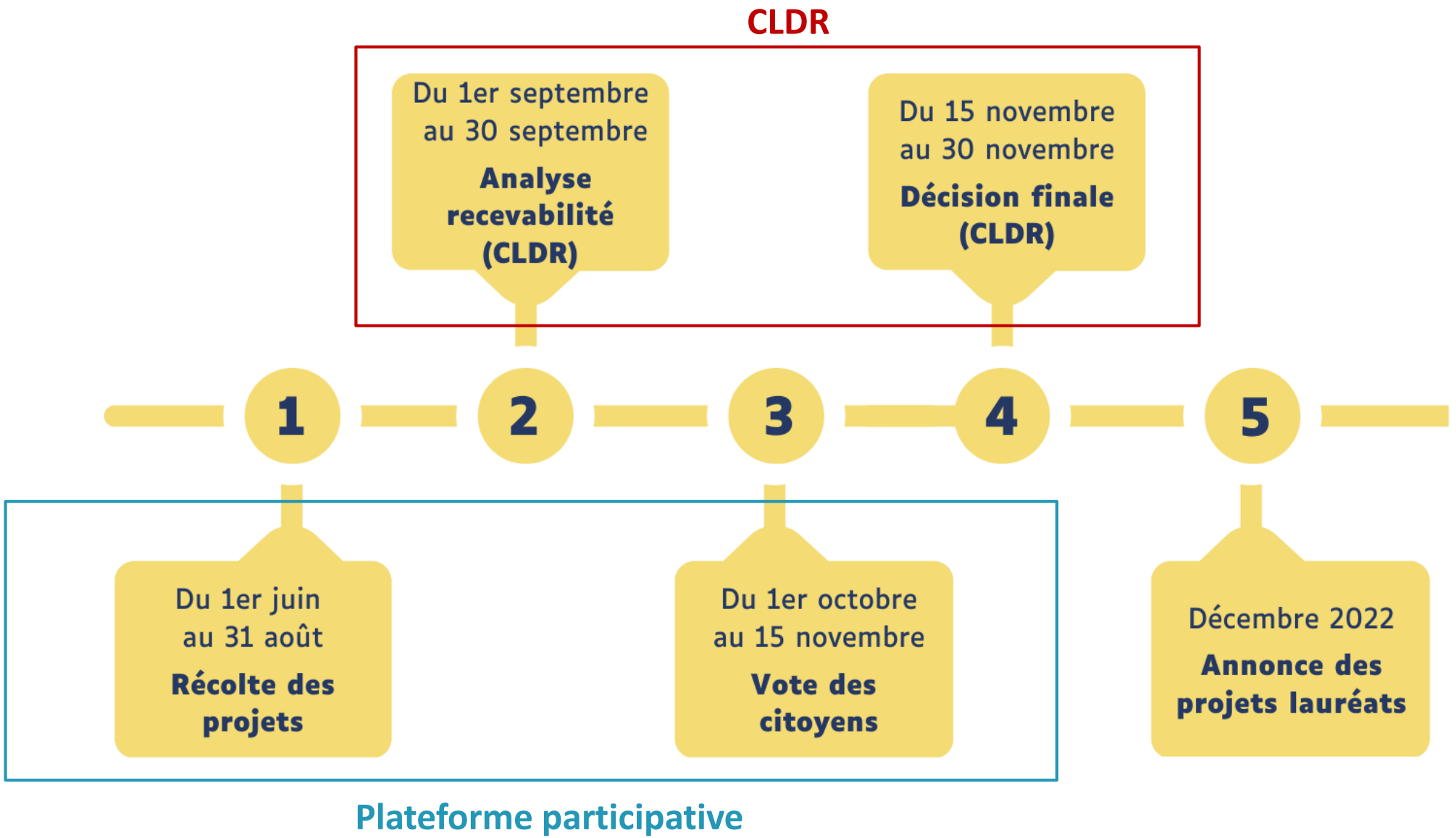
- Pas de dépenses de fonctionnement? **Ok**
- Réponse à au moins un des objectifs du PCDR? **Ok**

Bardage Scout

- ❑ Projet recevable
- ❑ Projet recevable sous condition
- ❑ Projet non recevable

Budget participatif – la suite dépend du nombre de projets recevables et de leur montant

Si le montant total des projets recevables ne dépasse pas 20.000 € , il n'y a pas besoin de passer à l'étape du vote

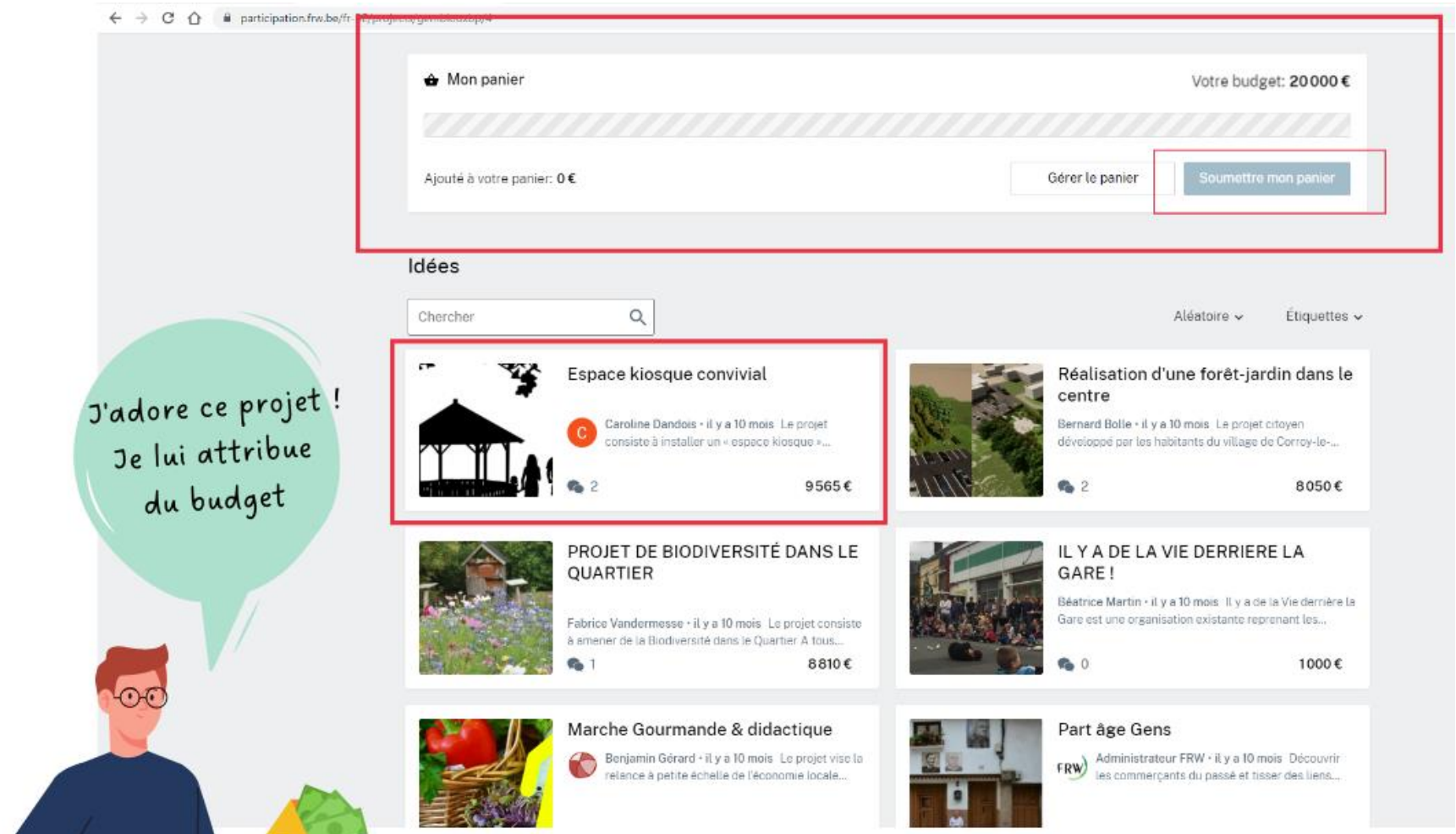


Si vote … comment ça se passe ?

3

Du 1er octobre
au 15 novembre

Vote des citoyens



Le rôle de la CLDR : jury final



Le décompte des votes se fera lors de la **réunion CLDR**

le mercredi 30/11/22

50%

Votes citoyens (plateforme et version papier)

50%

Vote CLDR (discussion)

Demande convention- subvention en DR

FP 1.4 : créer un lieu d'activité citoyenne et de service dans le bâtiment CPAS

3b rue J-B Loriaux



- ✓ Présentation de l'actualisation de la fiche-projet en lien avec l'opportunité de l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Plan de relance)

- ✓ Avis de la CLDR (Quorum de présence obligatoire ou 2è réunion possible en ligne)

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Contexte /opportunité pour l'actualisation de la FP

- Crise énergétique
- Indice K actuel du bâtiment = 123 (= hangar communal)
- Plan de relance : appel à projets « Rénovation énergétique des bâtiments publics des pouvoirs locaux » (subvention = 80% pour l'amélioration énergétique) ➔ dossier rentré
- Objectif = réaliser **tous** les travaux en une fois ➔ demandé cofinancement DR

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

- Priorité : lot 1

- **Projet initial : réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore**

- 3 axes : réaménager le bâtiment, améliorer la performance énergétique, réaménager l'extérieur.

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Axe 2 Amélioration énergétique (plan de relance)

- Favoriser énergie verte et économie circulaire
- Isolation toiture, sols, murs + châssis + ventilation
- Panneaux photovoltaïques (+ désamiantage)
- Chauffage : pompe à chaleur
- Récupération eau de pluie
- Bornes électriques

K143 → K24 !

312.76 kwh/an/m² →117.92 kwh/an/m² = 62% en moins !

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Réaménagement intérieur :

- Agencement intérieur amélioré
- Espaces maintenus pour le Centre-pilote et l'épicerie
- Espace d'accueil = café papote et espace de rencontre
- Salle de réunion polyvalente
- Atelier polyvalent
- Cuisine partagée pouvant accueillir des ateliers culinaires
- **Nouveau !** Création d'un espace spécifique pour activités d'inclusion numérique (ex. permanences informaticien public)

Plan actuel


Bureau 1-C.Pilote
Cuisine-C.Pilote
Réserve-commune
Stockage matériel-C.Pilote
WC
Réserve-commune
Hall/WC-C.Pilote
ENTREE C.PILOTE
Jillées
espace cuisine partagée
Stockage matériel-C.Pilote
Espace de partage-polyvalent
Magasin-Epicerie
atelier (gm/ numérique
Bureau 2-C.Pilote
Chaudière
Espace de partage-polyvalent
ateliers resocialisation
mezzanine de stockage
Stockage-Epicerie
Réunion-commune
bar/café paçoe
Magasin-Epicerie
3231,15
4870,08
N
ENTREE CPOS
ENTREE EPICERIE SOCIALE
SITUATION EXISTANTE

Plan futur



Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Le montant total des travaux d'aménagement est estimé à 600.000 € HTVA

Peut être revu à la baisse …

Isolation avec matériaux durables
Pompe à chaleur
Panneaux photovoltaiques (désamiantage nécessaire)
Matériaux écologiques+ économie circulaire

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Fiche-projet actualisée et Demande d'une convention-subvention 80% DR en complément du subside rénovation énergétique 80%

- ❑ Avis favorable
- ❑ Avis favorable sous condition
- ❑ Avis non favorable

Agenda

Prochaines réunions plénières CLDR :

- **mercredi 9 novembre 19h30**

  Avant-projet d'aménagement du parc De Dobbeleer
  Quorum de présence nécessaire

- **mercredi 30 novembre 19h30**

  Avant-projet d'aménagement du complexe sportif
  Quorum de présence nécessaire

Agenda



DIMANCHE 18 SEPTEMBRE –

FERMES EN FÊTE A FRASNES-LEZ-GOSSELIES

La Ferme de l'Airalle

<u>Thématique : Tout sur notre élevage viandieux et laitiers !</u>

Toute la journée, dès 9h30 – Accueil, café, bar, activités enfants (carnets de jeux, château gonflable…), boîte à livres, …

Divers



- La petite Fabriek...est un lieu féérique - Utilisation au quotidien d'une ferme à cour réaffectée en lieu culturel et évènementiel privé.
- Fermes à cour et reconversion en logements - Approche architecturale.
- Agriculture et fermes à cour - Réalités de terrain et partage d'expériences.
- Quand un patrimoine privé devient public – Présentation de fermes réaffectées.

S'inscrire au plus tard pour le 19/9 – jf.collin@frw.be

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 21 septembre 2022 – Compte rendu de la séance plénière

Présents

CLDR – composante citoyenne *: 9 membres*
CLDR – composante mandataire *: 1 membre*
Fondation Rurale de Wallonie *: Marie Burette*
Administration communale : *Ingrid Lavendy*

Excusés

CLDR – composante citoyenne *: 4 membres*
CLDR – composante mandataire *: /*

Annexe – PowerPoint de conduite de réunion

Ordre du jour

- ❑ Introduction
- ❑ Avis sur demande de convention-subvention en Développement Rural pour Fiche-projet actualisée 1.04 (lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B Loriaux) – Bis Quorum

---

1. Introduction

Marie Burette (FRW) accueille les participants sur la plateforme zoom et les remercie de leur présence pour cette réunion bis.

2. Avis sur la demande de convention-subvention en Développement Rural pour la fiche-projet actualisée 1.4 « Lieu d'activités citoyennes dans le bâtiment CPAS de la rue J-B. Loriaux »

Ce point, abordé lors de la séance du 15/09/22 nécessitait un quorum de présence des membres de la CLDR.
Pour cela, il fallait 18 membres citoyens présents et seulement, 15 membres citoyens étaient présents.
Une seconde réunion (dans les 7 jours) est donc organisée pour respecter la circulaire ministérielle.

Anne-Laure Desmit (Présidente du CPAS) présente ce point.

L'actualisation de la fiche-projet se présente suite à l'opportunité de l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Plan de relance). L'idée est de pouvoir intervenir sur l'ensemble du bâtiment d'un coup.

Il s'agit d'une fiche-projet de Priorité Lot 1 du PCDR.

Projet initial

Réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore.
3 axes : réaménager le bâtiment, améliorer la performance énergétique, réaménager l'extérieur.

Projet actualisé

Amélioration énergétique (plan de relance) :

- Favoriser énergie verte et économie circulaire
- Isolation toiture, sols, murs + châssis + ventilation
- Panneaux photovoltaïques (+ désamiantage)
- Chauffage : pompe à chaleur
- Récupération eau de pluie
- Bornes électriques

Réaménagement intérieur :

- Agencement intérieur amélioré
- Espaces maintenus pour le Centre-pilote et l'épicerie
- Espace d'accueil = café papote et espace de rencontre
- Salle de réunion polyvalente
- Atelier polyvalent
- Cuisine partagée pouvant accueillir des ateliers culinaires
- **Nouveau !** Création d'un espace spécifique pour activités d'inclusion numérique (ex. permanences informaticien public)

Le montant total des travaux d'aménagement est estimé à 600.000 € HTVA

Subside (80% Rénovation énergétique – Plan de relance) sollicité sur un montant de 450.000 €
Subside (80% Développement Rural) sollicité sur un montant de 150.000 €

<u>Questions et remarques de la CLDR</u> :

- Sur le plan tel qu'il est actuellement prévu, il semble ne pas y avoir de fenêtres sur l'arrière du bâtiment, est-ce normal ?
  - → Même si on ne les voit pas bien il y aura bien de ouvertures prévues sur l'arrière du bâtiment.
  - → Le plan proposé est davantage une esquisse de fonction qu'un plan définitif. En effet, ce n'est qu'une fois la demande de convention acceptée par la Ministre qu'un Auteur de projet travaillera sur l'avant-projet avec plan et métré. La CLDR sera consultée lors de l'avant-projet et pourra à ce moment là transmettre ses remarques sur des plans plus aboutis.
- L'organisation interne telle que proposée dans le plan actuel ne semble pas très rationnelle. Les petites pièces au milieu du grand espace son bizarres. Une autre division pourrait être intéressante.

→ Même si le plan est encore amené à évoluer, l'idée est quand même d'avoir un bel espace polyvalent à un endroit du bâtiment. Cet espace sera modulable, y compris en plusieurs petites pièces permettant de faire des réunions si besoin.

- Il faudra bien vérifier au stade avant-projet que l'accès aux sanitaires sera bien pensé aussi pour les PMR.
- Quelle est la surface du bâtiment ?
  → Environ 350m²
- Est-ce que dans le budget de 600.000€ les abords sont compris ?
  → Oui

La CLDR <u>approuve et soutient la demande de convention pour la FP 1.4</u> Réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore.

Secrétaire de séance,



Marie Burette

FRW – Brabant Hesbaye

RÉUNION CLDR –21 septembre 2022 – suite quorum



1. Point en urgence : demande de convention pour la FP 1.4

Demande convention- subvention en DR

FP 1.4 : créer un lieu d'activité citoyenne et de service dans le bâtiment CPAS

3b rue J-B Loriaux



- ✓ Présentation de l'actualisation de la fiche-projet en lien avec l'opportunité de l'appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (Plan de relance)

- ✓ Avis de la CLDR (Quorum de présence obligatoire ou 2è réunion possible en ligne)

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Contexte /opportunité pour l'actualisation de la FP

- Crise énergétique
- Indice K actuel du bâtiment = 123 (= hangar communal)
- Plan de relance : appel à projets « Rénovation énergétique des bâtiments publics des pouvoirs locaux » (subvention = 80% pour l'amélioration énergétique) ➔ dossier rentré
- Objectif = réaliser **tous** les travaux en une fois ➔ demandé cofinancement DR

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

- Priorité : lot 1

- **Projet initial : réaménager le bâtiment pour créer un espace de services et d'activités à destination des citoyens, tout en conservant les activités qui s'y trouvent encore**

- 3 axes : réaménager le bâtiment, améliorer la performance énergétique, réaménager l'extérieur.

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Axe 2 Amélioration énergétique (plan de relance)

- Favoriser énergie verte et économie circulaire
- Isolation toiture, sols, murs + châssis + ventilation
- Panneaux photovoltaïques (+ désamiantage)
- Chauffage : pompe à chaleur
- Récupération eau de pluie
- Bornes électriques

K143 → K24 !

312.76 kwh/an/m² →117.92 kwh/an/m² = 62% en moins !

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Réaménagement intérieur :

- Agencement intérieur amélioré
- Espaces maintenus pour le Centre-pilote et l'épicerie
- Espace d'accueil = café papote et espace de rencontre
- Salle de réunion polyvalente
- Atelier polyvalent
- Cuisine partagée pouvant accueillir des ateliers culinaires
- **Nouveau !** Création d'un espace spécifique pour activités d'inclusion numérique (ex. permanences informaticien public)

Plan actuel


Bureau 1-C.Pilote
Cuisine-C.Pilote
Réserve-commune
Stockage matériel-C.Pilote
WC
Réserve-commune
Hall/WC-C.Pilote
ENTREE C.PILOTE
Jillées
espace cuisine partagée
Stockage matériel-C.Pilote
Espace de partage-polyvalent
Magasin-Epicerie
atelier (gm/ numérique
Bureau 2-C.Pilote
Chaudière
Espace de partage-polyvalent
ateliers resocialisation
mezzanine de stockage
Stockage-Epicerie
Réunion-commune
bar/café paçoa
Magasin-Epicerie
3231,15
4870,08
N
ENTREE CPOS
ENTREE EPICERIE SOCIALE
SITUATION EXISTANTE

Plan futur



Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Le montant total des travaux d'aménagement est estimé à 600.000 € HTVA

Peut être revu à la baisse …

Isolation avec matériaux durables
Pompe à chaleur
Panneaux photovoltaiques (désamiantage nécessaire)
Matériaux écologiques+ économie circulaire

Fiche-projet n°1.4 : Créer un lieu d'activités citoyennes au 3b rue Jean-Baptiste Loriaux à Frasnes

Fiche-projet actualisée et Demande d'une convention-subvention 80% DR en complément du subside rénovation énergétique 80%

- ❑ Avis favorable
- ❑ Avis favorable sous condition
- ❑ Avis non favorable